ESTIMATES

Canadian Food Inspection Agency

Performance Report

For the period ending
March 31, 2001

Canada

Improved Reporting to Parliament Pilot Document

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament.

The Estimates of the Government of Canada are structured in several parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve.

The *Report on Plans and Priorities* provides additional detail on each department and its programs primarily in terms of more strategically oriented planning and results information with a focus on outcomes.

The *Departmental Performance Report* provides a focus on results-based accountability by reporting on accomplishments achieved against the performance expectations and results commitments as set out in the spring *Report on Plans and Priorities*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of funds.

©Minister of Public Works and Government Services Canada — 2001

Available in Canada through your local bookseller or by mail from

Canadian Government Publishing — PWGSC

Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-4/79-2001
ISBN 0-660-61666-1

102-01165/

Foreword

In the spring of 2000 the President of the Treasury Board tabled in Parliament the document "Results for Canadians: A Management Framework for the Government of Canada". This document sets a clear agenda for improving and modernising management practices in federal departments and agencies.

Four key management commitments form the basis for this vision of how the Government will deliver their services and benefits to Canadians in the new millennium. In this vision, departments and agencies recognise that they exist to serve Canadians and that a "citizen focus" shapes all activities, programs and services. This vision commits the government of Canada to manage its business by the highest public service values. Responsible spending means spending wisely on the things that matter to Canadians. And finally, this vision sets a clear focus on results – the impact and effects of programs.

Departmental performance reports play a key role in the cycle of planning, monitoring, evaluating, and reporting of results through ministers to Parliament and citizens. Earlier this year, departments and agencies were encouraged to prepare their reports following certain principles. Based on these principles, an effective report provides a coherent and balanced picture of performance that is brief and to the point. It focuses on results – benefits to Canadians – not on activities. It sets the department's performance in context and associates performance with earlier commitments, explaining any changes. Supporting the need for responsible spending, it clearly links resources to results. Finally the report is credible because it substantiates the performance information with appropriate methodologies and relevant data.

In performance reports, departments strive to respond to the ongoing and evolving information needs of parliamentarians and Canadians. The input of parliamentarians and other readers can do much to improve these reports over time. The reader is encouraged to assess the performance of the organization according to the principles outlined above, and provide comments to the department or agency that will help it in the next cycle of planning and reporting.

This report is accessible electronically from the Treasury Board of Canada Secretariat Internet site:
http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dpre.asp
Comments or questions can be directed to this Internet site or to:
Results Management and Reporting Directorate
Treasury Board Secretariat
L'Esplanade Laurier
Ottawa, Ontario, Canada
K1A 0R5
Tel.: (613) 957-7167 – Fax: (613) 957-7044

Canadian Food Inspection Agency

Performance Report 2000 - 2001

For the period ending
March 31, 2001

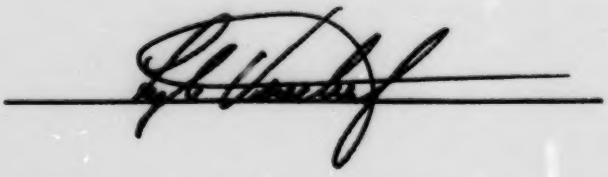

The Hon. Lyle Vanclief, P.C., M.P.
Minister of Agriculture and Agri-Food

Table of Contents

Minister's Message ..... Page 3

Executive Summary ..... Page 5

Agency Overview ..... Page 8
- Mission and Mandate ..... Page 8
- Strategic Partnerships ..... Page 9
- Strategic Challenges ..... Page 10

Agency Performance ..... Page 12
- Introduction ..... Page 12
- Key Results Commitments ..... Page 13
- Food Safety ..... Page 13
- Animal Health ..... Page 27
- Plant Protection ..... Page 35
- Human Resources Management ..... Page 43

Annex 1: Pillars Of Our Business ..... Page 47
Annex 2: Financial Tables ..... Page 50
Annex 3: Agency Organization ..... Page 55
Annex 4: Other Information ..... Page 56
Annex 5: Legislation Administered and Associated Regulations ..... Page 57

Minister's Message

I am pleased to submit to Parliament the Performance Report for the Canadian Food Inspection Agency (CFIA) for the period ending March 31, 2001. The CFIA is the federal regulator of food, animals and plants. This report presents the CFIA's contribution to strengthening the food safety system and safeguarding Canada's animal and plant resource base.

The past year has been both challenging and rewarding. CFIA staff have remained vigilant in carrying out all aspects of their mandate while responding to increasing demands for their services and a growing number of emergencies. The dedication and professionalism of CFIA staff, bolstered by increased resources, have enabled the accomplishments outlined in this report.

Canada is recognized around the world for its food inspection system and high safety standards. A strong food safety system brings significant advantages to Canadians, from public health benefits to international access for Canadian food products. Over the past year, the CFIA remained steadfast in its commitment to food safety and public health. Throughout Canada, the Agency's staff worked to promote compliance with federal food safety acts, regulations and standards. The Agency acted quickly and decisively to deal with food safety emergencies and, when required, exercised its enforcement powers to protect consumers.

The CFIA continued to carry out the important work of safeguarding the health of animals and preventing the transmission of animal diseases to humans. Consumers as well as livestock producers and their industries benefitted from the import surveillance activities, quarantine measures and regulations that kept threats like foot-and-mouth disease and mad cow disease out of Canada. The CFIA also inspected livestock feeds for compliance with safety standards.

The CFIA carried out its commitment to protect Canada's plant resources from the spread of plant diseases and pests. Extensive actions on issues such as potato wart virus, Brown Spruce Longhorn Beetle and plum pox virus helped preserve the health of Canada's plant resources.

Canadians' quality of life is enhanced by the vital contribution of the CFIA. This performance report illustrates the Agency's ongoing commitment and efforts towards a strong food safety system and healthy animal and plant resource bases.

The Hon. Lyle Vanclief, P.C., M.P.
Minister of Agriculture and Agri-Food

Executive Summary

In 2000-2001, the Canadian Food Inspection Agency (CFIA) continued to deliver programs and services aimed at enhancing the safety of the Canadian food system and protecting the health of Canada's plants and animals. The CFIA's regulatory activities took place in the context of growing and increasingly complex challenges on the domestic and international fronts due to rising public expectations, increased trade and product diversity, significant technological advances, and a number of emergencies related to food safety and animal and plant health.

The Agency regulates all stages of the food continuum. The CFIA inspects not only foods, but also the seeds, livestock feeds, fertilizers, plants and animals on which a safe food supply depends. As Canada's largest science-based regulatory agency, the CFIA relies on sound science as the basis of its program design and delivery and to deal with emerging issues such as biotechnology. On the international stage, the CFIA provides leadership in the development of a science-based international regulatory framework aimed at providing consumers with safe and high quality products.

The growing demand for the Agency's services has required the Agency to deploy its limited resources over a growing regulatory landscape. The Agency has focused its efforts on carrying out its regulatory mandate alongside a number of emergencies that have required the Agency's undivided attention. The Departmental Performance Report highlights performance information in the following areas[1]:

Food Safety

The CFIA's top priorities are food safety and public health. The CFIA shares responsibility for food safety with producers, processors, distributors, retail outlets and consumers as well as other government organizations and jurisdictions. As the Agency responsible for enforcement of federal legislation, the CFIA uses compliance rates and other quantitative and qualitative information to measure its success in achieving the Government of Canada's objectives. Last year, the results of the Agency's inspections of federally registered food establishments and products were reassuring. Overall, high compliance rates for health and safety requirements were achieved in the federally registered fish, fresh and processed fruit and vegetables, meat, dairy and egg sectors. When required, the CFIA took compliance action including seizing and recalling products or, when necessary, legal action such as penalties and fines. The CFIA acted promptly and effectively when food recalls were necessary.

[1]The Departmental Performance Report covers the period April 1, 2000 to March 31, 2001. In some cases, information on activities occurring during 2001-2002 have been added in order to provide an update to the 2000-2001 fiscal year and to present a complete picture of the Agency's performance story.

The CFIA promoted industry adoption of science-based food safety practices. Progress was achieved with the adoption of Hazard Analysis Critical Control Point (HACCP) by an increasing number of Canadian food establishments. CFIA staff also carried out inspection activities aimed at improving labelling and consumer information. Work in this area helped protect consumers from improper product grading, unacceptable product quality, and violations of federal packaging and labelling laws.

Animal Health

The CFIA protects Canadian livestock from foreign animal diseases and controls the serious animal diseases present in Canada. Through the CFIA's detection, control and eradication activities and its strict import controls, the Agency played a significant role in helping Canada remain free of all diseases on the *Office International des Épizooties'* (OIE) List A, including foot-and-mouth disease (FMD), which reached epidemic proportions in other parts of the world, most notably the United Kingdom (U.K.). The CFIA undertook a number of stringent measures to protect Canada from FMD and sent six contingents of CFIA staff to the U.K. to help British officials deal with their FMD outbreak. In addition, Agency staff helped Canada remain free of many of the List B diseases that must be reported by the CFIA to the OIE. Internationally there is consensus that bovine spongiform encephalopathy (BSE) or Mad Cow Disease is a significant List B disease. BSE has not been detected in Canada since 1993 when a single case was reported in an imported cow; however, the CFIA continues to be vigilant with an active and intensified control program. The Agency carried out its quarantine and disease control efforts to eradicate diseases such as chronic wasting disease, tuberculosis and scrapie and, through laboratory testing, contributed to provincial governments' efforts to control rabies among wild animals. Agency staff inspected Canada's rendering plants and found all of them to be in compliance with regulatory requirements. CFIA staff also delivered services to support export certification requirements for Canadian animals and their products.

Plant Protection

The CFIA carried out surveillance at international border points to confirm that plants and associated products complied with federal regulations. Within Canada, the Agency worked to detect, control and eradicate plant diseases and pests. Outbreaks of plum pox virus, Brown Spruce Longhorn Beetle and potato wart disease demanded particular attention and all three were successfully controlled or eradicated. The Agency also provided third-party regulatory oversight of the Canadian Seed Institute. High compliance rates were achieved for pedigreed seed, non-pedigreed seed and imported seed. The Agency tested fertilizers to determine their efficacy and the accuracy of claims, as well as their safety for users, the environment and consumers. CFIA staff inspected all bulk blend fertilizer plants in Canada and sampled product. The test results demonstrated high compliance rates. The CFIA continued to play an important role in regulating the introduction of plants with novel traits. The CFIA continued to help assure that shipments of Canadian seeds as well as plant and forestry products met other countries' export requirements.

Employer of Choice

The CFIA's human resources initiatives strengthened the organization and set the groundwork for the Agency's future success. Significant progress was made in maintaining a qualified workforce, attracting and retaining skilled employees, and building a supportive work environment. The CFIA's workforce continued to grow, particularly in the scientific, professional, and technical areas, in order to carry out the CFIA's mandate. The CFIA conducted two national recruitment campaigns and continued to strengthen its efforts to attract candidates from the four designated employment equity groups. The CFIA successfully instituted its Officer Training Program aimed at providing university recruits with an orientation to the CFIA's business and career choices available. Lastly, the CFIA continued to take steps to foster positive employer/employee relations, good working conditions and competitive salaries. The Agency signed its first collective agreements with the Scientific and Analytical group and the Informatics group. The CFIA also began second round negotiations with the Public Service Alliance of Canada[2] and all three bargaining units of the Professional Institute of the Public Service of Canada.

Conclusion

Despite increasing demands and pressures, the CFIA's achievements continued to be diverse and far-reaching. The sum of the CFIA's work contributed to the quality of life of Canadians, to the safety of food and to the health of Canada's animal and plant resources. The CFIA's work also contributed to Canada's international reputation as having a highly ranked food safety and quarantine system.

[2]As of June 13, 2001 the PSAC bargaining unit and the Agency had ratified the collective agreement and as scheduled, the agreement was signed and took effect Friday July 6th, 2001.

Agency Overview

Mission and Mandate

The CFIA is a science-based federal regulator of food, animals and plants. We are committed to enhancing the safety of federally regulated food, contributing to the health and welfare of animals, and protecting the plant resource base. The CFIA administers and enforces 13 federal statutes.

With its headquarters in Ottawa and a program network throughout Canada, the CFIA delivers its mandate through four area offices (Atlantic, Quebec, Ontario and Western), 18 regional offices, 185 field offices and hundreds of offices in non-government establishments (i.e., processing facilities). In addition, the CFIA has 21 laboratory and research facilities across Canada.

The CFIA employs approximately 4,800 people including highly trained, front-line inspectors, veterinarians, agronomists, biologists, chemists, administrative staff, computer systems specialists, financial officers, communications experts, research scientists, laboratory technicians, and managers. More information about how the CFIA is organised can be found at:
www.inspection.gc.ca/english/corpaffr/orgcharts/management/orgcharte.shtml

The CFIA is the Government of Canada's regulator for the following:

Food Safety

The CFIA, reporting to the Minister of Agriculture and Agri-Food, delivers all federal inspection services related to food. Primarily, this entails verifying that manufacturers, importers, distributors and producers regulated by the Government of Canada meet standards for safety, quality, quantity, composition, handling, identity, processing, packaging and labelling. The Agency inspects and certifies exports in accordance with the import requirements of foreign countries. In carrying out its mandate to administer statutes and regulations related to food, the CFIA works closely with Health Canada, the department responsible for setting food safety policy and standards.

Animal Health

The CFIA works to prevent animal diseases (e.g. foot-and-mouth disease) from entering Canada and to control the spread of animal diseases within Canada (e.g. bovine tuberculosis). When disease outbreaks occur, the CFIA acts quickly to control and eradicate them. To keep the food chain secure, the CFIA regulates animal feeds and

veterinary biologics (veterinary biologics can include vaccines, bacterins, bacterin-toxoids, immunoglobulin products, diagnostics kits and veterinary biologics derived through biotechnology). The Agency also conducts regular animal disease surveillance programs designed to head off serious threats to livestock. In addition, the CFIA certifies the health of Canada's animal exports, evaluates the safety of imports, and regulates the humane transportation of animals.

In Canada, Food Safety is a Shared Responsibility

The CFIA works with many partners to help make food safe. For example:

- Health Canada establishes standards for the safety and nutritional quality of food sold in Canada. The CFIA enforces those standards.
- Provincial and municipal food safety agencies regulate thousands of food establishments such as restaurants and food processors whose markets are local.
- Farmers, fishers, food processors, importers, transporters and retailers operate according to a variety of guidelines, regulations and accepted industry standards.
- Food preparers in homes, restaurants and institutional kitchens store and prepare food according to guidelines provided by food retailers, processors and governments.

Plant Protection

The CFIA works to prevent foreign plant diseases and pests (e.g. Asian Long-Horned Beetle) from getting into Canada and to control the spread of plant diseases and pests of quarantine significance (e.g. plum pox virus) within Canada. The Agency also verifies that seeds and fertilizers, both domestically produced and imported, comply with federal standards for safety, composition and process. Lastly, the Agency certifies that plants, plant material and other related matter intended for export from Canada comply with the phytosanitary import regulations of foreign countries.

Strategic Partnerships

The CFIA's success in protecting the food safety system and the health of animals and plants depends upon the expertise and support of other federal departments, provincial/territorial/municipal governments, producers, industry, distributors, retailers and consumers.

The production of meat provides a good example of collaboration and working together as partners. Provincial governments regulate how an animal is raised and the CFIA provides inspection services at slaughter and processing plants that move product interprovincially or internationally. The provinces provide inspection services at smaller plants that sell within their jurisdiction, and municipal authorities enforce public health standards at restaurants that serve the final product.

Although the three levels of government are working together to maintain a safe food supply, food safety is everybody's business. For example, the farmer, processor, and restauranteur also have food safety responsibilities. Consumers are responsible for the safe handling, storing and cooking of food at home. The CFIA's partner in food safety, the Canadian Partnership for Consumer Food Safety Education, provides information on how consumers can prevent foodborne illness at www.canfightbac.org.

In the final analysis, successful collaboration among all the players is vital to protecting the food safety system and the health of Canada's animals and plants. Ongoing efforts by the Government of Canada and the provincial and territorial governments to improve effectiveness and efficiency are contributing to a more integrated and harmonized food inspection system for Canada.

Canadians Concerned About Food Safety

A survey conducted by Ipsos- Reid reported that three-quarters (76 percent) of Canadians agree with the statement 'I trust Canada's food inspection agency to protect me from foodborne illnesses, such as Mad Cow Disease.' The survey found that 68 percent of Canadians are concerned about the safety of the food they eat. *(Source: www.ipsos-reid.com)*

A recent Canada Information Office poll reported that the public's perception that food safety is a priority issue has increased to a high of 78 percent. At the same time, their evaluation of the Government of Canada's performance in the field of food safety has also increased. *(Source: Canada Information Office, http://www.infocan.gc)*

Strategic Challenges

The CFIA operates within a complex and ever-changing environment. There are a number of factors occurring both inside and outside the CFIA that continue to influence the CFIA's strategic direction and impact our performance story.

Public Concerns and Expectations

Canadians are sophisticated consumers and, increasingly, want to know more about the quality of their food, its origins and the details of any processes to which it may have been subjected. Canadians expect various levels of government, their departments and agencies -- including the CFIA -- to protect them, keep them informed of risks, and deliver services in an open, accountable and effective manner.

Increased Trade, Product Diversity and Changing Patterns in Mobility

The CFIA is challenged by large increases in the volume of foods and food products being imported and exported, the growing variety of imported foods and the increasing number of nations from which these imports are originating. Modern transportation systems and the increased volume and speed of trade lead to pests and diseases moving faster than ever before. To keep up with these increases and provide an acceptable level of inspection of imports and certification of exports, the CFIA must work to develop

resource-efficient systems and procedures. In addition, international travel is increasing. As the number of people entering Canada from other countries increases, including Canadians returning home, so too do the risks to our food supply and the health of Canada's plants and animals.

Technological Advances

As technology advances, new laws, regulations and inspection methods must be developed to ensure foods are safe. Foods produced from genetically modified organisms (GMO), food irradiation, food additives, and 'designer foods' all present new challenges. To meet these challenges, the CFIA must strengthen its science capacity, advise law and policy makers about the regulatory requirements of these new types of products and communicate with the public regarding their safety. In July 2000, Treasury Board Ministers approved a submission to invest in the Canadian Regulatory System for Biotechnology (CRSB). As a result, the Agency has received additional funds to enhance the existing regulatory program for products of biotechnology with regard to plants, animal feeds and animal feed ingredients, fertilizers, and veterinary biologics.

Food Emergencies

Over the past years, there has been a significant increase in the number of food emergencies requiring CFIA action. In part, this growth can be attributed to the large number of inspections, enhanced surveillance systems, improved laboratory testing, more stringent Health Canada guidelines, increased consumer awareness and the ever-changing landscape of products in the Canadian marketplace. Data from the past two years indicates that the number of recalls has increased.

International Regulatory Control of Food, Plants and Animals

Increasingly, countries must comply with international standards to market their food products, animals and animal products, and plants and plant products in the international marketplace. To export abroad, Canadian exporters must meet the inspection standards of the importing country or risk import restrictions. For imports, the CFIA needs to verify that other countries' systems and standards are compliant with international protocols and Canadian standards.

Agency Performance

Introduction

As described in Section 1 of this report, the CFIA faced increased challenges and demands for its services during the past year. Using a risk-based approach and supported by additional funds, the CFIA continued to deliver its programs and respond to emergencies related to food safety, animal health and plant protection.

In September of 2000, the Treasury Board approved the CFIA's new Planning, Reporting and Accountability Structure (PRAS) which outlined the Agency's new business line structure. The new business lines represent an important step for the CFIA in enhancing its performance management and reporting practices. The CFIA's PRAS is available at www.inspection.gc.ca

Notwithstanding this important achievement, the Agency's progress in this area has been limited due to resource pressures stemming from the growing demand for CFIA services and a number of resource-intensive emergency responses. As with many other federal departments and agencies, more work will need to be done in order to move forward on performance reporting.

In order to better present the Agency's performance results, this section of the report is organized along the three business lines:

- Food Safety;
- Animal Health; and
- Plant Protection.

For each business line, there is a statement of the CFIA's key commitments to Canadians, a brief discussion as to why this is important to Canada, the role the CFIA plays in contributing to this outcome and the associated resources. Results are then reported under each strategic outcome (e.g. compliance with federal acts, regulations and standards). The following chart outlines the Agency's key results commitments and associated strategic outcomes for the reporting period. In addition, a Human Resources Management section is included with performance information organized by strategic objective.

Chart of Key Results Commitments

Key Commitments to Canadians	Strategic Outcomes
Safe food and fair labelling practices	1.1 Compliance with federal acts, regulations and standards 1.2 Industry adoption of science-based, risk-management practices 1.3 Food safety emergencies/incidents are contained in a timely and appropriate manner 1.4 Meeting other governments' science-based food safety requirements; and contributing to the development of jointly-agreed operational methods and procedures 1.5 Deterrence of deceptive practices
Protection of the health of animals and control of animal diseases that are transmissible to humans	2.1 Control the entry into Canada and the domestic spread of regulated animal diseases 2.2 Control animal diseases that are transmissible to humans 2.3 Meeting other governments' science-based animal health requirements; and contributing to the development of jointly-agreed operational methods and procedures 2.4 Compliance of livestock feeds with federal acts, regulations and standards
Protection of the plant resource base from regulated pests and diseases	3.1 Control the entry into Canada and domestic spread of regulated plant diseases and pests 3.2 Meeting other governments' science-based plant protection requirements; and contributing to the development of jointly-agreed operational methods and procedures 3.3 Compliance of seed and fertilizer with federal acts, regulations and standards for safety, product and process

Food Safety

Key Commitment
Safe food and fair labelling practices

Public opinion surveys have confirmed that food safety is an important national priority. Despite the high degree of concern, Canadians remain confident that the CFIA is working to protect the safety of the food supply. In the 2001 *Speech from the Throne*, the Government of Canada reaffirmed its commitment to high standards for food safety.

The CFIA's foremost responsibility is to enhance the safety of Canada's food and protect the health of Canadian consumers. This responsibility is shared with Health Canada and other levels of government and industry.

Food Safety Programs

- Meat Hygiene
- Fish and Seafood
- Egg
- Dairy
- Honey
- Fresh Fruit and Vegetables
- Processed Products
- Food Safety Investigation
- Fair Labelling Practices

The Agency's role is clear. As the federal regulator, the CFIA is responsible for monitoring compliance with federal legislation by those businesses engaged in the production and distribution of federally-regulated food and food products. The CFIA accomplishes this objective through a number of means. It works with industry to build better science-based food safety management practices, inspects and tests to assess compliance with acts and regulations, and takes enforcement actions to achieve compliance, including seizing, removing and recalling products or, when necessary, resorting to legal action including levying administrative penalties and prosecution. The Agency is committed to reducing the risk of foodborne illness and providing Canadians with access to safe food. Our goal is to promote 100 percent compliance to all federal acts and regulations.

The CFIA also plays a significant role in protecting the health of the Canadian economy. Firstly, enhanced food safety prevents lost days at work due to foodborne illnesses thereby saving workers and their employers millions of dollars. Health Canada estimates that there are 2.2 million cases of foodborne illnesses annually, costing workers over $1.3 billion in direct medical costs and lost wages. Employers also lose significant amounts in lost productivity and assume additional labour costs.

Secondly, the Agency has a positive impact on Canada's food industry which contributes approximately $45 billion annually to the Canadian economy. By bringing about industry compliance with federal regulations, the CFIA helps the Canadian food industry maintain and strengthen its excellent national and international reputation for safe, quality products. As a result, the industry continues to support the social and economic well-being of Canadians.

As the Government of Canada's enforcement agency, the CFIA will need to respond to the steady growth of our regulated industries. Over the coming years, the Agency will continue to assess its priorities and examine resource options in order to meet program standards prescribed by legislation and increases in demand for CFIA services due to growing market conditions.

Estimated Business Line Resource Inputs, 2000-2001

Total Expenditures (million):	**$289.0**
User-Fee Revenues (million):	**$36.0**
Human Resources: (FTE = Full Time Equivalents)	**2,995 FTE**

Accomplishments

Strategic Outcome 1.1: Compliance with federal acts, regulations and standards

The CFIA's day-to-day activities involve verifying that domestic and imported food products are compliant with federal acts, regulations and standards. Front-line inspectors and veterinarians inspect and audit animal slaughter and food-processing establishments as well as food products. They are assisted in their work by CFIA scientists who examine and test food samples for chemical, microbiological and physical hazards.

One way the CFIA measures its success in contributing to a safe food system is through the extent to which Canada's registered establishments and domestic and imported products comply with federal acts and regulations. Government of Canada legislation related to food is designed to safeguard human health and provide consumer protection. Success in meeting these objectives is attained when the regulated parties comply with the acts and their accompanying regulations. Food safety regulations are built on science-based standards established to protect the health and safety of Canadians and protect consumers' interests. Compliance rates indicate the extent to which regulated parties

observe the statute and its accompanying regulations. As the Agency responsible for enforcement, the CFIA uses compliance rates as a measure of success in achieving regulatory objectives.

CFIA staff — its inspectors and veterinarians — inspect all federally registered **meat processing establishments and storage facilities**, animals awaiting slaughter, and carcasses after slaughter (more than a half billion last year). Live animals that look suspect are segregated for further examination and post mortems and, if necessary, deemed unfit for human consumption.

Last year, the CFIA performed inspections in almost 800 federally registered **meat establishments** to certify compliance with federal acts and regulations. In addition, the rate of condemnation for red meat and poultry was very low (0.4 percent and 2.8 percent, respectively). This low condemnation rate reflects the high quality of on-farm management programs in Canada.

With respect to imported product, CFIA staff inspected 473,255 tonnes of **imported meat and poultry**. Rejection data for the past year is currently not available, however, based on trends over the past two years, the Agency expects a similar rejection rate (1.2 percent in 1999 and 1.3 percent in 1998). In general, most imported product was rejected due to inappropriate labelling or other packaging issues.

All 970 federally registered **fish processing plants** in Canada have developed and implemented a **Quality Management Program (QMP)** Plan. The QMP Plan is a written document which describes the establishment's system of standards, controls, monitoring procedures, record-keeping, and corrective action systems. It is designed to provide fish and seafood products that are safe, wholesome and properly labelled. To control all hazards during the processing of fish, the QMP Plan must include a formal hazard analysis of the product and processes and identify the controls in place. These activities are in accordance with the principles of Hazard Analysis Critical Control Point (HACCP).

With industry's movement to HACCP programs, the CFIA has changed its approach from traditional inspection to auditing industry's compliance capabilities. The CFIA conducted over 1,000 assessments of industry's controls in fish plants. The rate of compliance was over 99 percent. Where problems were identified, industry modified its controls and procedures to meet CFIA standards.

When required, enforcement actions were taken by the CFIA. Last year, 49 written warnings were issued, five prosecutions were initiated, 157 lots of product were detained and, in one instance, products were recalled from the marketplace.

The CFIA inspects imported fish products and targets products with a history of non-compliance. Imported products showing a good history of compliance are sampled randomly at frequencies ranging from two percent to 15 percent depending on the safety risk associated with the product. Last year over 250,000 tonnes of fish products were imported into Canada with one percent of the products found to be in violation of the acts and regulations. These products were held and not released for sale until they were brought into compliance (e.g., re-labelled, removed or destroyed). To assist the fishing industry in achieving better compliance, the CFIA has undertaken a number of initiatives including providing labelling regulatory advice in guidebooks, communiques, newsletters, labelling workshops and on the Agency's Web site.

For information on the CFIA's work under the Canadian Shellfish Sanitation Program, please consult the CFIA's Annual Report which is available at www.inspection.gc.ca.

The CFIA tests **domestic and imported fresh fruits and vegetables** for agricultural chemical residues. There continues a consistently high compliance rate for both domestic and imported products over the past four years (see table below).

Fresh Fruits and Vegetables: Chemical Residues

Fiscal Year	1997-1998		1998-1999		1999-2000		2000-2001**	
Number of Samples*	Domestic	Import	Domestic	Import	Domestic	Import	Domestic	Import
	2,602	8,427	2,447	6,939	2,230	8,498	2,904	11,079
Percentage of Samples in Compliance*	98.7	98.2	98.8	97.8	98.5	98.3	98.9	99.7

*The number of heavy metal tests and test results are excluded and are not presented as compliance data. The *Food and Drugs Regulations* provides Maximum Residue Limit (MRL) guidelines for heavy metals. When the amount of heavy metals in a given sample reaches a level considered to be unsafe, the shipper or grower is subject to further sampling and/or enforcement action by the CFIA. Heavy metals are also tested in order to obtain profile information for future CFIA sampling plans.

**Each year, the supply of imported fresh produce varies depending upon the source country, climate, economic conditions, and other factors. Consequently, it may be more telling to study compliance rates over a period of years, instead of on a year-to-year basis. In 2001-2002, the CFIA expects a decrease in the compliance rate due to sampling targeted to high risk commodities.

CFIA inspectors carried out 14,139 inspections of fresh fruits and vegetables imported, exported and shipped interprovincially to verify non-health and safety issues such as quality standards and packaging and labelling requirements. CFIA inspectors also performed 16,380 inspections to evaluate the condition of produce at destination points as a proof of produce damage in cases of potential commercial disputes. In cases where CFIA inspectors detained a product, in order to be released from detention, dealers were required to either destroy, export (if the product was an import) or repackage, re-label or re-grade the product.

Fresh Fruit and Vegetables: Imported and Shipped Inter-provincially (Quality Standards)

Fiscal Year	1997-1998		1998-1999		1999-2000		2000-2001	
	Inspections	Detentions (percent)	Inspections	Detentions (percent)	Inspections	Detentions (percent)	Inspections	Detentions (percent)
Number of Samples	19,411	544	20,620	465	19,922	431	16,380	562
Percentage of Samples in Compliance	—	2.8	—	2.3	—	2.2	—	3.4

CFIA staff carried out 216 in-depth inspections of **processed fruit and vegetable establishments** and found that they had a compliance rate of 97.2 percent, as compared to 95.3 percent the previous year.

The CFIA inspects **domestic processed products** (fruits, vegetables and maple) for compliance with regulations governing labels, net quantity, grade, standard/composition and container integrity. Last year, Agency staff conducted 1,516 such inspections and found an 82.4 percent compliance rate, as compared to 83.1 percent the previous year.

Imported processed products are similarly inspected for quality standards. Last year, the Agency conducted 1,555 inspections resulting in a compliance rate of 74.1 percent, as compared to 70.2 percent the previous year. A new import policy is being developed that is designed to encourage importers to implement a quality management system. Once the new policy is implemented, imported products' compliance rates for labelling and quality are expected to improve.

For **domestic dairy products** over the past three years, the compliance rates for health, safety and composition standards have been relatively high and consistent (94 percent and 92 percent respectively in 2000-2001). The labelling compliance rate, continuing a trend in recent years, was significantly lower at 79 percent. In cases of non-compliance, the CFIA responds to each infraction by taking compliance action, including issuing a recall, as required.

Dairy products imported to Canada are required to meet the same regulatory standards as domestic dairy products and are subject to the same product inspections. Last year, the imported dairy products compliance rate for health, safety and composition standards was 92 percent, as compared to 87 percent in previous years. A 76 percent compliance rate was achieved for label verification and 94 percent for net quantity verification.

With respect to the **domestic market and export of eggs**, CFIA staff inspected 70.8 million kilograms of liquid, frozen and dried processed egg products. The CFIA was called upon by egg exporters to certify egg products for shipment to 22 countries around the world. The number of importing countries has grown from six countries two years ago as a result of the marketing efforts of Canadian egg processors. The compliance rate for microbiological and quality standards was 97 percent, compared to 92 percent in 1998-1999. A total of 456 million dozen shell eggs were graded in establishments registered by the CFIA. Approximately 97 percent of sampled eggs were found to be compliant with safety, quality and marketplace fairness requirements, compared to 95 percent the previous year.

CFIA staff inspected 1.5 million kilograms of **imported processed egg products**, with a compliance rate of over 99.5 percent, which was consistent with the previous year. The CFIA inspected certified imports of egg products and found a high rate of compliance over recent years. One half million boxes of imported table eggs were inspected resulting in a 99.3 percent compliance rate, compared to 99.8 percent last year. Shipments are inspected for health and safety standards as well as grade compliance. In addition, products are sampled and tested for *Salmonella enteritidis*. The CFIA conducts follow-up investigations on non-compliant products to identify the source of contamination.

Each year the Agency conducts food safety projects based on an assessment of potential high-risk food products. To identify potential hazards, the CFIA reviews the risk assessments conducted by Health Canada, analyzes food safety investigations, food recall data, international information, and current scientific knowledge and assesses the level of control exercised by the industry. Risk-management approaches are designed to have the greatest effect on improving the industry's controls to reduce the level of risk.

3-MCPD in Soya Sauce and Oyster-Flavoured Sauce

A survey of soya and oyster-flavoured sauces in the Canadian market found comparable findings to a 1999 United Kingdom survey that identified high levels of the potential carcinogen 3-monochloropropane-1,2-diol (3-MCPD) in some commercially prepared soya sauces and oyster-flavoured sauces. Based on a health risk assessment from Health Canada, the CFIA worked with industry to implement the Health Canada provisional guideline of 1.0 ppm for the sauces. Imported product was monitored, questionable product was subject to laboratory analysis, and all product was subject to periodic audit. A separate monitoring program for oyster-flavoured sauce was implemented based on the licensing program for fish products.

Follow-up surveys in 2000 showed consistently reduced levels of 3-MCPD in soya and oyster-flavoured sauces. The CFIA continues to monitor the 3-MCPD issues both from domestic and international perspectives.

Bottled Water Project

Data collected over the past three years from assessments of bottled water manufacturers has shown that there is no significant health risk posed by bottled water manufactured in Canada. Recent discoveries of tainted municipal water in Canada have prompted the Agency to increase its monitoring of the safety of bottled water. In the past year, 55 percent of the approximately 225 bottled water establishments in Canada were assessed for compliance with federal regulations. Less than 20 percent of establishments assessed required further improvement in their documentation control and equipment maintenance. The Agency took 128 samples of bottled water at the manufacturing level and analysed against microbiological standards. Laboratory results showed 98 percent of products met the standard and follow-up activity on the remaining products resulted in one recall due to the presence of *Pseudomonas aeroginosa.* A separate sampling (148 products) of domestic and imported bottled water at the retail level was found to be satisfactory.

Labelling and Allergen Controls in the Bakery Sector

The presence of undeclared allergens in bakery products may result in minor to life threatening allergic reactions in persons with food allergies. Although the most commonly known allergen is peanuts, there are several other potential allergens such soya, milk and wheat that may cause adverse reactions.

To promote allergen awareness and evaluate the controls needed to reduce the risk of allergic reactions from bakery products, the CFIA conducted a nationwide random assessment. Information packages were distributed to approximately 1,200 bakeries. The CFIA conducted 107 on-site assessments and initial results indicated that most of the bakery sector was actively applying labelling and allergen controls but additional and better controls were required. Further analysis of the data and follow-up are being conducted.

Strategic Outcome 1.2: Industry adoption of science-based, risk-management practices

The Agency has developed a number of programs and initiatives that encourage industry adoption of the Hazard Analysis Critical Control Point (HACCP) approach. HACCP science-based, risk-management principles are increasingly being recognized internationally as an excellent way to minimize food safety risks.

More information can be found at:
www.inspection.gc.ca/english/ppc/psps/haccp/haccpe.shtml

HACCP approaches will lead to continuous improvement by industry and will require the modernization of the inspection approach by regulatory authorities. In the case of the CFIA, this has meant modifications to legislation, policy and training. For example, in certain cases, such as the fish processing industry, federal legislation requires the adoption of a HACCP approach. The CFIA's **Quality Management Program (QMP)** is based on HACCP principles and has been mandatory in the Canadian fish-processing sector since 1992. The program has evolved as knowledge and experience have increased among industry personnel and CFIA staff. The QMP evolution continues to be a successful joint effort between the CFIA and industry. The CFIA has been recognized as a world leader in the implementation of mandatory HACCP-based systems in the food industry. In other areas, such as meat and poultry industries, HACCP is currently voluntary, however, the CFIA is progressing towards making HACCP mandatory through legislation. The adoption in other commodity areas, such as dairy and eggs, is currently voluntary.

The **Food Safety Enhancement Program (FSEP)** is a program developed for the agri-food sector. Although most prevalent in meat and poultry establishments, FSEP can also be found in the dairy, honey, eggs and processed fruit and vegetable industries. Since the program's introduction, 664 federally registered establishments have applied for FSEP recognition. To date, 327, or approximately half, received the CFIA's HACCP recognition (See chart below). Progress towards industry recognition has been modest, largely due to the resource intensiveness of the process.

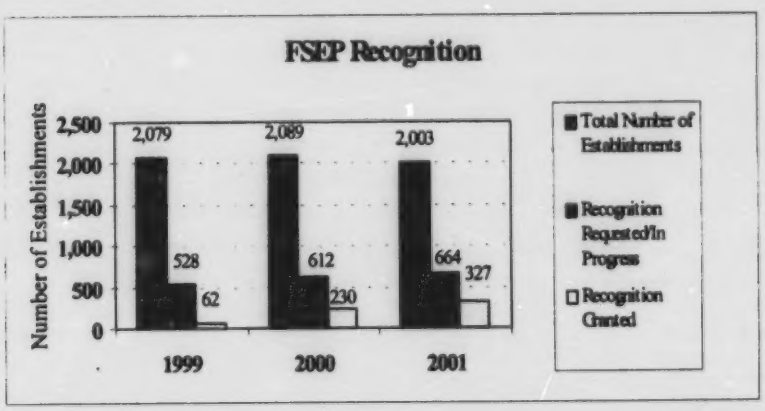

Last year, CFIA resources were focused on reviewing and renewing FSEP plans for federally registered establishments and on preparing the groundwork for the implementation of mandatory HACCP in federally registered meat establishments.

The Canadian meat industry has been a leader in the voluntary implementation of HACCP. During 2000-2001, the CFIA continued to work with the meat and poultry sectors towards finding the best approach for implementing mandatory HACCP.

In the poultry sector, the **Modernized Poultry Inspection Program (MPIP)** has been implemented, on a pilot basis, in eight (13 percent) of the 64 federally registered poultry establishments. This is an addition of one new pilot over the previous year. The CFIA has prepared a regulatory amendment to the *Meat Inspection Regulations* in order to provide the necessary regulatory basis to support mandatory MPIP implementation. The amendment mandates, for the first time, that key information on the health status of animals be forwarded to the slaughterhouse prior to their shipment in order to provide additional information to the veterinarian-in-charge. This will provide an invaluable link with the on-farm food safety programs being implemented. Negotiations with the United States Department of Agriculture on the equivalency of MPIP are ongoing.

Ongoing monitoring by CFIA onsite inspectors of the various MPIP pilots continues to demonstrate that industry employees trained and accredited as 'defect detectors' are as effective in identifying and removing defective carcasses as CFIA inspectors. Furthermore, microbiological tests indicate that MPIP provides the same level of assurance as traditional inspection methods.

Progress has also been achieved in the HACCP-based **Quality Management Programs for Importers (QMPI)** of fish and fish products. More information can be found in the CFIA's 2000-2001 Annual Report available at www.inspection.gc.ca.

In September 2000, to demonstrate the Government of Canada's commitment to food safety, the Minister of Agriculture and Agri-Food announced federal funding, under the Canadian Adaptation and Rural Development (CARD) Fund, of $11.4 million for the Canadian Food Safety Adaptation Program (CFSAP). The CFIA administers the program and also provides the scientific and technical support to the industry applicants and the program itself. The CFSAP will share costs with the food industry to support activities that will enable national associations or groups, involved directly or indirectly in the production, marketing, distribution and preparation of food, to develop HACCP-based risk- management strategies, tools, and systems to enhance food safety from 'gate to plate.' The CFSAP is related to the Canadian On-Farm Food Safety Program (COFFSP). The COFFSP, a partnership between the federal government and industry, encourages national primary product associations to develop the strategies and the necessary tools to enable producers to implement on-farm, food safety initiatives consistent with HACCP principles. While the program is administered by the Canadian Federation of Agriculture, the CFIA provides scientific and technical support to the program.

Strategic Outcome 1.3: Food safety emergencies/incidents are contained in a timely and appropriate manner

In an emergency, the Agency's primary goal is to protect consumers. Risks to consumers include unsafe or hazardous levels of microbiological, extraneous material, chemical contaminants, or allergens that have not been declared on food labels. As a part of their ongoing work, Agency staff investigate consumer and trade complaints and respond to food safety enquiries. The Agency plays an important role in investigating and identifying potential food hazards and carrying out laboratory testing to support food safety investigations.

The CFIA's Office of Food Safety and Recall (OFSR) manages food emergency responses including advising the public of recalls. The CFIA's emergency response teams are prepared to act 24 hours a day, seven days a week. While it is industry's role to implement a food recall in a timely and effective manner, the CFIA verifies the effectiveness of the recall. CFIA inspectors check to provide assurance that the recalled product has been removed from the marketplace.

Last year, 370 recalls[3] were managed by the OFSR compared to 243 in the previous year. There were 80 recalls resulting from the adoption of a new methodology for the analysis of undeclared milk protein. Undeclared milk protein prompted only 11 recalls the previous year. In 97 percent of the recall situations, the Agency advised the public within 24 hours of a recall decision, a decrease of one percent over the previous year. There were two incidents, creating five recalls, when the notices were not issued within 24 hours due to the need for additional information regarding the details of the products and their distribution.

[3] In order to help ensure continued national consistency, the CFIA made minor modifications to its recall calculation methodology.

Strategic Outcome 1.4: Meeting other governments' science-based food safety requirements; and contributing to the development of jointly- agreed operational methods and procedures

Meeting Other Governments' Science-based, Food Safety Requirements

At the time of export, a number of foreign countries require the CFIA to certify that the exported product meets their requirements. For example, with respect to **meat and poultry** destined for export, CFIA staff inspect to verify that it complies with Canadian safety and quality standards and, in some cases, to confirm that additional requirements imposed by the importing countries are being met. Last year, Agency staff inspected 1,480,827 tonnes of meat intended for export to over 100 countries. While the rejection rates are currently not available for all of these exports, the rejection rate for exports to the U.S. was 0.12 percent. This rejection rate is consistent with the low overall rejection rate of 1999.

Meat Exports: Rejection by Importer or by Authorities in Importing Country

	1998	1999	2000
Volume (tonnes)	1,126,584	1,203,528	1,480,827
Rejection by weight (tonnes)	1,042	341	n/a
Rejection rate (percent)	0.09	0.03	n/a

Canadian **dairy products** are also exported to many countries around the world. The CFIA implemented new dairy export procedures last year. Of the shipments presented to CFIA inspectors last year, 76 percent were in compliance with the exporter's documentation and received export certification. Non-compliant shipments were brought into compliance and subsequently certified and exported. The Agency expects that compliance rates will improve as exporters learn to apply the new procedures.

Contributing to the Development of Jointly-Agreed Operational Methods and Procedures

The CFIA is continually maintaining a number of arrangements for various commodities which enhance foreign governments' and industry's awareness and knowledge of Canadian import requirements and Canadian exporters' knowledge of foreign governments' requirements. Last year, the CFIA performed a number of activities involved with the maintenance and further development of an agreement between the European Community and the Government of Canada on Sanitary Measures to protect public and animal health in the trade of live animals and animal products. These included a Joint Management Council meeting and a review of the European Community System.

As well, a number of activities were undertaken by individual commodity groups. For example, the U.S. Food and Drug Administration (USFDA) performed a review of the Fish Products Inspection and Control System as part of the development of an arrangement between our two countries for fish products.

In 2001, the CFIA and the USFDA finalized the Canada-U.S. Action Plan on Food Safety. The Action Plan aims at providing a better understanding between regulators of the two countries' systems to protect consumers. Through more intensive cooperation, the CFIA and the USFDA hope to increase their effectiveness in guarding against food safety risks in both countries and in achieving efficiencies in their systems governing bilateral trade. Subsequently, the initial step in this direction was taken with the agreement on the Action Plan for Microbiological Contaminants which calls for specific information sharing and regulatory cooperation for bilateral trade in many fresh fruits and vegetables. The CFIA places a high priority on expanding the Action Plan to include other areas.

The CFIA works with many other countries to develop jointly agreed standards, codes of practice and other recommendations. The Codex Alimentarius Commission, the designated international food safety standards-setting organization, is a key forum for the discussion and establishment of internationally recognized food standards and codes of practice. Last year, the CFIA worked closely with Health Canada and other departments to represent Canada on 24 Codex Committees. Agency staff assumed the Head of Delegation role for nine of these committees, including the Committee on Food Import and Export Inspection and Certification System, and the Committee on Fish and Fish Products. Canada is the host for the Codex Committee on Food Labelling and chaired the meeting. Recently, international guidelines were adopted for the production, processing, labelling and marketing of organically produced foods. In addition, the CFIA continues to lead a working group to further develop the guideline for labelling of foods derived from biotechnology.

Strategic Outcome 1.5: Deterrence of deceptive practices

The CFIA undertook a number of initiatives to protect consumers from unfair market practices by setting and enforcing standards related to the accuracy of product information appearing on both domestic and imported food products. CFIA inspectors continued to target high-risk products and establishments. The following are examples of projects undertaken by the CFIA.

Olive Oil Adulteration Project

Olive oil is an expensive commodity which can be easily diluted or substituted with cheaper oil(s). Sophisticated and expensive laboratory testing is necessary to detect this illegal practice. Over the past five years, there have been 14 successful prosecutions involving adulterated olive oil, with five cases still before the courts. While laboratory analysis confirms that the violation rate is declining, there remains room for improvement.

Fresh Turkey Project

Last year, before Christmas, the CFIA initiated a project that targeted retail stores and poultry processors carrying or distributing whole turkeys and other whole poultry labelled and/or advertised as being fresh. The Agency's objective was to determine if the product was indeed fresh rather than previously frozen, and, if not, to take appropriate action. CFIA staff conducted 82 store visits throughout Ontario (61 chain stores and 21 independent retailers) and inspected more than 200 lots of turkeys. Fifty-five turkeys were found to be frozen or semi-frozen. In total, six suppliers were found to be non-compliant. Corrective measures were put in place and follow-up action was carried out with the non-compliant producers and distributors. In a similar exercise conducted the following Easter, CFIA staff visited 96 stores to inspect 176 lots of turkeys. Only one lot was found to be non-compliant.

Enforcement Actions

There are several enforcement and compliance actions available in response to non-compliance with CFIA acts and regulations. Prosecution action is recommended for all offences under the acts and regulations administered and/or enforced by the CFIA except when, in accordance with the CFIA's Enforcement and Compliance Policy, it has been determined that compliance can be achieved through more appropriate means, given the particular circumstances of the case. Agency actions may include issuing a warning letter, suspending or withdrawing a licence or registration, returning imported product to the country of origin, restricting or prohibiting the movement of product, or disposing of seized product.

The CFIA had 224 active investigations under the *Canada Agricultural Products Act*, *Fish Inspection Act*, *Food and Drugs Act* and *Meat Inspection Act*. Forty-five prosecutions were initiated resulting in a total of 25 convictions for offences such as selling product that was labelled in a false, misleading or deceptive manner, importing fish without an import licence, and moving detained product without proper authority. Fines assessed by the courts for these convictions totalled $211,950.

Animal Health

Key Commitment

Protection of the health of animals and control of animal diseases that are transmissible to humans

Animal Health Programs

- Animal Health
- Feed

Canada's animal resource base — including poultry, cattle, swine and sheep — contributes significantly to the nation's economy and Canadians' quality of life.[4] These animals support the dairy, meat and meat-product industries representing the largest single sector of the Canadian food-manufacturing industry. Millions of Canadians, directly and indirectly, depend upon the dairy and meat and meat-product industries for their livelihoods. The CFIA carries out a number of crucial activities to protect Canada's animal resource base. For example, the Agency works to stop the entry of foreign animal diseases into Canada at international border points. In light of increasing foreign animal-disease threats, particularly foot-and-mouth disease (FMD), this responsibility is more important than ever. The CFIA's effort in mitigating these risks will continue to require a significant resource commitment, particularly when international circumstances call for heightened vigilance and protection.

Within Canada, the Agency controls or eradicates animal diseases, regulates animal feed and, through its testing and surveillance activities, works to prevent the transmission of animal diseases to humans. As well, the CFIA monitors businesses engaged in the international or domestic movement of animals for compliance with regulations pertaining to the humane transportation of animals.

Estimated Business Line Resource Inputs, 2000-2001

Total Expenditures (million):	$80.0
User-Fee Revenues (million):	$8.0
Human Resources: (FTE = Full Time Equivalents)	835 FTE

[4] In 1999, there were more than 12 million head of cattle, 12 million swine and 600,000 sheep on over 30,000 farms in Canada.

Accomplishments

Strategic Outcome 2.1: Control the entry into Canada and the domestic spread of regulated animal diseases

Controlling the Entry of Regulated Animal Diseases

CFIA staff, with the assistance of the Canada Customs and Revenue Agency (CCRA), inspect imported animals at international border points. As required, the CFIA tests and quarantines the animals, orders the return of animals to their country of origin or the destruction of infected animals.

Guarding against the entry of diseases is a formidable challenge in light of the large numbers of imports. Last year alone, Canada imported 31 million animals and 200,000 embryos and semen doses. In addition, 210,000 feeder cattle were imported from the United States representing an increase of 30,000 from the previous year as a result of refinements to the restricted feeder cattle program.

Of the 31 million animals imported, about 225,000 (0.7 percent) were quarantined, compared to approximately 142,000 the previous year. In addition, 1,000 animals (0.003 percent) were refused entry into Canada. Although the actual number refused entry was higher than the previous year, the total remained very small, affirming that Canada's import controls are consistent with international standards and are respected by exporters.

Under the *Health of Animals Act*, anyone having care or control of an animal must report the presence or suspicion of a reportable disease to the CFIA. Of the 32 diseases listed by the CFIA as reportable when suspected or diagnosed, 24 are exotic to Canada's domestic livestock population. There are disease control and eradication programs in place

Examples of OIE List A and B Diseases

List A
- Foot-and-mouth disease
- Newcastle disease
- Bluetongue
- Swine vesicular disease
- African swine fever
- Sheep pox and goat pox

List B
- Anthrax
- Rabies
- Bovine brucellosis
- Bovine tuberculosis
- Bovine cysticercosis
- Bovine spongiform encephalopathy

for the balance of the diseases.
As Canada is one of the more than 150 member countries of the *Office International des Épizooties* (OIE), the world organization for animal health and international standard-setting, the CFIA reports annually to the OIE on Canada's disease status. The OIE considers List A diseases to be those that have the potential to spread rapidly and to be the most serious in terms of public health and socio-economic consequences. All of the OIE's List A diseases are reportable in Canada and, in 2000, Canada remained free of all List A diseases. Canada's year 2000 report to the OIE is posted at: http://www.inspection.gc.ca/english/ppc/science/surv/1997oie_e.shtml.

Foot-and-mouth disease is one example of a List A disease. Last year, FMD was not detected in Canada although some other countries, notably the United Kingdom and parts of continental Europe, experienced severe outbreaks that caused billions of dollars in direct losses and associated costs, eroded public confidence, and halted or threatened to halt exports of animals and animal products.

In addition to all 15 List A diseases, several of the OIE's List B diseases are reportable in Canada. List B diseases are defined as transmissible diseases that have serious socio-economic and/or public health importance. Canada is not concerned about several List B diseases as our geography and socio-economic status differs from other OIE member countries.

Internationally there is consensus that bovine spongiform encephalopathy (BSE) or Mad Cow Disease is a significant List B disease. BSE has not been detected in Canada since 1993 when a single case was reported in an imported cow; however, the CFIA continues to be vigilant with an active and intensified control program. Last calendar year, the CFIA examined tissue samples from 995 bovine for BSE, compared to 895 the previous year. Currently, all mature animals presented for slaughter with neurological signs of disease are examined. Although the Agency's surveillance program meets international requirements, the Agency plans to significantly increase testing for BSE. Further, as international requirements change, and countries with a similar health status to Canada's begin to expand their surveillance, Canada will develop and implement comparable BSE surveillance programs.

To increase the CFIA's ability to monitor and report animal diseases, the CFIA is a member of the Canadian Animal Health Network (CAHNet) that links animal disease surveillance partners within Canada.[5] While the CFIA can provide information on all List A diseases and those List B diseases that are reportable in Canada, it relies on the provinces and its other CAHNet partners for information on the remaining OIE List B and C diseases.

[5] CAHnet's Web site can be visited at http://www.cahnet.org/

Keeping Foot-and-Mouth Disease Out of Canada

Foot-and-mouth disease (FMD) is an extremely serious livestock illness. Last year, FMD outbreaks occurred in the United Kingdom, continental Europe, Taiwan, and in parts of South America. While FMD is not a threat to human health, it can seriously harm cattle, swine, sheep and other cloven-hoofed animals. The virus can spread through the air, in bedding materials and soil, and in meat and animal products fed to susceptible animals.

Foot-and-mouth disease has not occurred in Canada since 1952 thanks to the efforts of federal government departments, provincial veterinary authorities, industry and, since its creation in 1997, the CFIA. Early in 2001, the Agency undertook a number of stringent measures to protect Canada from FMD: disinfectant footbaths for international travellers at all major international airports and seaports, warning signs at airports, a toll-free FMD information line, a national media campaign, additional professional staff to respond to technical inquiries, and by sending six contingents of CFIA staff, primarily veterinarians and inspectors, to the UK to help British officials deal with their FMD outbreak and expand our knowledge regarding FMD.

At ten major airports in Canada, during the period April-May 2001, enhanced control efforts by Agency staff resulted in approximately 14,000 seizures of items such as food products and articles with soil on them, as compared to 5,500 for the comparable period the previous year.

In November 2000, the CFIA collaborated with the American and Mexican authorities in a tripartite response to a simulated outbreak of FMD. The exercise allowed the three countries to practice their respective and collective animal disease emergency response plans. More than 100 CFIA staff, along with provincial government and industry partners, represented Canada in a series of exercises conducted over a 12-month period. The simulation provided the CFIA and its partners with valuable information to help deal with an outbreak of FMD in Canada. The last of these exercises concluded prior to the outbreak of FMD in the UK in February 2001. By March, FMD had spread to France, the Netherlands, and Ireland.

Note: The report on the FMD simulation exercise can be found at:
http://inspection.gc.ca/english/anima/heasan/simulation/trirepe.shtml

Controlling the Spread of Regulated Animal Diseases

The CFIA targets regulated diseases in livestock and poultry through control or eradication programs. Some of these diseases such as equine infectious anaemia and cysticercosis (*C.bovis*) cannot be eradicated because of environmental or human activity factors, or because they are endemic in wildlife. With respect to those diseases that can be eradicated, the Agency continued its activities last year to eliminate chronic wasting disease (CWD) and scrapie, and monitored the successful eradication of tuberculosis. In 2000-2001, scrapie (a member of the transmissible spongiform encephalopathy or TSE group of diseases that includes BSE and CWD) was identified in 11 sheep flocks (eight in Quebec and three in Manitoba), which resulted in the destruction of 4,194 sheep and 12 goats.

In 1999, 14 flocks (eight in Quebec, two in Ontario, one in Manitoba and three in Saskatchewan) were identified, resulting in the destruction of 3,001 sheep from infected and exposed flocks.

Strategic Outcome 2.2: Control animal diseases that are transmissible to humans

Controlling Zoonotic Diseases (Diseases Transmissible to Humans)

As animals can be carriers of diseases that affect humans, it is critical that the Agency carry out timely and effective surveillance, testing and control activities for zoonotic diseases of concern. For example, rabies and West Nile virus are zoonotic diseases that pose a serious threat to humans. Rabies is transmitted from wildlife to domestic animals and, last year, as part of its rabies program, the CFIA tested animal specimens and found 670 or 7.6 percent of the 8,762 rabies tests conducted to be positive. This represented an increase of 34 percent over the previous year. In each case, the CFIA investigated to determine whether domestic or pet animals had been exposed. Only 7.9 percent of the positive cases were found in domestic livestock and 4.6 percent were in domestic pets.

Most rabies cases involve wildlife, and response and control is the responsibility of agencies other than the CFIA. An increased incidence of rabies among wildlife (also reported in the OIE report) was primarily found in skunks in Manitoba and Saskatchewan, in fox in Northern Ontario, and in raccoons in Ontario and New Brunswick. (For further information, visit the Province of Ontario's Web site at: http://www.mnr.gov.on.ca/MNR/rabies/rabmenu.html and the province of New Brunswick's site at http://www.gov.nb.ca/0053/en/issues/rabiesallpos.htm).

Information on the CFIA's preventive work regarding the West Nile Virus is featured in the Agency's 2000-2001 Annual Report available at www.inspection.gc.ca.

Veterinary Biologics

The CFIA licenses veterinary biologics for use in the prevention, treatment and diagnosis of infectious diseases in animals. When required, the CFIA consults with officials at Health Canada.

Ingredients of animal origin are frequently used in the preparation of veterinary biologics. The CFIA has introduced measures to minimize the risk of transmission of transmissible spongiform encephalopathy (TSE) agents by controlling the source of animals, the species of animal, and nature of animal tissue used in the production of veterinary biologics. For example, manufacturers of vaccines using fetal bovine serum are required to certify that the animals from which the serum has been derived are not infected with

BSE. Manufacturers are also required to seek the CFIA's approval for any changes to their listed sources of material.

Accordingly, CFIA officials licensed 66 new biologics, a significant increase from the 39 products licensed in the previous fiscal year. These changes also led to a decrease in the need for emergency permits. In 2000-2001, the Agency issued 130 permits for emergency or investigational use of vaccines.

The CFIA's Biologics Evaluation Laboratory conducted post-licensing testing of ten percent more veterinary biologics samples than in the previous year. Reports of suspected adverse reactions to veterinary vaccines increased by 48 percent to 1,504, as compared to 1,035 the previous fiscal year. All cases of significant adverse reactions were followed-up. This increase can be attributed to heightened awareness on the part of the public and the availability of the report form on the Web site.

Strategic Outcome 2.3: Meeting other governments' science-based animal health requirements; and contributing to the development of jointly-agreed operational methods and procedures

Meeting Other Governments' Science-based Animal Health Requirements

The CFIA issues Animal Health export certificates for live animals and animal products destined for export. In addition, Agency staff negotiate export health requirements with other national governments. Through these activities, the Agency plays an important role in ensuring that Canada's animals and animal products meet international standards and the import requirements of other countries.

Last year, 16 million live farm animals were exported, as compared to 20 million during the previous year. The CFIA successfully negotiated 12 new animal health protocols, thus permitting entry of our animals to new markets, and worked to maintain or improve the terms of access to established export markets. This involved visiting foreign countries (e.g. China) and hosting visiting officials of foreign governments (e.g. Iran, Chile). In addition, CFIA officials accompanied the Minister for International Trade to Algeria to sign a veterinary agreement for the export of bovine semen. This led to the initial export of more than 2,000 semen doses to that country.

Contributing to the Development of Jointly-Agreed Operational Methods and Procedures

CFIA representatives, along with representatives from Health Canada, participate in the Organization of Economic Cooperation and Development (OECD) Task Force for the Safety of Novel Foods and Feeds as well as the Codex Alimentarius Commission's Task Force on Animal Feeding. The latter is charged with developing a code of practice for feed manufacturing which will apply to both commercial and on-farm manufacturers of livestock feed and feed ingredients. Canadian representatives chaired a drafting group which characterized undesirable substances and recommended further work in the area of undesirable substances. Last year, the OECD Task Force finalized a consensus document written by the CFIA and Health Canada on the key nutrients and toxicants to be analysed in new canola.

Strategic Outcome 2.4: Compliance of livestock feeds with federal acts, regulations and standards

Regulating Feed

Under the authority of the *Feeds Act*, the CFIA administers a national feed program to verify that livestock feeds manufactured and sold in Canada or imported into Canada are safe, effective and labelled appropriately. Safe feeds help to produce safe meat, milk and eggs. Effective feeds contribute to the production and maintenance of healthy livestock. Last year, the CFIA processed 859 submissions for feed registration or ingredient approval. Of these, 779 or 91 percent of the submissions met regulatory requirements and were approved. The CFIA is proceeding with the next steps in its proposal to license all Canadian manufacturers of medicated animal feeds. In November 2000, the Agency began to work on a comprehensive manual of procedures. This manual will serve as an interpretive guide to accompany the new regulations expected in the near future. The Agency expects that this step will improve compliance with regulations on feed and feed labelling.

Information regarding research efforts to reduce mycotoxin in animal feeds is featured in the CFIA's 2000-2001 Annual Report available at www.inspection.gc.ca.

Regulating Rendering Plants

Rendering plants process some 1.7 million tonnes of inedible animal materials each year, producing a number of products including high-quality protein meal used to manufacture livestock feeds (90 percent) and pet foods (ten percent). This protein meal must be safe in order to prevent the spread of animal diseases such as bovine spongiform encephalopathy (BSE). The CFIA inspects rendering plants and issues permits for them to operate. Last year, in the course of conducting annual inspections, the Agency found all 32 facilities in Canada to be in compliance with the regulatory requirements pertaining to manufacturing and labelling.

Enforcement Actions

In cases of non-compliance with the CFIA's acts and regulations, there are several enforcement and compliance options available to the Agency. These can include: issuing a written warning letter, suspending or withdrawing a license or registration, ordering imported product to be returned to the country of origin, refusing to issue an import or export permit, or issuing a quarantine notice.

In addition, effective June 5, 2000, the *Agriculture and Agri-Food Administrative Monetary Penalties Act* provided the CFIA with the legislative authority to issue monetary penalties for violations of the *Health of Animals Act*, *Plant Protection Act* and their regulations. The Administrative Monetary Penalties system (AMPs) is designed to complement existing enforcement tools. Last year, the CFIA issued 2,544 administrative monetary penalties totalling nearly $275,000.[6]

In 2000-2001, the CFIA had 205 active investigations under the *Health of Animals Act* and the *Feeds Act*. There were eighteen prosecutions, resulting in eight convictions for offences such as: failing to declare imported animals and animal products, transporting animals in an inhumane fashion, and improperly labelling feed. Fines assessed by the courts for these convictions totalled $20,750.

[6]Due to information systems limitations, separate data for the *Health of Animals Act* and the *Plant Protection Act* are unavailable. (See also Plant Protection Business Line).

Plant Protection

Key Commitment

Protection of the plant resource base from regulated pests and diseases

Plant Protection Programs

- Plant Protection
- Seed
- Fertilizer

Canada's plant resource base is crucial to the socio-economic and environmental well-being of all Canadians. The two major economic activities — the forestry industry and the agriculture and agri-food industry — that rely upon this base are among Canada's top five industries.[7] Millions of Canadians depend upon these industries for their livelihoods.[8] The 2000-2001 fiscal year was marked by a number of resource-intensive emergency responses and increasing pressures on Agency resources

The CFIA plays an important role in protecting Canada's plant resource base. Through its surveillance activities at Canada's international border points, the CFIA guards against the entry and spread of pests and diseases from foreign countries. Within Canada, Agency staff work to control or eradicate pests and diseases. These include some viruses, fungi, bacteria, mycoplasmas, nematodes, insects and plants. Lastly, the Agency conducts inspections to verify compliance with safety and product standards for seed and fertilizer.

Some activities within the CFIA's mandate are carried out by certified industry staff or accredited third parties. In these instances, the Agency develops the processes, certifies those who will carry out the activities and audits their delivery. Such is the case with the Canadian Seed Institute and private laboratories accredited for seed testing and diagnostic testing of seed potatoes.

[7] In 1999, the forestry industry alone accounted for shipments valued at $70 billion. In the agricultural sector, grain, fertilizer and seed contributed $9 billion, $6 billion and $1 billion respectively.

[8] In 1999, it was estimated that the forestry industry provided employment, directly and indirectly, to over 877,000 Canadians. The comparable figure for those involved in agriculture and agri-food is over twice that. In fact, the agriculture and agri-food industry is the third largest employer in Canada.

Estimated Business Line Resource Inputs, 2000-2001

Total Expenditures (million):	**$73.0**
User-Fee Revenues (million):	**$8.0**
Human Resources: (FTE = Full Time Equivalents)	**750 FTE**

Accomplishments

Strategic Outcome 3.1: Control the entry into Canada and domestic spread of regulated plant diseases and pests

Controlling the Entry of Regulated Diseases and Pests

CFIA staff issue permits to Canadian importers of regulated plants and plant products and carry out inspections to confirm compliance with federal acts and regulations. The Agency may ban the importation of certain species of plants and plant products to help control the entry and spread of pests and diseases that could damage Canada's biodiversity and domestic plant resource base. For example, the Asian Long-Horned Beetle, has, so far, been unsuccessful in establishing itself in Canada.

Controlling the Domestic Spread of Regulated Plant Diseases and Pests

Agency staff issue certificates that allow regulated plants and plant products to move across quarantine zones within Canada. This system helps to control the spread of pests and diseases which occur regionally in Canada. In addition, CFIA staff conduct domestic surveys to detect exotic pest introductions, to define the infestation boundaries of regulated pests in certain parts of Canada, and to support eradication programs. Survey information is also used to validate Canada's import requirements and to allow the CFIA to certify exports.

Last year, surveys were conducted for 17 insects and diseases across Canada. The biggest survey challenges for the CFIA were the plum pox virus, the Brown Spruce Longhorn Beetle and potato wart disease. For further information on plant pest surveys, visit the CFIA's plant pest surveillance Web page at:
www.inspection.gc.ca/english/ppc/science/pps/ppshpe.shtml

Plum Pox Virus (PPV) is a serious disease of stone fruit trees including peach, nectarine, plum and apricot trees. It affects fruit quality, size and quantity, often reducing the yield significantly, rendering the fruit unmarketable, and requiring that the infected trees be removed. Until October 1999, when it was first reported in the U.S., PPV was not previously known to occur in North America. In June 2000, the CFIA confirmed the presence of PPV near Niagara-on-the-Lake, Ontario, prompting the Agency to survey principal stone fruit production areas in Canada. The Agency confirmed that PPV was present in Ontario and also in Nova Scotia, where one case was confirmed. Subsequently, the CFIA led an eradication program that included the removal of diseased trees and the establishment of quarantine zones.

The Canadian Forest Service identified **Brown Spruce Longhorn Beetle** to be the causal agent of black, red, white and Norway spruce mortality in Point Pleasant Park in Halifax. This was the first confirmed case of this invasive forest pest in North America. It is believed that the beetle arrived in Canada in solid wood packing material via the port of Halifax. Left unchecked, the beetle could seriously damage Canada's spruce trees, which comprise a very significant part of our forestry industry. In response to this threat, the Agency led an extensive forest survey covering 172 sq. km., established quarantine zones and began a control and eradication program. Approximately 2,500 infested trees in Point Pleasant Park and an estimated 960 trees within a 15 km. radius of the park were incinerated. Survey and eradication activities continue. To date, the beetle has not been detected outside the quarantine zones.

Until recently, **potato wart disease**, a soil-borne fungal disease, was not known to occur in Canada except in Newfoundland and in two isolated locations in northeast Quebec where it is under quarantine control by the CFIA. In October 2000, potato wart disease was confirmed in a portion of a single field of potatoes in Prince Edward Island, a major potato-producing province. The CFIA immediately placed restrictions to contain the disease and initiated surveys to determine its origin and extent. While shipments of potatoes continued as usual from PEI to most domestic and foreign clients, the United States imposed an import ban on all PEI potatoes. After analyzing thousands of samples, inspecting storage bins and potatoes associated with the seed source, Agency staff confirmed that the incidence of potato wart disease that prompted the ban was an isolated finding. The early ban of PEI potatoes by the U.S. was partially lifted in April, 2001[9].

[9] On August 1, 2001 a new agreement was finalized with the U.S. improving access of PEI potatoes to the U.S. market and replacing mitigative measures such as limited package sizes and the washing and sprout inhibition of potatoes with an extensive surveillance plan.

Regulating the Introduction of Plants with Novel Traits (PNTs)

The CFIA regulates the environmental release of plants with novel traits (PNTs). This involves reviewing applications for confined field trials as well as applications for unconfined environmental release. These reviews are based on environmental risk assessments (ERAs) carried out by the CFIA to determine the potential for each PNT to be a pest. The modified plant is assessed to determine if the modification has altered the plant's original characteristics including weediness, invasiveness, potential impact on biodiversity, and agricultural sustainability.

Until full assessments have been completed, confined field trials provide developers with the opportunity to test PNTs in the environment under controlled conditions that limit chances that they might negatively impact the environment or enter the feed and food systems. When developers apply for confined field trials, they must adhere to specific terms and conditions that include reproductive isolation and post-harvest land use restrictions. CFIA staff inspect both current and post-harvest trial sites for compliance. Instances of non-compliance discovered in 2000 did not present any safety concerns and were corrected by developers after being contacted by the CFIA.

Strategic Outcome 3.2: Meeting other governments' science-based plant protection requirements; and contributing to the development of jointly-agreed operational methods and procedures

Meeting Other Governments' Science-based Plant Protection Requirements

The CFIA helps assure that Canada's seeds, plant and forestry products meet other countries' import requirements, including being free of quarantine pests that may be of concern to them. This assurance facilitates international trade and helps maintain the excellent international reputation enjoyed by Canadian products.

Last year, the North American Plant Protection Organization (NAPPO) introduced a standard that set out accreditation requirements for individuals who issue phytosanitary certificates. Phytosanitary certificates, which indicate that the import requirements of a foreign country have been met, facilitate the entry of plants into foreign countries. This new standard will help ensure that all individuals in North America issue phytosanitary certificates consistently.

In 2000, CFIA inspectors issued a total of 54,389 phytosanitary certificates. Canada received fewer than 100 notifications from foreign countries that Canadian products did not meet their import requirements. Through negotiations, the majority of these rejected products were allowed entry into the country to which they were originally shipped.

Contributing to the Development of Jointly-Agreed Operational Methods and Procedures

Last year, the Canada-U.S. bilateral work on agricultural biotechnology provided a valuable opportunity for the two countries to gain a better understanding of each other's regulatory systems, setting the stage for greater cooperation in the future. This resulted in a unique agreement that harmonizes, where possible, the regulatory evaluation criteria applied to applications for unconfined environmental release in Canada and the U.S. Details of this bilateral agreement appear on the CFIA Web site at: http://www.inspection.gc.ca/english/plaveg/pbo/usda01e.shtml.

CFIA representatives also participated on the NAPPO biotechnology panel to produce a standard to help facilitate the movement of genetically modified commodities between the three NAPPO member countries in a manner that does not contribute to risks to the environment. In addition, through its participation with other biotechnology experts on NAPPO panels, the CFIA has helped build North American capacity in Pest Risk Assessments (PRA), resulting in greater confidence in PRAs done by NAPPO members.

The CFIA continued to work with other Government of Canada organizations, as well as international bodies, to prepare for implementation of requirements pursuant to the Cartagena Protocol on Biosafety. The initiative has resulted in the creation of a model for the Biodiversity Clearing House mechanism as prescribed in the Protocol. This database provides information on the different types of living modified organisms that specific countries have approved.

Strategic Outcome 3.3: Compliance of seed and fertilizer with federal acts, regulations and standards for safety, product and process

Protecting and Improving Canada's Seed Supply

The CFIA and the seed industry are responsible for seed quality in Canada. The CFIA regulates seed, registers seed varieties, and registers seed establishments. As well, it inspects seed imports to verify compliance with Canadian standards and seed exports to confirm that they meet the standards of the importing country. In 1998, in consultation with the CFIA, the industry established the Canadian Seed Institute (CSI). The CFIA now officially accepts CSI's recommendations for the registration of seed establishments and also accepts CSI's recommendations for accreditation of private seed testing laboratories. The CFIA audits CSI's activities that fall within the Agency's responsibility areas and continues to deliver the enforcement and compliance program related to the seed industry. The CFIA conducts audits to determine that the CSI has a quality system in place which meets the CFIA's standards. Over the last year, the Agency has determined that the CSI has in place an acceptable system to conduct quality assessments of authorized importer establishments and recommend the registration of importer establishments.

Sampling, testing for purity and germination, grading and labelling are all performed by industry and monitored by the CFIA and the CSI. The Agency, together with the CSI, oversees an active seed laboratory accreditation program for 44 private labs and 100 analysts providing industry seed-testing services. CFIA inspectors conducted marketplace inspections targeting establishments with poor compliance or those that had been subject to complaints. In 2000, analytical results indicated that 95 percent of pedigreed seed and 85 percent of non-pedigreed seed met standards. Also, analytical results for imported seed for 2000 indicated that 95 percent of these seed lots met standards. These compliance rates are consistent with previous years.

The Canadian Seed Growers' Association (CSGA) is responsible for developing genetic purity standards, regulating pedigreed seed crop production, and for certifying the varietal purity of pedigreed seed crops. In response to applications received by the CSGA, CFIA staff conduct crop inspections to verify varietal purity and the growing conditions of pedigreed seed. Inspection reports completed by CFIA staff are submitted to the CSGA, which, in turn, issues crop certificates indicating compliance with varietal standards. Last year, pedigreed seed was grown in 21,578 fields by 3,875 CSGA pedigreed seed growers. Agency inspectors and CFIA-accredited private crop inspectors conducted these crop inspections encompassing a total of 519,724 hectares and found that only one percent of the inspected acreage failed to meet CSGA standards. (For further information, visit the CSGA Web site at: www.seedgrowers.ca and the CSI Web site at www.csi-ics.com).

Enforcement Actions

In cases of non-compliance with acts and regulations, there are several enforcement and compliance options available to the Agency. These include: issuing a written warning letter, suspending or withdrawing a license or registration, ordering imported products to be returned to the country of origin, refusing to issue an import or export permit, or issuing a quarantine notice. In addition, the Agency may employ its Administrative Monetary Penalties System (AMPs), avoiding the need for a court action. Last year, the CFIA issued 2,544 administrative monetary penalties totalling nearly $275,000[10].

In 2000-2001, the CFIA conducted 25 active investigations under the *Plant Protection Act*. This resulted in two prosecutions and two convictions, one for failing to declare imported plants and plant products and the other for moving detained product without proper authority. Fines assessed by the courts for these convictions totalled $12,000. In addition, there were 26 investigations conducted by the CFIA under the *Seeds Act*, resulting in two prosecutions leading to one conviction for selling unregistered seed. The fine assessed by the courts for this conviction was $2,500.

[10]Due to information systems limitations, separate data for the *Health of Animals Act* and the *Plant Protection Act* are unavailable. (See also, the Animal Health Business Line).

Protecting the Work of Plant Breeders

The CFIA protects the work of plant breeders under the authority of the *Plant Breeders' Rights Act*. After developing a new variety, a plant breeder applies to the CFIA for the right to control the multiplication and sale of the reproductive material of the new variety. To be granted that right, the applicant must demonstrate to the CFIA that the variety under consideration is new, distinct, uniform and stable. The following table provides results with respect to applications received.

Applications from Plant Breeders for Rights Protection

	Applications for Rights Protection*	Approved	Renewals	Agency Revenues for Service
Calendar 2000	405	193	485	$627,500
Calendar 1999	549	147	362	$511,000

*Applications for rights protection are not approved for grant of rights until the examination requirements are met. This can take several years to complete depending on the plant species. Therefore, applications filed in a calendar year would not be approved in the same year. The renewals column refers to varieties previously approved for grant of rights that have been renewed during the calendar year.

Protecting and Improving Canada's Fertilizers

The fertilizer industry in Canada generates products worth in excess of $6 billion. The range of products regulated is wide and includes, among other things: bulk blended fertilizer for the production of agricultural crops, home and garden fertilizers, fertilizers that contain pesticides, supplements such as viable microbial products to improve plant growth or plant yield, recycled products, such as composts and processed sewage, and synthetic chemical products, such as plant growth regulators or soil wetting agents.

Fertilizers imported or produced in Canada are regulated through requirements for registration and/or product standards for safety, efficacy, and labelling. The intent of regulating these products is to verify that the products are safe for human health and the environment, efficacious, and labelled so that they are properly represented in the marketplace. The CFIA monitors all regulated products to determine their adherence to standards and takes appropriate action when product standards are not met.

Last year, the CFIA oversaw sampling and testing under the Canadian Fertilizer Quality Assurance Program (CFQAP). This voluntary industry-Government of Canada program involves fertilizer blenders taking samples of their production, sending those samples to accredited laboratories and sharing their analytical results with the CFIA. The Agency compiled the resulting information by blend plant and published blend plant ratings in the Canadian Fertilizer Quality Assurance Report. The majority of CFQAP samples, as

identified in the following table, were found to be in compliance with Canadian regulations. The rate of compliance remained relatively steady, at 84.5 percent. The CFQAP provides an effective monitoring program, while enabling the Agency to redirect resources toward audits of quality control, health and safety issues and complaint investigation.

Level of Sampling and Industry Compliance Under the Canadian Fertilizer Quality Assurance Program (CFQAP)

	1997	1998	1999	2000
Samples	3,581	3,483	3,273	2,887*
Industry Compliance (percent)	84.6	82.9	84.4	84.5

* The drop in samples is partly attributable to the variable number of voluntary participants in the CFQAP.

In addition to samples taken by companies under the CFQAP, the Agency monitored the production of bulk blend fertilizer, which is produced at approximately 1,220 plants across Canada. In these plants, CFIA inspectors took some 800 samples to verify their guarantees and found a compliance rate of 83 percent. Some of the samples were taken at facilities that participated in the CFQAP.

CFIA inspectors also took 179 samples of legume inoculants (i.e., nitrogen-fixing bacteria) and pre-inoculated seed and found a 90.7 percent compliance rate. Sampling was targeted at those products that have a higher risk of not meeting quality standards and at products that are new to the marketplace.

Over the past year, CFIA inspectors have taken more than 178 samples of fertilizers and supplements to determine whether regulated products comply with safety standards for heavy metals such as cadmium, arsenic, lead and mercury, and with standards for pathogens such as *Salmonella* and faecal coliform. Products sampled include micronutrient fertilizers, phosphate fertilizers, processed sewage, compost and liming materials. The average rate of compliance across these programs was approximately 89.6 percent. Non-compliant products were detained and, unless they could be brought into compliance, were disposed of by an appropriate method.

Human Resources Management

This year, the Agency launched its renewed HR Strategy to guide the organization's human resource management for the next three years. The *Strategy* has shifted from addressing the needs of an organization in development to one that is implementing and fine-tuning programs and systems which support the work we do. The three strategic objectives contained within this report form the basis for analysis of the Agency's human resource management performance.

Strategic Objective 1: Maintain a Qualified Workforce

The Agency has seen workforce growth of eight percent over the last two years, concentrated primarily in the Scientific & Professional and Technical communities. This increase was necessary to ensure effective service delivery to Canadians and to meet the demands resulting from international crises such as the outbreak of foot-and-mouth disease in Europe in winter 2001.

Approximately $3.2 million was invested in training, with particular focus on over 80 national scientific and technical training initiatives. Non-technical training was also provided, covering a range of management and employee skill development areas.

Strong expertise in program design and delivery, and program support areas is critical to maintain domestic and international confidence in the CFIA's programs and standards as a greater volume and diversity of products are being traded internationally. The movement towards a multi-commodity approach in program design and delivery, the need for cross-utilization of staff, the shift from hands-on inspection to auditing, and the use of alternative methods of service delivery have resulted in on-going training in a number of key areas. Examples of such training include: Food Safety Enhancement Program, Quality Management Program, Modernized Poultry Inspection Program, Humane Transportation of Animals, Introduction to Audit, Enforcement of CFIA Regulations, and Alternative Dispute Resolution. Due to the increasing complexity of food processing technologies, training in Metal Can Integrity and Programmable Logic Controllers have also been given to support the Agency's food safety mandate. As well, the need to be adequately prepared to address food recalls, plant and animal pest or disease outbreaks has resulted in training in such areas as Emergency Management and Simulations, and Recall Procedures, Roles and Responsibilities.

To ensure staff understand the science behind effective pest and disease control strategies, the current science-based training and development programs are being upgraded. Associated training includes: Foreign Animal Diseases, Bovine Spongiform Encephalopathies (BSE) Surveillance Program, Grain Elevator Inspections, and Issuance of Phytosanitary Certificates. In addition, Transmissible Spongiform Encephalopathies Workshops are being offered for provincial laboratory diagnosticians and CFIA field veterinarians.

In addition, The Agency continues to work with educational institutions to ensure the most up-to-date science and technology is used in its training programs.

Innovative training methods such as video, CD-ROM, and Intranet tools were utilized to address geographic challenges, operational requirements, and the cost inherent in attending instructor-based training courses.

Strategic Objective 2: Attract and Retain Skilled Employees

To assess the Agency's recruitment and retention needs, a thorough analysis of the 31 occupational groups was conducted resulting in the identification of those occupational groups facing the greatest recruitment and retention challenges in the next five years. Targeted recruitment and retention strategies will be further developed to address the needs of each of these groups.

A total of 209 employees, primarily in the scientific and professional communities, are currently eligible to retire and an additional 779 employees will become eligible to retire by the end of 2005-2006. The potential retirements represent significant challenges that are being addressed through a number of Agency recruitment and retention initiatives.

The following *recruitment initiatives* were developed and/or implemented in 2000-2001:

- A national biotechnology recruitment campaign which yielded 1,400 résumés and led to 45 new hires;
- In partnership with 22 Canadian universities, the CFIA instituted an Officer Training Program which resulted in the hiring of 25 graduates;
- 139 students were hired through co-op and student programs, 26 more than in the previous year;
- In partnership with the Faculty of Veterinary Medicine, St-Hyacinthe, CFIA participated in an initiative to increase the visibility of non-traditional forms of veterinary medicine to attract future graduates; and
- The Agency's Student Internship Program was restructured and now includes a full range of support tools to assist managers in attracting recent graduates into hard to recruit positions.

The Agency developed and launched a Management Succession Program for the Quebec Area to assist ten trainees in the development of their management skills and knowledge.

The Agency undertook joint activities with public and private sector organizations including hosting science fora, establishing a Biotechnology Intern Program and a Biotechnology Resource Management Committee and granting a $25,000 sponsorship towards the President's Graduate Assistantship Program for two University of Guelph students pursuing graduate studies in specialized scientific fields.

The Agency recognizes that to retain skilled employees, we must foster positive employer/employee relations, good working conditions and competitive salaries. The creation of the Agency brought together inspectors from four ministries. The consolidation of these services into one single agency brought about long-standing, unresolved concerns regarding the classification of inspection positions. This necessitated an extensive review of the work being performed by the Primary Products Inspectors (PI) to ensure appropriate and equitable classification levels. A joint union-management Primary Products Inspector (PI) review was initiated and resulted in movement of the PI group to the Engineering and Scientific Support Group (EG), representing approximately 45 percent of the CFIA workforce.

Although the conversion allowed the Agency to compensate inspection staff for work performed at various levels of complexity, the implementation stage presented challenges for some current staff, due to career progression limitations related to the different technical and non-technical skills needed to move from one commodity to another. This has resulted in employee concerns which are currently being addressed. In addition, the Agency is currently examining a wide range of initiatives to support the conversion exercise including the development of a progressive career management framework.

The CFIA continues to provide a Performance Feedback and Review (PFR) Program to support effective year-round employee/employer communications. In response to feedback received from employees and managers, the PFR process was simplified and communications were enhanced to promote the importance of the program.

The Agency signed its first collective agreements with the Scientific & Analytical group and the Informatics group and began second-round negotiations with PSAC[11] and with all three bargaining units of PIPSC.

Strategic Objective 3: Continue to Build a Supportive Work Environment

The Agency is striving to put in place human resource policies, programs and systems that support our business and diverse workforce while providing employees with the appropriate working conditions to do their jobs safely and effectively.

[11] As of June 13, 2001 the PSAC bargaining unit and the Agency had ratified the collective agreement and as scheduled, the agreement was signed and took effect Friday July 6th, 2001.

In support of a safe and healthy workplace, an Occupational Health Evaluation Directive has been developed and approved by the National Occupational Safety and Health Committee. Workplace injuries have decreased by nine percent over the past year.

The Agency continues to formally recognize employees for their work accomplishments at the area, local and corporate levels. Last year, 61 CFIA employees were recognized with the President's National Awards. In addition, two CFIA employees received a Treasury Board Secretariat Head of the Public Service Award for 'Excellence in Service Delivery.'

The Francophone representation at the Agency was 26.5 percent, slightly higher than the 23 percent representation in the general Canadian population. The Agency's employment equity (EE) representation increased in all four designated groups (see Table A). The Agency has attempted to increase management awareness of EE issues and encouraged a targeted approach to recruitment of EE groups by a number of means including preparing an Employment Equity and Labour Market Availability Statistical Analysis and an Employment Equity Planning Guide. These tools are expected to aid in the development of Area EE plans to address gaps where they exist.

Table A

Employment Equity Group	Percent of Labour Market Availability (derived from Statistics Canada Census 1996 and 1991 HALS)*	Percent of CFIA Workforce	
		March 31, 2000	March 31, 2001
Women	44.6	40.6	42.2
Aboriginal Peoples	1.7	1.2	1.5
Persons with Disabilities	4.6	2.4	3.4
Visible Minorities	8.6	5.7	6.9

*using a roll-up of Labour Market Availability information for occupational groups within CFIA only

The HR Strategy clearly sets out the human resource direction for the future. By maintaining a focus on our strategic objectives and with the commitment of its workforce, the Agency will continue to respond to the challenges at hand and the growing demand for our services.

Annexes

Annex 1: Pillars Of Our Business

Sound Science: The CFIA's Foundation

As Canada's largest science-based regulatory agency, the CFIA relies upon sound science to support its activities across all three of its business lines. Sound science provides an essential foundation to both the design of programs and ongoing decision-making. Without it, the Agency could not be effective. The Agency's continued scientific credibility at home and abroad rests on its ability to provide expert services and advice. The Agency recognizes that to maintain its credibility in domestic and world markets, it must demonstrate that its science-based approaches are integral and strong. Over the coming years, the CFIA will continue to invest in and strengthen its scientific capacity and infrastructure in order to meet the growing needs of the Agency.

Sound scientific practice also forms the basis of the CFIA's program delivery. As well as providing science advice, scientists in the CFIA's laboratories test and analyze approximately 600,000 samples per year collected by CFIA inspectors. They also perform research in support of Agency programs. The CFIA has almost completed accreditation of all Agency Laboratories to international standards (ISO).

Over the coming years, the Agency will align its existing science advice practices with those outlined in the federal report entitled, *A Framework for Science and Technology Advice: Principles and Guidelines for the Effective Use of Science and Technology Advice in Decision Making*. The Agency will also coordinate a strategic approach in response to the Council of Scientific and Technical Advisors (CSTA) report on Building Excellence in Science and Technology (BEST). Specifically, the Agency will work to implement and integrate the recommendations of the Science Advice for Government Effectiveness (SAGE) and BEST reports into our priority-setting, decision-making and practices for selected broad science reviews within the Agency.

The Agency is also expanding research collaboration. The CFIA is building on existing relationships, such as our collaboration with the Canadian Grain Commission, our joint operation with Health Canada at the Canadian Science Centre for Human and Animal Health in Winnipeg and our agreement with the University of Guelph to establish programs under the newly created Canadian Institute for Food Inspection and Regulation.

The Canadian Institute for Food Inspection and Regulation, launched in January 2000, represents a significant step in collaborative research arrangements. This unique institute is the result of a pilot three-year agreement between the University of Guelph and the CFIA. The Institute has established a committee to identify priorities in regulatory research and the CFIA has established a Regulatory Chair to guide the program.

The Science Evaluation Unit and science committees within the Agency work to strengthen linkages between policy and science advice in decision-making. These committees will be instrumental in fulfilling the needs highlighted in Canada's science strategies, which include placing a high priority on training and responsiveness, developing state-of-the-art laboratories, and taking best advantage of opportunities emerging in the science and technology sectors.

Working Globally: Creating an International Regulatory Framework

International food safety and animal and plant health frameworks provide an essential architecture to govern the international exchange of food, animals and plants. The continued development of a coherent international regulatory framework, which is both science-based and rules-based, benefits Canadians by providing producers with stable markets and consumers with safe and high-quality products. Canadian food and agricultural products are in high demand by consumers around the globe. At home, changing consumer expectations resulted in Canada importing a wide range of products from an ever-increasing number of countries. At the same time, the emergence of new technologies and innovations are creating challenges to the international regulatory system.

The CFIA is a leader in responding to these trends on the international front and invests considerable effort to influence international standard-setting organizations. The CFIA currently manages a number of product-specific bilateral arrangements and protocols in the areas of food safety and animal and plant health. Apart from this network of bilateral arrangements, there are international arrangements and institutions related to food safety, animal health, plant protection, the environment and trade which together comprise the international regulatory framework within which the CFIA operates. Our primary objective is to ensure that this framework, as it relates to the mandate of our organization, is strong, coherent and science-based and comprises a network of individual arrangements which are mutually reinforcing.

To this end, the CFIA, together with Health Canada, the Department of Foreign Affairs and International Trade and other government departments, participates in international fora such as: the United Nations' World Health Organization, the Food and Agriculture Organization, the United Nations Environmental Program, the *Office International des Épizooties*, the International Plant Protection Convention, the Codex Alimentarius Commission, the Organization for Economic Co-operation and Development, the World Trade Organization, North American Free Trade Agreement, Asian-Pacific Economic Cooperation, individual negotiations on the Cartagena Protocol on Biosafety, the Free Trade Area of the Americas, and discussions on food safety and biotechnology at G8 Summits.

Emerging Issue: Biotechnology

The challenges of regulating new products of biotechnology and addressing public questions about how these products are regulated are gaining increased public interest around the world. International discussions that began in the 1980s continue to take place, and the CFIA has been an active participant and leader in these discussions in fora such as the Cartagena Protocol on Biosafety, the Codex Alimentarius Commission, and the International Plant Protection Convention.

As a result of the 2000 Budget, the Government of Canada's commitment to health, safety and the environment has been strengthened by $30 million a year, a third of which is entrusted to the CFIA to enhance and evolve its safety first approach to regulation. These additional resources will allow CFIA scientists to continue to conduct critical and detailed environmental safety assessments, to enhance inspection and monitoring capabilities, and to further study emerging regulatory questions. Assisting in this process is the CFIA's Biotechnology Task Force, which is working to enhance the CFIA's ability to address these areas, to integrate new knowledge from domestic and international fora, and to hire a highly skilled workforce. This will permit the CFIA's approach to the regulation of products of biotechnology to function in a consistent, coordinated and integrated way.

Over the past year, two bodies established by the Government of Canada carried out significant work to examine the regulatory rules and scientific underpinnings of departments and agencies that regulate products of biotechnology. The Expert Panel of the Royal Society of Canada released its report on the future of food biotechnology in February 2001. The report focused on questions of regulatory capacity, transparency and research needs to improve regulatory decision-making on these future products of biotechnology. The Canadian Biotechnology Advisory Committee, in its study of genetically modified food, commissioned a number of papers and carried out a series of stakeholder consultations, to which CFIA experts were invited to participate. An interim report was released in August 2001.

On April 19, 2001, Canada signed the Cartagena Protocol on Biosafety, a multilateral agreement to regulate movement across international borders of living organisms modified through modern biotechnology. The CFIA played a key role in reviewing the regulatory implications of the Protocol for the Government of Canada and in working with potentially affected stakeholders to address their concerns while at the same time meeting the objectives of the Protocol. As a next step, Canada will consider final ratification of the Protocol based on progress achieved in further international discussions. These discussions are expected to more precisely define a number of provisions, and determine how the Protocol can most effectively be implemented by Canada. The CFIA advanced work on the documentation-related provisions of the Protocol by co-chairing a technical experts' meeting in June 2001 in Montpellier, France. The CFIA also worked to advance capacity-building efforts related to regulating products of biotechnology, which is important both under the Protocol and in other fora, such as Asia-Pacific Economic Cooperation (APEC).

Annex 2: Financial Tables

Table 1 - Summary of Voted Appropriations

Financial Requirements by Authority ($ millions)			
		2000-2001	
Vote	Planned Spending	Total Authorities	Actual
Canadian Food Inspection Agency			
25 Operating Expenditures (1)	274.5	347.3	340.7
30 Capital Expenditures	9.4	18.9	7.6
(S) Contributions to Employee Benefit Plans	40.8	44.8	44.8
(S) Compensation Payments in accordance with requirements established by Regulations under the Health of Animals Act and the Plant Protection Act and Authorized pursuant to the Canadian Food Inspection Agency Act.	1.5	15.3	15.3
Total Agency	**326.2**	**426.3(2)**	**408.4(3)**

Notes:

(1) Total voted contributions are less than $250K, therefore included in Operating Expenditures.

(2) The Agency received additional authorities in the amount of $100.1M, obtained through the Supplementary Estimates process or via TB Vote 10. They are as follows:

a. In Vote 25, the Agency received an additional $72.8M, primarily as a result of Collective Bargaining ($11.6M), the Interim Funding submission ($26.5M), Program Integrity ($17.7M), funding for Biotechnology ($7.8M), and funding for Residue Testing ($5.3M);
b. In Vote 30, an amount of $9.5M was carried forward from the previous fiscal year;
c. An additional $4.0M for the increase in costs towards the Employee Benefit Plan; and
d. An increase of $13.8M in Statutory Compensation Payments. These costs have escalated dramatically in recent years due to serious outbreaks in Scrapie, Cystericus Bovis and Equine Infectious Anemia; and most noticeably, in the past 2 years, Chronic Wasting Disease in the province of Saskatchewan.

(3) Does not include services provided without charge by other Government departments.

Table 2 - Comparison of Total Planned to Actual Spending

Departmental Planned versus Actual Spending			
	2000-2001		
Safe Food, Market Access and Consumer Protection	**Planned**	**Authorities**	**Actual**
FTE's	4,360	4,678	4,543
Operating	315.1	391.6	385.0
Capital	9.4	18.9	7.6
Grants & Contributions (1)	1.7	15.8	15.8
Total Gross Expenditures	**326.2**	**426.3**	**408.4**
Less:			
Respendable Revenues	47.8	52.8	52.8
Total Net Expenditures	**278.4**	**373.5**	**355.6**
Other Revenues and Expenditures			
Non-respendable Revenues	(0.5)	(0.2)	(0.2)
Cost of services provided by other departments	25.3	28.7	30.7
Net Cost of the Program	**303.2**	**402.0**	**386.1**

Note: (1) Includes statutory compensation payments.

Table 3 - Historical Comparison of Departmental Planned versus Actual Spending

Historical Comparison of Departmental Planned versus Actual Spending ($ millions)					
			2000-2001		
Safe Food, Market Access and Consumer Protection	**Actual 1998-1999**	**Actual 1999-2000**	**Planned Spending**	**Total Authorities**	**Actual**
Canadian Food Inspection Agency	335.0	379.0	326.2	426.3	408.4
Total	**335.0**	**379.0**	**326.2**	**426.3**	**408.4(1)**

Notes:

(1) Does not include services provided without charge by other Government departments.

Table 4 - Revenue

Revenues ($ millions)			2000-2001		
	Actual 1998-1999	Actual 1999-2000	Planned Spending	Total Authorities	Actual
Respendable Revenues	49.7	50.9	47.8	52.8	52.8
Non-Respendable Revenues	1.1	0.4	0.5	0.2	0.2
Total Revenues	**50.8**	**51.3**	**48.3**	**53.0**	**53.0**

Table 5 - Statutory Payments

Statutory Payments ($ millions)					
			2000-2001		
Business Lines	Actual 1998-1999	Actual 1999-2000	Planned Spending	Total Authorities	Actual
Canadian Food Inspection Agency	3.4	3.9	1.5	15.3	15.3
Total Statutory Payments	**3.4**	**3.9**	**1.5**	**15.3**	**15.3**

Table 6 - Transfer Payments

Contributions ($ millions)					
Safe Food, Market Access and Consumer Protection			2000-2001		
	Actual 1998-1999	Actual 1999-2000	Planned Spending	Total Authorities	Actual
Contribution to the provinces in accordance with the Rabies Indemnification Regulations and the Anthrax Indemnification Regulations of the Governor in Council of amounts not exceeding two-fifths of the amounts paid by the provinces to owners of animals dying as a result of rabies or anthrax infection.	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1
Contributions in support of those initiatives that contribute to the improvement, advancement and promotion of the federal inspection system.	0.0	0.1	0.1	0.4	0.4
Total Contributions	**0.0**	**0.1**	**0.2**	**0.5**	**0.5**

Table 7 - Capital Projects

Capital Spending by Business Line ($ millions)					
			2000-2001		
	Actual 1998-1999	Actual 1999-2000	Planned Spending	Total Authorities	Actual
Canadian Food Inspection Agency	5.5	4.5	9.4	18.9	7.6
Total Capital Spending	**5.5**	**4.5**	**9.4**	**18.9(1)**	**7.6**

Notes:

(1) Increase in Authorities was caused by a carry forward from 1999-2000 in the amount of $9.3M and a transfer of resources from Health Canada in the amount of $0.2M.

Annex 3: Agency Organization

CFIA's headquarters is in the National Capital Region. The Agency manages the delivery of its mandate through four operational areas - which collectively cover the entire country. Reporting to the area offices are 18 regional offices, 185 field offices, hundreds of offices in non-government establishments (i.e., processing facilities). CFIA also has 21 laboratories and research facilities across the country.

The Agency's workforce is comprised of over 4,800 highly-trained employees including highly trained front-line inspectors, veterinarians, scientists, support staff, computer systems specialists, communications experts and managers.

The CFIA is led by a President who reports to the Minister of Agriculture and Agri-Food.

Canadian Food Inspection Agency Organizational Structure

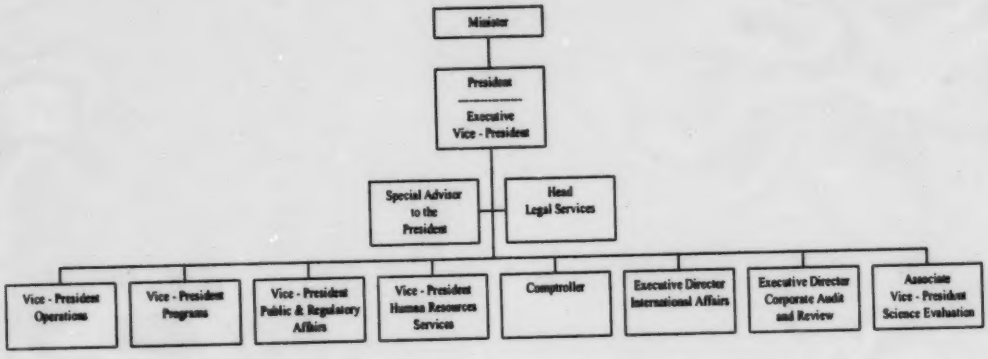

Annex 4: Other Information

Contacts for Further Information

For more information or additional copies of this publication, you can write to us or send a fax to the Canadian Food Inspection Agency office is your area.

Or you can visit our Web site at: www.inspection.gc.ca

AREA CONTACTS

Western
Communications Office
Canadian Food Inspection Agency
620 Royal Ave., Suite 101
New Westminster, BC V3M 1J2
Telephone: (604) 666-6513
Fax: (604) 666-1261

Communications Office
Canadian Food Inspection Agency
269 Main St., Rm 613
Winnipeg, MB R3C 1B2
Telephone: (204) 983-2200
Fax: (204) 984-6008

Communications Office
Canadian Food Inspection Agency
220-4th Ave. S.E., Rm. 654
Calgary, AB T2G 4X3
Telephone: (403) 292-4301
Fax: (403) 292-5707

Quebec
Communications Office
Canadian Food Inspection Agency
2001 University St., Rm. 746C
Montreal, Que. H3A 3N2
Telephone: (514) 283-8888
Fax: (514) 496-4699

Ontario
Communications Office
Canadian Food Inspection Agency
174 Stone Rd. W.
Guelph, ON N1G 4S9
Telephone: (519) 837-9400
Fax: (519) 837-9783

Atlantic
Communications Office
Canadian Food Inspection Agency
1081 Main St. 5th Floor
P.O. Box 6088
Moncton, N.B. E1C 8R2
Telephone: (506) 851-3331
Fax: (506) 851-2911

Annex 5: Legislation Administered and Associated Regulations

The CFIA, which reports to the Minister of Agriculture and Agri-Food, is responsible for the administration and enforcement of the following:

Acts

Agriculture and Agri-Food Administrative Monetary Penalties Act	S.C. 1995, c. 40
Canada Agricultural Products Act	R.S., c. 20 (4th supp)
Canadian Food Inspection Agency Act	S.C., 1997, c. 6
Consumer Packaging and Labeling Act [12]	R.S., c. C-38
Feeds Act	R.S. 1985, c. F-9
Fertilizers Act	R.S., 1985, c. F-10
Fish Inspection Act	R.S., 1985, s. F-12
Food and Drugs Act[13]	R.S., c. F-27
Health of Animals Act	S.C. 1990, c. 21
Meat Inspection Act	R.S., c. 25, (1st supp.)
Plant Breeders' Rights Act	S.C. 1990, c. 20
Plant Protection Act	S.C. 1990, c. 22
Seeds Act	R.S., c. S-8

Orders

Golden Nematode Order
Reportable Diseases Orders
Seeds Variety Order
Weed Seeds Order

Ministerial Notices

Canadian Food Inspection Agency Fees Notice

[12] The CFIA is responsible for only the administration and enforcement of those provisions of the *Consumer Packaging and Labelling Act* as they relate to food as defined in the *Food and Drugs Act* (SI/99-34; P.C. 1999-534)

[13] The CFIA is responsible for enforcement and administration of food (par. 11(3)(a) of the *Canadian Food Inspection Agency Act*), other than provisions related to public health, safety or nutrition (par. 11(3)(b) of the *Canadian Food Inspection Agency Act*).

Regulations

Agriculture and Agri-Food Administrative Monetary Penalties Regulations
Anthrax Indemnification Regulations
Egg Regulations
Eggplants and Tomatoes Production (Central Saanich) Restriction Regulations
Compensation for Destroyed Animals Regulations
Consumer Packaging and Labeling Regulations
Dairy Products Regulations
Export Inspection & Certification Exemption Regulations
Feeds Regulations, 1983
Fertilizers Regulations
Fresh Fruit and Vegetable Regulations
Fish Inspection Regulations
Food and Drug Regulations
Hatchery Exclusion Regulations
Health of Animals Regulations
Honey Regulations
Honeybee Importation Prohibition Regulations
Licensing and Arbitration Regulations
Livestock and Poultry Carcass Grading Regulations
Maple Products Regulations
Meat Inspection Regulations, 1990
Plant Breeders' Rights Regulations
Plant Protection Regulations
Potato Production and Sale (Central Saanich) Restriction Regulations
Processed Egg Regulations
Rabies Indemnification Regulations
Processed Products Regulations
Reportable Diseases Regulations
Seeds Regulations

Statutory Reports

Parliament requires that the following reports be tabled: CFIA Annual Report and CFIA Corporate Business Plan (at least once every five years).

BUDGET DES DÉPENSES

Agence canadienne d'inspection des aliments

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2001

Canada

Présentation améliorée des rapports au Parlement
Document pilote

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le Rapport sur le rendement met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2001

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

No de catalogue BT31-4/79-2001
ISBN 0-660-61666-1

Avant-propos

Au printemps 2000, la présidente du Conseil du Trésor a déposé au Parlement le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes* : *Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ce document expose clairement les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour améliorer et moderniser les pratiques de gestion des ministères et organismes fédéraux.

En ce début de millénaire, l'approche utilisée par le gouvernement pour offrir ses programmes et services aux Canadiens et Canadiennes se fonde sur quatre engagements clés en matière de gestion. Tout d'abord, les ministères et les organismes doivent reconnaître que leur raison d'être est de servir la population canadienne et que tous leurs programmes, services et activités doivent donc être « axés sur les citoyens ». Deuxièmement, le gouvernement du Canada s'est engagé à gérer ses activités conformément aux valeurs les plus élevées de la fonction publique. Troisièmement, dépenser de façon judicieuse, c'est dépenser avec sagesse dans les secteurs qui importent le plus aux Canadiens et Canadiennes. En dernier lieu, le gouvernement du Canada entend mettre l'accent sur les résultats, c'est-à-dire sur les retombées et les effets des programmes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats, par l'entremise des ministres, au Parlement et aux citoyens. Plus tôt cette année, les ministères et les organismes ont été invités à rédiger leurs rapports en appliquant certains principes. Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats, soit les avantages dévolus aux Canadiens et Canadiennes, plutôt que sur les activités. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte et le rattacher aux engagements antérieurs, tout en expliquant les écarts. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer clairement les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Par l'intermédiaire des rapports sur le rendement, les ministères et organismes visent à répondre au besoin croissant d'information des parlementaires et des Canadiens et Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les parlementaires et les autres lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer la qualité de ces rapports. Nous invitons donc tous les lecteurs à évaluer le rendement d'une institution gouvernementale en se fondant sur les principes précités et à lui fournir des commentaires en vue du prochain cycle de planification.

Le présent rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante :
http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp
Les observations ou les questions peuvent être adressées directement au webmestre de ce site Web ou à l'organisme suivant :

Direction de la Gestion des résultats et des rapports
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) K1A 0R5
Téléphone : (613) 957-7167 – Télécopieur : (613) 957-7044

Agence canadienne d'inspection des aliments

Rapport sur le rendement

2000 - 2001

Pour la période se terminant
le 31 mars 2001

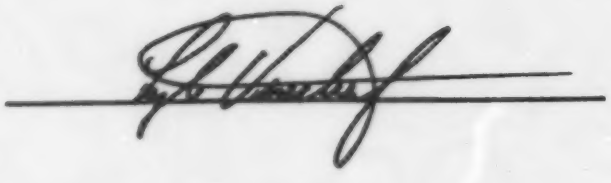

L'honorable Lyle Vanclief, C.P., député
Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

Table des matières

Message du Ministre ..... **Page 3**

Sommaire ..... **Page 5**

Aperçu de l'Agence ..... **Page 9**
Mission et mandat ..... Page 9
Partenariats stratégiques ..... Page 11
Défis stratégiques ..... Page 12

Rendement de l'Agence ..... **Page 14**
Introduction ..... Page 14
Engagements clés ..... Page 15
Salubrité des aliments ..... Page 16
Santé des animaux ..... Page 31
Protection des végétaux ..... Page 40
Gestion des ressources humaines ..... Page 49

Annexe 1 : Les piliers de nos activités ..... Page 54
Annexe 2 : Tableaux financiers ..... Page 58
Annexe 3 : Organisation de l'Agence ..... Page 63
Annexe 4 : Renseignements additionnels ..... Page 64
Annexe 5 : Lois administrées et règlements connexes ..... Page 65

Message du Ministre

C'est avec plaisir que je présente au Parlement le Rapport sur le rendement de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2001. L'ACIA est l'organe du gouvernement fédéral chargé de réglementer les aliments, les animaux et les végétaux. Le présent rapport décrit la contribution de l'Agence au renforcement de notre système d'approvisionnement en aliments sains et à la protection des ressources animales et végétales de base du Canada.

L'année qui vient de s'écouler a été à la fois stimulante et enrichissante. En effet, le personnel de l'ACIA est demeuré vigilant dans l'exercice de tous les aspects de son mandat tout en intervenant pour répondre à un nombre croissant de demandes pour
ses services et de situations d'urgence. Le dévouement et le professionnalisme
dont le personnel de l'ACIA a fait preuve, soutenus par une injection de ressources additionnelles, ont permis les réalisations décrites dans le présent rapport.

Dans le monde entier, le Canada peut s'enorgueillir de sa réputation enviable en ce qui concerne son système d'inspection des aliments et ses normes élevées en matière de salubrité. Un solide système d'approvisionnement en aliments sains comporte des avantages importants pour les Canadiens, qu'il s'agisse de bénéficier des aspects positifs pour la santé publique ou de donner aux produits alimentaires canadiens l'accès aux marchés internationaux. Durant l'année écoulée, l'ACIA a poursuivi son engagement à l'égard de la salubrité des aliments et de la santé publique. Aux quatre coins du Canada, le personnel de l'Agence s'est employé à promouvoir la conformité aux lois, règlements et normes du gouvernement fédéral en matière de salubrité des aliments. L'Agence a réagi promptement et avec détermination lors des crises alimentaires, et lorsque ce fut nécessaire, elle a fait appel à ses pouvoirs de contrainte pour protéger les consommateurs.

L'ACIA a poursuivi ses importants travaux dans le domaine de la protection de la santé animale et dans la prévention de la transmission des maladies des animaux aux humains. Les consommateurs, de même que les éleveurs de bétail et leurs industries ont pu bénéficier des activités de surveillance des importations, des mesures de mise en quarantaine et de la réglementation qui ont permis d'éloigner du Canada des menaces comme la fièvre aphteuse et la maladie de la vache folle. L'ACIA a aussi inspecté les aliments pour animaux afin de vérifier leur conformité aux normes en matière de salubrité.

L'ACIA a rempli son engagement consistant à protéger les ressources végétales du Canada contre la propagation de maladies et de ravageurs des végétaux. Des mesures de grande envergure ont été prises relativement à des problèmes comme la gale verruqueuse, le longicorne brun de l'épinette et le virus de la variole du prunier, et ces actions ont contribué à préserver la santé des ressources végétales du Canada.

La qualité de vie des Canadiens bénéficie largement de la contribution vitale de l'ACIA. Le présent rapport sur le rendement illustre à quel point l'Agence maintient son engagement et ses efforts en vue de maintenir un système d'approvisionnement en aliments sains et des ressources animales et végétales de base en bonne santé.

L'honorable Lyle Vanclief, C.P., député
Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

Sommaire

En 2000-2001, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a continué d'assurer la prestation des programmes et des services visant à améliorer la salubrité du système d'approvisionnement en aliments et à protéger la santé des végétaux et des animaux du Canada. Les activités réglementaires de l'ACIA se sont déroulées dans un contexte où les défis sont de plus en plus nombreux et complexes, tant sur le front national qu'international en raison des attentes croissantes du grand public, de l'accroissement de la diversité des produits et des échanges commerciaux, de progrès importants sur le plan technologique et d'un certain nombre de situations d'urgence ayant trait à la salubrité des aliments et à la santé des animaux et des végétaux.

L'Agence réglemente toutes les étapes du continuum alimentaire. L'ACIA n'inspecte pas seulement les aliments, mais aussi les semences, les aliments pour les animaux, les engrais, les végétaux et les animaux dont dépend notre approvisionnement en aliments sains. À titre de plus important organe de réglementation à fondement scientifique, l'ACIA s'appuie sur de solides bases scientifiques lors de la conception et de la prestation de ses programmes et aussi lorsque surviennent de nouvelles questions comme la biotechnologie. À l'échelle internationale, l'ACIA fait preuve de leadership en élaborant un cadre réglementaire international fondé sur des données scientifiques visant à offrir aux consommateurs des produits sans danger et de haute qualité.

L'accroissement constant de la demande pour les services de l'Agence exige de celle-ci qu'elle déploie ses ressources limitées sur un territoire de plus en plus vaste sur le plan de la réglementation. L'Agence s'est employée à s'acquitter de son mandat d'organe de réglementation tout en intervenant dans le cadre d'un certain nombre de situations d'urgence ayant requis toute son attention. Le présent rapport donne des renseignements sur son rendement dans les secteurs suivants[1] :

Salubrité des aliments

Les premières priorités de l'ACIA sont la salubrité des aliments et la santé publique. L'ACIA partage cette responsabilité en matière de salubrité des aliments avec les producteurs, les entreprises de transformation alimentaire, les distributeurs, les points de vente au détail et les consommateurs de même qu'avec d'autres organismes gouvernementaux et secteurs de compétence. À titre d'organisme responsable de l'exécution des lois du gouvernement fédéral, l'ACIA se sert de taux de conformité et

[1] Le Rapport sur le rendement couvre la période du 1er avril 2000 au 31 mars 2001. Dans certains cas, des renseignements sur des activités prévues en 2001-2002 ont été ajoutés en vue de fournir une mise à jour pour l'exercice 2000-2001 et de présenter un tableau complet du rendement de l'Agence.

d'autres mesures quantitatives et qualitatives pour évaluer si elle a atteint les objectifs que lui a fixés le gouvernement du Canada. L'année dernière, les conclusions des inspections réalisées par l'Agence dans les établissements agréés par le gouvernement fédéral ont été rassurantes. Dans l'ensemble, des taux de conformité élevés ont été obtenus en ce qui concerne les exigences relatives à la santé et à la sécurité dans les établissements agréés par le gouvernement fédéral dans les secteurs du poisson, des fruits et des légumes frais et transformés, de la viande, des produits laitiers et des oeufs. Au besoin, l'ACIA a pris des mesures, y compris la confiscation et le rappel des produits ou, lorsque c'était nécessaire, des actions en justice, comme l'imposition de sanctions ou d'amendes. Dans les cas où il a été nécessaire de demander des rappels d'aliments, l'ACIA a agi rapidement et efficacement.

L'ACIA a fait la promotion dans l'industrie de l'adoption de bonnes pratiques en matière de salubrité des aliments fondées scientifiquement. On a constaté des progrès dans l'adoption du système d'analyse des risques et de maîtrise des points critiques (HACCP) par un nombre croissant d'établissements alimentaires canadiens. Le personnel de l'ACIA a également effectué des activités d'inspection visant à améliorer l'étiquetage et les renseignements donnés aux consommateurs. Les travaux dans ce domaine ont contribué à protéger les consommateurs contre le mauvais classement des produits, une qualité inacceptable et des infractions aux lois canadiennes en matière d'étiquetage et d'emballage.

Santé des animaux

L'ACIA protège le bétail canadien contre les maladies animales exotiques et exerce une surveillance sur les maladies graves présentes au Canada. Grâce aux activités menées par l'ACIA dans le domaine de la détection, de la surveillance et de l'éradication et à ses contrôles très rigoureux à l'importation, l'Agence a joué un rôle important en aidant le Canada à demeurer exempt de toutes les maladies figurant sur la Liste A de l'Office international des épizooties (OIE), y compris la fièvre aphteuse, laquelle a atteint des proportions épidémiques dans d'autres parties du monde, et plus particulièrement au Royaume-Uni. L'ACIA a mis en place un certain nombre de mesures très sévères visant à protéger le Canada contre la fièvre aphteuse et a également envoyé six contingents de personnel de l'Agence au Royaume-Uni afin d'aider les fonctionnaires britanniques à combattre la flambée de fièvre aphteuse. En outre, le personnel de l'Agence a aidé le Canada à demeurer exempt de bon nombre des maladies de la Liste B qui doivent être signalées par l'ACIA à l'OIE. À l'échelle internationale, on s'entend pour dire que l'encéphalopathie bovine spongiforme (EBS) ou « maladie de la vache folle », est une maladie importante de la Liste B. L'EBS n'a pas été dépistée au Canada depuis 1993, alors qu'un cas unique avait été signalé chez une vache importée; toutefois, l'ACIA continue de se montrer vigilante en appliquant un programme actif et intensifié de prévention. L'ACIA a mené ses activités de quarantaine et de surveillance en vue

d'éradiquer des maladies comme l'encéphalopathie des cervidés, la tuberculose et la tremblante et, au moyen d'essais réalisés en laboratoire, a contribué aux efforts des gouvernements provinciaux visant à éliminer la rage chez les animaux sauvages. Le personnel de l'Agence a inspecté les usines d'équarrissage canadiennes et est arrivé à la conclusion que la totalité de ces usines se conforment aux exigences réglementaires. Le personnel de l'ACIA a également assuré la prestation de services visant à faire respecter les exigences de certification à l'exportation pour les animaux canadiens et leurs produits.

Protection des végétaux

L'ACIA a effectué des activités de surveillance aux postes frontière internationaux afin de vérifier si les végétaux et les produits connexes étaient conformes aux règlements du gouvernement fédéral. Au Canada, l'Agence s'est efforcée de détecter, de surveiller et d'éradiquer les maladies et les ravageurs des végétaux. Des flambées du virus de la variole du prunier, du longicorne brun de l'épinette et de la galle verruqueuse ont exigé une attention particulière et les trois ont pu être maîtrisés ou éradiqués avec succès. L'Agence a également assuré la surveillance réglementaire par une tierce partie de l'Institut canadien des semences. On a obtenu des taux de conformité élevés pour les semences généalogiques et non généalogiques ainsi que pour les semences importées. L'Agence a procédé à des essais sur les engrais en vue de déterminer leur efficacité et l'exactitude des allégations, et de vérifier s'ils étaient sans danger pour les utilisateurs, l'environnement et les consommateurs. L'ACIA a inspecté des installations de mélange en vrac d'engrais au Canada et a prélevé des échantillons de produits. Les conclusions des essais ont montré un taux élevé de conformité. L'ACIA a continué de jouer un rôle important dans la réglementation de l'introduction de végétaux à caractères nouveaux. L'ACIA a continué de s'assurer que les expéditions de semences ainsi que de végétaux et de produits forestiers canadiens satisfaisaient aux exigences des autres pays en matière d'exportation.

Employeur de choix

Les activités de l'ACIA en matière de ressources humaines ont contribué à renforcer l'organisation et à jeter les bases du succès futur de l'Agence. Des progrès importants ont été réalisés dans le maintien d'un effectif qualifié, dans les moyens d'attirer et de retenir des employés compétents et de développer un milieu de travail positif. L'effectif de l'ACIA a continué de grossir, en particulier dans le groupe des scientifiques, des spécialistes ainsi que des techniciens pour permettre à l'Agence de s'acquitter de son mandat. L'ACIA a tenu deux campagnes de recrutement à l'échelle nationale et a maintenu ses efforts en vue d'attirer des candidats et des candidates parmi les quatres groupes visés par l'équité en matière d'emploi. L'ACIA a mis en place un Programme de formation des agents efficace qui visait à familiariser les recrues des universités avec les activités de l'Agence et à les renseigner sur les possibilités de carrière. Finalement,

l'ACIA a continué de prendre des mesures visant à favoriser des relations employeur-employé saines, de bonnes conditions de travail et des salaires concurrentiels. L'Agence a signé sa première convention collective avec le groupe des scientifiques et des analystes ainsi qu'avec le groupe informatique. L'ACIA a également entamé un deuxième cycle de négociations avec l'Alliance de la fonction publique du Canada[2] et les trois unités de négociation de l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada.

Conclusion

Malgré les pressions et les demandes croissantes, l'ACIA continue de produire des réalisations diverses et de grande portée. La somme des travaux de l'Agence a contribué à la qualité de vie des Canadiens, à la salubrité des aliments et à la santé des animaux et des végétaux du Canada. Le travail de l'ACIA a également contribué à asseoir la réputation du Canada à l'échelle internationale pour son système de salubrité des aliments et de quarantaine de premier plan.

[2]En date du 13 juin 2001, l'unité de négociation de l'AFPC et l'Agence avaient ratifié leur convention collective et, comme prévu, l'entente a été signée et est entrée en vigueur le 6 juillet 2001.

Vue d'ensemble de l'Agence

Mission et mandat

L'ACIA est un organisme réglementaire du gouvernement fédéral à fondement scientifique qui oeuvre dans le domaine des aliments, des animaux et des végétaux. Nous avons pour mandat d'améliorer la salubrité des aliments agréés par le gouvernement fédéral, de contribuer à la santé et au bien-être des animaux et de protéger nos ressources végétales. L'ACIA doit voir à l'administration et à l'exécution de 13 lois du gouvernement fédéral.

Le bureau principal de l'ACIA se trouve à Ottawa et l'Agence gère l'exécution de ses programmes par l'entremise de quatre secteurs opérationnels (Atlantique, Québec, Ontario et Ouest), de 18 bureaux régionaux, de 185 bureaux locaux et de centaines de bureaux situés dans des établissements non gouvernementaux (p. ex., installations de transformation). De plus, l'ACIA compte aussi 21 laboratoires et installations de recherche dans tout le pays.

L'ACIA a près de 4 800 employés; parmi ce personnel très qualifié, elle compte des inspecteurs travaillant sur le terrain, des vétérinaires, des agronomes, des biologistes, des chimistes, du personnel administratif, des spécialistes des systèmes informatiques, des agents financiers, des spécialistes des communications, des chercheurs scientifiques, des techniciens de laboratoire et des gestionnaires. Vous trouverez davantage de renseignements sur la façon dont l'ACIA est organisée à l'adresse suivante : http://www.inspection.gc.ca/francais/corpaffr/orgcharts/management/orgchartf.shtml

L'ACIA est l'organe de réglementation du gouvernement dans les domaines suivants :

Salubrité des aliments

L'ACIA, qui rend des comptes au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, voit à la prestation de tous les services d'inspection du gouvernement fédéral ayant trait aux aliments. Cette responsabilité vise surtout à vérifier si les fabricants, les importateurs, les distributeurs et les producteurs agréés par le gouvernement du Canada respectent les normes en matière de sécurité, de qualité, de quantité, de composition, de manipulation, d'identification, de transformation, de conditionnement et d'étiquetage. L'Agence inspecte et certifie les produits exportés conformément aux exigences des pays étrangers en matière d'importation. Dans l'exercice de son mandat qui consiste à administrer les statuts et règlements en matière d'aliments, l'ACIA travaille en étroite collaboration avec Santé Canada, le ministère chargé d'établir les normes et la politique en matière de salubrité des aliments.

Santé des animaux

L'ACIA s'emploie à empêcher l'introduction des maladies animales (p. ex., la fièvre aphteuse) au Canada et à prévenir leur propagation au pays (p. ex., la tuberculose bovine). Lorsque des flambées de maladies se produisent, l'ACIA intervient rapidement pour les maîtriser et les éradiquer. Afin de maintenir la sécurité de la chaîne alimentaire, l'ACIA réglemente les aliments pour animaux et les produits biologiques vétérinaires (ces produits sont notamment les vaccins, les bactérines, les bactérines toxoïdes, les produits d'immunoglobuline, les trousses de diagnostic et les produits biologiques dérivés au moyen de la biotechnologie). L'Agence mène également des programmes réguliers de surveillance des maladies animales conçus pour déjouer les menaces sérieuses pour le bétail. De plus, l'ACIA certifie la santé des animaux exportés du Canada, évalue la salubrité des importations et réglemente le transport sans cruauté des animaux.

Au Canada, la salubrité des aliments est une responsabilité partagée

L'ACIA collabore avec de nombreux partenaires en matière de salubrité des aliments :

- Santé Canada établit les normes relatives à la salubrité et à la qualité nutritive des aliments vendus au Canada. L'ACIA voit à l'application de ces normes.
- Les agences provinciales et municipales en matière de salubrité des aliments réglementent des milliers d'établissements alimentaires comme les restaurants et les entreprises de transformation alimentaires qui exercent leurs activités sur les marchés locaux.
- Agriculteurs, pêcheurs, transformateurs, importateurs, transporteurs et marchands de détail exercent leurs activités suivant un éventail de lignes directrices, de règlements et de normes acceptées par l'industrie.
- À la maison, au restaurant et dans les cuisines institutionnelles, ceux qui conservent et préparent les aliments le font suivant les lignes directrices fournies par les détaillants, les entreprises de transformation et les gouvernements.

Protection des végétaux

L'ACIA a pour mandat d'empêcher les maladies et les ravageurs exotiques (p. ex., le longicorne d'Asie) d'entrer au Canada et de prévenir la propagation des maladies et des ravageurs des végétaux suffisamment importants pour justifier une mise en quarantaine (p. ex., le virus de la variole du prunier) à l'intérieur du Canada. L'Agence vérifie aussi que les semences et les engrais, ceux qui sont produits au pays et les produits importés, sont conformes aux normes du gouvernement fédéral en matière de salubrité, de composition et de procédé de transformation. Enfin, l'Agence certifie que les végétaux, les produits végétaux et toute matière connexe destinés à l'exportation à partir du Canada sont conformes aux règlements phytosanitaires en matière d'importation des pays étrangers.

Partenariats stratégiques

Pour réussir à protéger le système d'approvisionnement en aliments et la santé des animaux et des végétaux, l'ACIA compte sur l'expertise et le soutien d'autres ministères du gouvernement fédéral, des provinces, des territoires, des municipalités, des producteurs, de l'industrie, des distributeurs, des marchands de détail et des consommateurs.

La production de viande offre un bon exemple de collaboration et d'entraide. Les administrations provinciales réglementent l'élevage des animaux et l'ACIA fournit les services d'inspection à l'abattage et dans les usines de transformation qui transportent le produit d'une province à l'autre ou à l'étranger. Les provinces fournissent les services d'inspection dans les usines de petite envergure qui vendent dans leur secteur de compétence et les autorités municipales voient au respect des normes en matière de santé publique dans les restaurants où l'on sert le produit fini.

Même si les trois paliers de gouvernement collaborent en vue d'assurer un approvisionnement en aliments sains, il reste que la salubrité des aliments est l'affaire de tous. Par exemple, l'agriculteur, l'entreprise de transformation et le restaurateur ont aussi des responsabilités en cette matière. Et au bout du compte, les consommateurs aussi ont la responsabilité de manipuler, de conserver et de préparer les aliments sans risque à la maison. Le Partenariat canadien pour la salubrité des aliments, un partenaire de l'ACIA dans le domaine de la salubrité des aliments, fournit de l'information sur les moyens que peuvent prendre les consommateurs pour prévenir les toxi-infections alimentaires à l'adresse www.abaslesbac.org.

En dernière analyse, une collaboration fructueuse entre les divers intervenants est essentielle à la protection du système d'approvisionnement en vivres et de la santé des animaux et des végétaux du Canada. Les efforts soutenus du gouvernement du Canada ainsi que des provinces et territoires en vue d'améliorer l'efficacité et l'efficience contribuent à faire du système d'inspection des aliments canadiens un outil plus intégré et mieux harmonisé.

Défis stratégiques

L'ACIA exerce ses activités dans un milieu complexe et en évolution constante. Il y a plusieurs facteurs – tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Agence – qui continueront d'influer sur l'orientation stratégique de l'ACIA et d'avoir une incidence sur notre rendement.

Préoccupations et attentes du public

Les Canadiens sont des consommateurs avertis et ils veulent de plus en plus de renseignements au sujet de la qualité des aliments qu'ils consomment, de leur origine ainsi que des méthodes de transformation utilisées. Les Canadiens s'attendent à ce que les divers paliers de gouvernement, leurs ministères et agences – y compris l'ACIA – les protègent, les tiennent au courant des risques et leur offrent des services dans un esprit d'ouverture, de responsabilité et d'efficacité.

Les Canadiens préoccupés par la salubrité des aliments

Selon un sondage réalisé par la firme Ipsos-Reid, les trois quarts (76 pour cent) des Canadiens sont d'accord avec l'énoncé suivant : « J'ai confiance dans l'Agence canadienne d'inspection des aliments et suis convaincu qu'elle peut me protéger contre les toxi-infections alimentaires, comme la maladie de la vache folle ». Le sondage a révélé que 68 pour cent des Canadiens sont inquiets au sujet de la salubrité des aliments qu'ils consomment.
(Source : www.ipsos-reid.com)

Un autre sondage récent réalisé par le Bureau d'information du Canada a montré que la perception du public comme quoi la salubrité des aliments est une question prioritaire a atteint un sommet de 78 pour cent. Par ailleurs, l'évaluation que font les Canadiens de la façon dont leur gouvernement s'acquitte de ses responsabilités en ce domaine s'est également améliorée.
(Source : Bureau d'information du Canada, http://www.infocan.gc.ca)

Intensification du commerce et de la diversité des produits et évolution des habitudes de mobilité

L'ACIA doit s'adapter à une forte augmentation du volume des aliments et des produits alimentaires importés et exportés, à un élargissement de l'éventail des aliments importés et au nombre croissant de pays d'où proviennent ces importations. Les moyens de transport modernes et l'accroissement du volume et de la vitesse des échanges commerciaux font en sorte que les ravageurs et les maladies se répandent plus rapidement que jamais auparavant. Afin de suivre le rythme de ces augmentations et d'offrir une qualité acceptable d'inspection des importations et de certification des exportations, l'ACIA doit mettre au point des systèmes et des procédures qui font l'usage efficace de nos ressources. Par ailleurs, les voyages à l'étranger sont de plus en plus nombreux. Au fur et à mesure que le nombre de personnes faisant leur entrée au Canada en provenance d'autres pays augmente, y compris les Canadiens qui rentrent chez eux, s'accroissent également les risques pour notre système d'approvisionnement en aliments ainsi que pour la santé des végétaux et des animaux du Canada.

Progrès technologiques

Les progrès de la technologie s'accompagnent de nouvelles lois, de nouveaux règlements et de nouvelles méthodes d'inspection visant à faire en sorte que les aliments soient sains. Les aliments produits à partir d'organismes génétiquement modifiés (OGM), la biotechnologie, l'irradiation des aliments, les additifs alimentaires et les « aliments de conception » présentent de nouveaux défis. Afin de relever ces défis, l'ACIA doit continuer de renforcer sa capacité sur le plan scientifique, de conseiller les législateurs et les décideurs en ce qui concerne les exigences réglementaires de ces nouveaux types de produits et de communiquer avec le public concernant leur innocuité. En juillet 2000, les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé une présentation visant à investir dans le Système de réglementation canadien portant sur l'application de la biotechnologie (CRSB). Par la suite, l'Agence a obtenu des fonds additionnels visant à améliorer le programme réglementaire existant pour les produits de la biotechnologie en ce qui concerne les végétaux, les aliments pour animaux et les ingrédients des aliments pour animaux, les engrais, et les produits biologiques à usage vétérinaire.

Crises alimentaires

Ces dernières années, nous avons assisté à une recrudescence du nombre de crises alimentaires exigeant l'intervention de l'ACIA. On peut attribuer, en partie du moins, cette augmentation au grand nombre d'inspections, à l'amélioration des systèmes de surveillance, à des laboratoires d'essais plus perfectionnés, à des lignes directrices plus rigoureuses à Santé Canada, à une plus grande sensibilisation des consommateurs et à l'évolution constante de l'offre des produits sur le marché canadien. Les données recueillies depuis deux ans montrent que le nombre de rappels a augmenté.

Contrôle réglementaire international des aliments, des végétaux et des animaux

De plus en plus, les pays doivent se conformer aux normes internationales pour pouvoir commercialiser leurs produits alimentaires, leurs animaux et productions animales, leurs végétaux et productions végétales sur le marché international. Afin de pouvoir exporter à l'étranger, les exportateurs canadiens doivent respecter les normes d'inspection du pays importateur ou alors prendre le risque de subir des restrictions à l'importation. En ce qui concerne les importations, l'ACIA doit s'assurer que les systèmes et les normes des pays étrangers sont conformes aux protocoles internationaux et aux normes canadiennes.

Rendement de l'Agence

Introduction

Comme le décrit la section 1 du rapport, l'ACIA a eu à relever de nombreux défis et la demande pour ses services s'est accrue au cours de l'année. Grâce à une approche axée sur le risque et au soutien additionnel qui lui a été accordé, l'Agence a continué à assurer la prestation de ses programmes et à intervenir lors des urgences reliées à la salubrité des aliments, à la santé des animaux et à la protection des végétaux.

En septembre 2000, le Secrétariat du Conseil du Trésor a approuvé le nouvelle Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) de l'ACIA lequel décrit la nouvelle structure d'activité de l'Agence. Ces nouveaux secteurs d'activité représentent un important pas en avant pour l'ACIA qui devrait lui permettre d'améliorer sa gestion du rendement et ses méthodes de production de rapports. Il est possible de consulter le SPRR de l'ACIA à l'adresse suivante : www.inspection.gc.ca .

Malgré cette réalisation importante, les progrès de l'Agence à cet égard ont été limités en raison de la pression imposée par l'augmentation constante de la demande en vue d'obtenir ses services et ses interventions à forte intensité de ressources dans des situations d'urgence. Comme pour bien d'autres ministères et organismes du gouvernement fédéral, il faudra consacrer plus d'efforts si l'on veut progresser dans le domaine des rapports sur le rendement.

Pour vous présenter les résultats obtenus par l'Agence au chapitre du rendement, nous avons divisé cette section en trois suivant les secteurs d'activité :

- salubrité des aliments;
- santé des animaux;
- protection des végétaux.

Pour chaque secteur d'activité, nous énonçons les engagements clés de l'ACIA envers les Canadiens, nous expliquons brièvement pourquoi ils sont importants pour le Canada et nous décrivons le rôle de l'Agence dans l'atteinte des résultats et les ressources connexes. Ces résultats sont ensuite exposés sous chacun des indicateurs de résultats stratégiques (p. ex., conformité aux lois, aux règlements et aux normes du gouvernement fédéral). Le tableau suivant décrit les engagements ainsi que les indicateurs utilisés pour évaluer le rendement. On a ajouté une section sur la gestion des ressources humaines dans laquelle les renseignements sur le rendement sont organisés suivant l'objectif stratégique.

Tableau des engagements et des résultats clés

Engagements clés envers les Canadiens	Résultats stratégiques
Veiller à la salubrité des aliments et à l'honnêteté des pratiques d'étiquetage	1.1 Conformité aux lois, aux règlements et aux normes du gouvernement fédéral 1.2 Adoption par l'industrie de pratiques de gestion des risques d'inspiration scientifique 1.3 Règlement efficace et opportun des crises ou incidents liés à la salubrité des aliments 1.4 Conformité aux exigences d'inspiration scientifique des autres gouvernements en matière de salubrité des aliments, et contribution à l'élaboration de méthodes opérationnelles communes 1.5 Activités visant à décourager le recours à des pratiques trompeuses
Protéger la santé des animaux et prévenir la transmission de leurs maladies aux humains	2.1 Prévention de l'introduction et de la propagation au Canada des maladies animales réglementées 2.2 Prévention de la transmission aux humains des maladies animales 2.3 Conformité aux exigences d'inspiration scientifique des autres gouvernements en matière de santé des animaux; et contribution à l'élaboration de méthodes opérationnelles communes 2.4 Conformité des aliments pour animaux avec les lois, les règlements et les normes du gouvernement fédéral
Protéger les ressources végétales contre les maladies et les parasites réglementés	3.1 Prévention de l'introduction et de la propagation au Canada de maladies et de parasites réglementés 3.2 Conformité aux exigences d'inspiration scientifique des autres gouvernements en matière de protection des végétaux; et contribution à l'élaboration de méthodes opérationnelles communes 3.3 Conformité des semences et des engrais avec les lois, les règlements et les normes du gouvernement fédéral en matière de salubrité, de production et de transformation

Salubrité des aliments

Engagement clé

Veiller à la salubrité des aliments et à l'honnêteté des pratiques d'étiquetage

Des sondages de l'opinion publique ont confirmé que la salubrité des aliments est une priorité nationale importante. Malgré le niveau élevé des inquiétudes, les Canadiens demeurent convaincus que l'ACIA s'emploie à protéger l'approvisionnement en aliments sains. Dans son *Discours du Trône* de 2001, le gouvernement du Canada a réaffirmé son engagement à l'égard de l'application de normes élevées en matière de salubrité des aliments.

L'amélioration de la salubrité des aliments et la protection de la santé des consommateurs canadiens sont les premières priorités de l'ACIA. L'Agence partage cette responsabilité avec Santé Canada, d'autres paliers gouvernementaux et l'industrie.

Programmes de salubrité

- Hygiène des viandes
- Poissons
- Oeufs
- Laitiers
- Miel
- Fruits et légumes frais
- Produits transformés
- Enquêtes sur la salubrité des aliments
- Honnêteté des pratiques d'étiquetage

Le rôle de l'Agence est clair. À titre d'organe de réglementation fédéral, l'ACIA assume la responsabilité de la surveillance de la conformité aux lois fédérales des entreprises qui exercent leurs activités dans le domaine de la production et de la distribution d'aliments et de produits alimentaires réglementés. Pour atteindre cet objectif, l'ACIA dispose d'un certain nombre de moyens. Elle collabore avec l'industrie à l'établissement de meilleures pratiques de gestion d'inspiration scientifique, procède à des inspections et à des essais visant à vérifier le respect des lois et règlements, prend des mesures pour assurer la conformité, y compris la confiscation, le retrait et le rappel de produits ou encore, si nécessaire, elle a recours à des actions en justice, y compris l'imposition de sanctions administratives et les poursuites. L'Agence a pour mandat de réduire le risque de toxi-infections alimentaires et de fournir aux Canadiens un approvisionnement en aliments sains. Notre but est de favoriser la conformité à 100 pour cent à toutes les lois et à tous les règlements du gouvernement fédéral.

L'ACIA joue également un rôle important dans la protection de la santé de l'économie canadienne. D'abord, une meilleure salubrité des aliments contribue à réduire les journées perdues au travail en raison de toxi-infections alimentaires et permet donc aux travailleurs et aux employeurs d'économiser des millions de dollars. Santé Canada estime les cas de toxi-infections alimentaires à 2,2 millions par année, ce qui entraîne des pertes de plus de 1,3 milliard de dollars pour les travailleurs en frais médicaux directs et en salaire perdu. Les employeurs subissent aussi des pertes importantes en productivité et assument des frais de main-d'oeuvre additionnels.

Deuxièmement, l'Agence a une incidence positive sur l'industrie alimentaire canadienne qui injecte 45 milliards de dollars par année dans l'économie canadienne. En forçant l'industrie à se conformer à la réglementation fédérale, l'ACIA aide l'industrie alimentaire canadienne à conserver et à renforcer son excellente réputation à l'échelle nationale et internationale pour ce qui est d'un approvisionnement en produits sains et de qualité. Par conséquent, l'industrie continue à soutenir le bien-être social et économique des Canadiens.

À titre d'organe de réglementation du gouvernement du Canada, l'ACIA devra pouvoir réagir de concert à la croissance continue des industries réglementées. Durant les années à venir, l'Agence continuera d'évaluer ses priorités et d'examiner ses possibilités sur le plan des ressources en vue de satisfaire aux normes des programmes prescrits par la loi et de répondre aux besoins croissants pour les services de l'ACIA découlant de l'évolution constante du marché.

Estimation des ressources entrant dans la production pour le secteur d'activité, 2000-2001

Dépenses totales (en millions de $) :	289,0 $
Recettes provenant des frais d'utilisation (en millions de $) :	36,0 $
Ressources humaines : (ÉTP = Équivalents temps plein)	2 995 ÉTP

Réalisations

Résultat stratégique 1.1 : Conformité aux lois, règlements et aux normes du gouvernement fédéral

Dans le cadre de ses activités quotidiennes, l'ACIA doit vérifier si les produits alimentaires canadiens et importés sont conformes aux lois, aux règlements et aux normes du gouvernement fédéral. Nos inspecteurs travaillant sur le terrain et nos vétérinaires font des inspections et des vérifications dans les établissements d'abattage des animaux et de transformation des aliments ainsi que des produits alimentaires. Ils peuvent compter sur l'aide des chercheurs scientifiques de l'ACIA qui examinent les échantillons d'aliments et les soumettent à des essais visant à déceler les risques sur le plan chimique, microbiologique et physique.

Un des moyens retenus par l'ACIA pour déterminer dans quelle mesure elle contribue à la sécurité du système alimentaire consiste à établir à quel point les établissements agréés ainsi que les produits canadiens et importés respectent les lois et la réglementation du gouvernement fédéral. La législation canadienne en matière d'alimentation est conçue pour protéger la santé des humains et pour assurer la protection des consommateurs. On considère avoir atteint ces objectifs lorsque les parties réglementées se conforment aux lois et aux règlements afférents. Les règlements en matière de salubrité des aliments sont rédigés en fonction de normes d'inspiration scientifique établies en vue de protéger la santé et la sécurité des Canadiens et de protéger les intérêts des consommateurs. Les taux de conformité indiquent dans quelle mesure les parties réglementées se conforment aux statuts et aux règlements afférents. À titre d'organisme responsable de la mise en application, l'ACIA se sert des taux de conformité pour mesurer le succès obtenu dans l'atteinte des objectifs de la réglementation

Le personnel de l'ACIA — ses inspecteurs et ses vétérinaires — inspectent tous les **établissements de transformation et de conservation de la viande** réglementés par le gouvernement fédéral, les animaux avant leur abattage ainsi que les carcasses après l'abattage (plus d'un demi milliard l'année dernière). Les animaux vivants suspects sont séparés en vue d'un examen plus poussé et, si nécessaire, on interdit leur consommation par des humains.

L'année dernière, l'ACIA a effectué des inspections dans près de 800 **établissements de transformation de la viande** réglementés par le gouvernement fédéral en vue de certifier leur conformité aux lois et règlements fédéraux. De plus, les taux de saisie de la viande rouge et de la volaille sont demeurés très bas (0,4 pour cent et 2,8 pour cent, respectivement). Ces faibles taux de saisie sont le reflet de la haute qualité des programmes de gestion à la ferme au Canada.

Pour ce qui est des produits importés, le personnel de l'ACIA a inspecté 473 255 tonnes de **viande et de volaille importées**. Les taux de rejet pour l'année écoulée ne sont pas disponibles pour le moment, toutefois, si l'on se fie aux tendances enregistrées ces deux dernières années, l'Agence prévoit obtenir un taux de rejet semblable (1,2 pour cent en 1999 et 1,3 pour cent en 1998). En règle générale, la plupart des produits importés rejetés l'ont été pour des motifs d'étiquetage inadéquat ou autre problème de conditionnement.

Au Canada, l'ensemble des 970 **usines de transformation du poisson** réglementées par le gouvernement fédéral a élaboré et mise en oeuvre un plan pour le **Programme de gestion de la qualité (PGQ)**. Le plan pour le PGQ est un document écrit décrivant le système de normes, les mesures de contrôle, les procédures de surveillance, la tenue de dossiers et les mesures correctives de l'établissement. Ce programme vise à fournir du poisson et des produits de la mer sans danger, sains et correctement étiquetés. Afin de prévenir tout risque durant la transformation du poisson, le programme PGQ doit inclure une analyse en bonne et due forme des risques liés aux produits et aux procédés et décrire les mesures de contrôle mises en place. Ces activités sont conformes aux principes de l'analyse des risques et de maîtrise des points critiques (HACCP).

Étant donné que l'industrie adopte de plus en plus les programmes HACCP, l'ACIA a modifié son approche traditionnelle de l'inspection et procède plutôt à des vérifications des capacités de l'industrie à assurer la conformité. L'ACIA a procédé à plus de 1 000 évaluations des mesures de contrôle de l'industrie dans les usines de transformation du poisson. Le taux de conformité a été supérieur à 99 pour cent. Là où des problèmes ont été décelés, l'industrie a modifié ses moyens de contrôle et ses procédures de manière à respecter les normes de l'ACIA.

Par ailleurs, lorsque ce fut nécessaire, des mesures ont été prises par l'ACIA en vue d'assurer l'application. L'année dernière, on a émis 49 avertissements écrits, on a intenté cinq poursuites, on a confisqué 157 lots de produits, et à deux reprises, on a dû rappeler des produits qui étaient sur le marché.

L'ACIA inspecte les produits du poisson importés et cible les produits ayant un dossier de non-conformité. Les produits importés affichant un bon dossier de conformité font l'objet d'un échantillonnage aléatoire à une fréquence qui varie entre deux pour cent et 15 pour cent, selon le risque associé au produit. L'an dernier, plus de 250 000 tonnes métriques de produits du poisson ont été importés au Canada, et on a trouvé que un pour cent des produits contrevenaient aux lois et règlements. Ces produits ont été confisqués et ils n'ont pu être vendus tant et aussi longtemps que l'on n'a pas prouvé qu'ils étaient devenus conformes (p. ex., réétiquetés, retirés ou détruits). Afin d'aider l'industrie du poisson à obtenir de meilleurs taux de conformité, l'ACIA a pris un certain nombre d'initiatives y compris offrir des conseils sur l'étiquetage réglementaire dans des guides, des communiqués, des bulletins d'information, des ateliers sur l'étiquetage ainsi que sur le site Web de l'Agence.

Pour obtenir de l'information sur le travail accompli par l'ACIA dans le cadre du Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques, veuillez consulter le rapport annuel de l'Agence à l'adresse suivante : www.inspection.gc.ca.

L'ACIA procède à des essais sur les **fruits et légumes frais et importés** visant à trouver des résidus chimiques agricoles. On continue d'enregistrer des taux de conformité élevés pour les produits nationaux et importés depuis quatre ans (voir le tableau ci-après).

Fruits et légumes frais : résidus chimiques

Exercice	1997-1998		1998-1999		1999-2000		2000-2001**	
Nombre d'échantillons*	Produit national	Produit importé	Produit national	Produit importé	Produit national	Produit importé	Produit national	Produit importé
	2 602	8 427	2 447	6 939	2 230	8 498	2 904	11 079
Pourcentage d'échantillons conformes*	98,7	98,2	98,8	97,8	98,5	98,3	98,9	99,7

*Le nombre d'essais visant à détecter la présence de métaux lourds et les résultats de ces essais sont exclus et ne sont pas présentés à titre de données de conformité. Les *Règlements sur les aliments et drogues* donnent les lignes directrices relatives à la limite maximale des résidus (LMR) pour les métaux lourds. Lorsque la quantité de métaux lourds dans un échantillon donné atteint un niveau jugé dangereux, l'expéditeur ou le producteur peuvent faire l'objet d'une prise d'échantillon additionnelle et/ou d'une mesure d'application par l'ACIA. On procède également à des essais visant à déceler les métaux lourds en vue d'obtenir un profil d'information pour de futurs plans d'échantillonnage de l'ACIA.

**Chaque année, l'approvisionnement en produits frais importés varie selon le pays d'origine, le climat, les conditions économiques et d'autres facteurs. En conséquence, il serait plus révélateur d'étudier les taux de conformité durant un certain nombre d'années, plutôt que d'une année sur l'autre. En 2001-2002, l'ACIA prévoit une réduction du taux de conformité attribuable au fait que les échantillonnages ciblaient des marchandises à risques élevés.

Les inspecteurs de l'ACIA ont procédé à 14 139 inspections de fruits et légumes frais et importés, exportés et expédiés d'une province à l'autre en vue de vérifier des aspects non liés à la salubrité et à la sécurité notamment les normes de qualité, l'emballage et les critères d'étiquetage. Les inspecteurs de l'ACIA ont aussi effectué 16 380 inspections visant à évaluer l'état des produits aux points de destination à titre de preuve de dommages causés aux produits dans des cas de litiges commerciaux. Dans les cas où les inspecteurs de l'ACIA ont consigné un produit, les distributeurs devaient soit jeter, exporter (s'il s'agissait d'un produit d'importation) réemballer, réétiqueter ou reclasser le produit pour faire cesser la consignation.

Fruits et légumes frais : importés et expédiés d'une province à l'autre (normes de qualité)

Exercice	1997-1998		1998-1999		1999-2000		2000-2001	
	Inspections	Consignations (pour cent)	Inspections	Consignations (pour cent)	Inspections	Consignations (pour cent)	Inspections	Consignations (pour cent)
Nombre d'échantillons	19411	544	20620	465	19922	431	16380	562
Pourcentage d'échantillons consignés	—	2,8	—	2,3	—	2,2	—	3,4

Le personnel de l'ACIA a procédé à 216 inspections approfondies dans des **établissements de transformation de fruits et de légumes** et a trouvé un taux de conformité de 97,2 pour cent, par comparaison à 95,3 pour cent l'année précédente.

L'ACIA inspecte les **produits transformés canadiens** (fruits, légumes et produits de l'érable) en vue de déterminer leur conformité aux règlements d'étiquetage, de quantité nette, de classement, de norme ou de composition et d'intégrité du contenant. L'an passé, le personnel de l'Agence a procédé à 1 516 de ces inspections et a obtenu un taux de conformité de 82,4 pour cent, par comparaison à un taux de 83,1 l'année précédente.

Les **produits transformés importés** font eux aussi l'objet d'inspections visant à évaluer leur respect des normes de qualité. L'an dernier, l'Agence a effectué 1 555 inspections et a obtenu un taux de conformité de 74,1 pour cent, par comparaison à un taux de 70,2 pour cent l'année d'avant. On travaille à la rédaction d'une nouvelle politique en matière d'importation destinée à encourager les importateurs à mettre en oeuvre un système de gestion de la qualité. Lorsque la nouvelle politique aura été mise en place, on s'attend à une amélioration des taux de conformité pour les produits importés en ce qui concerne l'étiquetage et la qualité.

Pour les **produits laitiers canadiens**, depuis trois ans, les taux de conformité en ce qui concerne la santé, la sécurité et les normes de composition demeurent relativement élevés (94 pour cent et 92 pour cent, respectivement en 2000-2001). Le taux de conformité en matière d'étiquetage, suivant une tendance amorcée ces dernières années, a été beaucoup plus bas en affichant 79 pour cent. Dans les cas de non-conformité, l'ACIA réagit à chaque infraction en prenant des mesures d'application, y compris en procédant à des rappels de produits au besoin.

Les **produits laitiers importés** au Canada doivent respecter les mêmes dispositions réglementaires que les produits canadiens et sont soumis aux mêmes inspections de produits. L'année dernière, le taux de conformité des produits laitiers importés en ce qui a trait à la salubrité, à la sécurité et aux normes de composition a été de 92 pour cent, par comparaison à un taux de 87 pour cent pour les années précédentes. On a obtenu un taux de conformité de 76 pour cent pour ce qui est de la vérification des étiquettes et de 94 pour cent pour la vérification de la quantité nette.

En ce qui concerne le **marché canadien et d'exportation des oeufs**, le personnel de l'ACIA a inspecté 70,8 millions de kilogrammes d'oeufs liquides, congelés et déshydratés. Les exportateurs d'oeufs ont demandé à l'ACIA de certifier les produits d'oeufs destinés à l'exportation dans 22 pays du monde entier. Le nombre de pays importateurs d'oeufs n'était que de six il y a deux ans; il a progressé par suite des efforts de commercialisation réalisés par les entreprises de transformation des oeufs. Le taux de conformité en ce qui concerne les normes microbiologiques et de qualité a été de 97 pour cent, par comparaison à 92 pour cent en 1998-1999. Au total, 456 millions d'oeufs en coquille ont été classés dans les établissements agréés par l'ACIA. Environ 97 pour cent des oeufs échantillonnés ont été trouvés conformes sur le plan de la salubrité, de la qualité et de l'intégrité du produit sur le marché, par comparaison avec 95 pour cent l'année précédente.

Le personnel de l'ACIA a inspecté 4,7 millions de kilogrammes de **produits d'oeufs transformés importés**, et a obtenu un taux de conformité de plus de 99,5 pour cent, un résultat similaire à celui de l'année précédente. L'ACIA a inspecté les importations certifiées de produits d'oeufs et a obtenu un taux de conformité élevé depuis quelques années. Un demi-million de boîtes d'oeufs de table importés ont été inspectés, et on a obtenu un taux de conformité de 99,3 pour cent, par comparaison à un taux de 99,8 pour cent l'année précédente. Les expéditions sont inspectées en fonction du respect des normes en matière de santé et sécurité ainsi que de conformité au classement. De plus, les produits sont échantillonnés et vérifiés en vue de détecter la présence de *Salmonella enteritidis*. L'ACIA effectue des enquêtes de suivi pour les produits non conformes en vue de déterminer la source de contamination.

Tous les ans, l'Agence mène des projets en matière de salubrité des aliments fondés sur une évaluation des produits alimentaires à haut risque potentiels. Afin d'identifier les risques potentiels, l'ACIA examine les évaluations des risques réalisées par Santé Canada, analyse les enquêtes en matière de salubrité des aliments, les données sur les aliments ayant fait l'objet de rappels, prend connaissance de l'information diffusée à l'échelle internationale ainsi que des connaissances scientifiques actuelles et évalue le degré de surveillance exercé par l'industrie. Les approches axées sur la gestion des risques sont conçues en vue d'inciter fortement l'industrie à mettre en place des mesures visant à réduire le degré de risques.

Présence de 3-MCPD dans la sauce soya et la sauce d'huîtres

Une étude réalisée sur les sauces soya et d'huîtres en vente sur le marché canadien a donné des résultats comparables à ceux obtenus lors d'une étude semblable effectuée au Royaume-Uni en 1999 au cours de laquelle on avait décelé des niveaux élevés de 3-monochloropropane-1,2-diol (3-MCPD) potentiellement carcinogène dans certaines sauces soya et d'huîtres commerciales. En se fondant sur les évaluations des risques pour la santé de Santé Canada, l'ACIA a collaboré avec l'industrie en vue de mettre en oeuvre les directives provisoires de Santé Canada de 1,0 ppm pour les sauces. Le produit importé a fait l'objet d'une surveillance, les produits douteux ont été soumis à une analyse en laboratoire et tous les produits ont été soumis à des audits réguliers. Un programme de surveillance séparé a été instauré pour la sauce d'huîtres en tenant compte du programme de permis pour les produits du poisson.

Des enquêtes de suivi réalisées en 2000 ont montré que les niveaux de 3-MCPD demeuraient réduits dans les sauces soya et d'huîtres. L'ACIA continue d'exercer une surveillance sur les questions liées au 3-MCPD à la fois à l'échelle nationale et internationale.

Projet sur l'eau embouteillée

Les données recueillies au cours des trois dernières années à partir des évaluations ayant été faites chez les fabricants d'eau embouteillée ont montré que l'eau embouteillée au Canada ne pose pas de risque important pour la santé. La découverte récente d'une eau municipale contaminée au Canada a incité l'Agence à resserrer sa surveillance en ce qui concerne la salubrité de l'eau embouteillée. L'année dernière, sur environ 25 établissements d'embouteillage de l'eau, 55 pour cent ont été évalués afin de vérifier leur conformité aux règlements en matière de production, de conditionnement, de conservation, de mesures d'hygiène et de procédures de contrôle qualité. Moins de 20 pour cent des établissements évalués ont dû procéder à une amélioration de leur documentation de contrôle ou de l'entretien de leur matériel. L'Agence a prélevé 128 échantillons d'eau embouteillée au niveau de l'usine et les a analysés en fonction de normes microbiologiques. Les résultats des laboratoires ont montré que les produits respectaient les normes à 98 pour cent et les activités de suivi sur les autres produits ont entraîné un seul rappel dû à la présence de *Pseudomonas aeroginosa*. Un échantillonnage séparé (148 produits) d'eau embouteillée au Canada et d'eau embouteillée importée prélevé au niveau de la vente au détail s'est révélé satisfaisant.

Étiquetage et contrôle des allergènes dans le secteur de la boulangerie

La présence d'allergènes non déclarés dans les produits de boulangerie peut déclencher chez les personnes allergiques des réactions qui varient de mineures à pouvant entraîner la mort. Même si l'allergène le plus connu est les arachides, il existe plusieurs autres allergènes potentiels comme le soya, le lait et le blé susceptibles d'entraîner des réactions indésirables.

Dans le but de sensibiliser aux allergènes et d'évaluer les mesures de contrôle nécessaires pour réduire le risque de réactions allergiques aux produits de boulangerie, l'ACIA a mené une évaluation au hasard à l'échelle du pays. Des trousses d'information ont été distribués dans environ 1 200 boulangeries. L'ACIA a effectué 107 évaluations sur place et les résultats préliminaires indiquent que dans la majorité du secteur de la boulangerie, on applique activement les règles en matière d'étiquetage et de déclaration des allergènes, mais que des mesures de contrôle additionnelles et plus serrées sont requises. On procède à une analyse plus poussée des données et des suivis sont en cours.

Résultat stratégique 1.2 : Adoption par l'industrie de pratiques de gestion des risques d'inspiration scientifique

L'Agence a mis au point des programmes et des initiatives qui encouragent l'industrie à adopter la méthode de l'analyse des risques et de la maîtrise des points critiques (HACCP). Les principes de gestion des risques d'inspiration scientifique du système HACCP sont de plus en plus reconnus partout dans le monde comme un excellent moyen de réduire les risques en matière de salubrité des aliments.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter l'adresse suivante : http://www.inspection.gc.ca/francais/ppc/psps/haccp/haccpf.shtml

L'utilisation du système HACCP devrait contribuer à améliorer continuellement l'industrie et exige la modernisation des méthodes d'inspection adoptées par les autorités réglementaires. Dans le cas de l'ACIA, cette approche a entraîné des modifications à la législation, aux politiques et à la formation. Par exemple, dans certains cas, comme celui de l'industrie de la transformation du poisson, la législation fédérale exige l'adoption d'une méthode fondée sur le système HACCP. Le **Programme de gestion de la qualité (PGQ)** de l'ACIA s'inspire des principes du HACCP et est obligatoire dans le secteur de la transformation du poisson depuis 1992. Le programme a évolué au fur et à mesure que les connaissances et l'expérience se sont accumulées au sein du personnel de l'industrie et de celui de l'ACIA. L'évolution du PGQ se poursuit et est toujours le résultat d'une collaboration fructueuse entre l'ACIA et l'industrie. L'ACIA a été reconnue à titre de chef de file mondial en ce qui concerne la mise en oeuvre des systèmes obligatoires

F2

fondés sur le HACCP dans l'industrie alimentaire. Dans d'autres secteurs, comme ceux de la viande et de la volaille, le système HACCP existe actuellement sur une base volontaire, mais l'ACIA s'emploie à faire en sorte qu'il devienne obligatoire et soit imposé par la loi. Dans d'autres secteurs, comme celui des produits laitiers et des oeufs, l'adoption du système est volontaire pour le moment.

Le **Programme d'amélioration de la salubrité des aliments** (PASA) a été élaboré à l'intention du secteur agroalimentaire. Même s'il est surtout présent dans les établissements de transformation de la viande et de la volaille, le PASA se retrouve également dans les secteurs des produits laitiers, du miel, des oeufs ainsi que des fruits et légumes. Depuis l'introduction du programme, 664 établissements réglementés par le gouvernement fédéral ont demandé à être reconnus dans le cadre du PASA. Jusqu'ici, 327 de ces établissements, soit près de la moitié, ont été agréés par l'ACIA à titre d'utilisateurs du système HACCP (voir le tableau ci-après). Les démarches d'agrément à la demande de l'industrie se sont déroulées à un rythme modeste, et la situation s'explique dans une grande mesure par le fait que le processus est très exigeant en ressources.

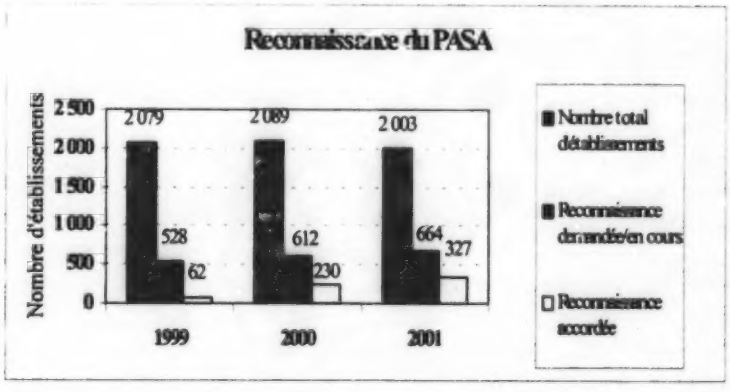

L'année dernière, les ressources de l'ACIA se sont concentrées sur l'examen et le renouvellement des plans établis dans le cadre du PASA par les établissements agréés par le gouvernement fédéral ainsi que sur la préparation du terrain en vue de la mise en oeuvre du système HACCP sur une base obligatoire dans les établissements de transformation de la viande agréés par le gouvernement fédéral. Le secteur canadien de la viande a été un précurseur en ce qui concerne la mise en oeuvre volontaire du système HACCP. En 2000-2001, l'ACIA a poursuivi ses démarches avec les secteurs de la viande et de la volaille en vue de trouver la meilleure méthode pour rendre l'utilisation du HACCP obligatoire.

Dans le secteur de la volaille, le **Programme d'inspection modernisée de la volaille (PIMV)** a été instauré, à titre de projet pilote, dans huit (13 pour cent) des 64 établissements réglementés par le gouvernement fédéral. Ce chiffre représente l'addition d'un établissement pilote par rapport à l'année précédente. L'ACIA a rédigé une modification au *Règlement sur l'inspection des viandes* visant à fournir une base réglementaire à l'adoption obligatoire du PIMV. La modification au règlement stipule, dans un premier temps, que l'information clé sur l'état de santé des animaux doit être transmise à l'abattoir avant l'expédition des animaux afin que le vétérinaire responsable puisse en prendre connaissance en temps opportun. Ce procédé établira un lien précieux avec les programmes de salubrité à la ferme en cours de mise en oeuvre. Les négociations se poursuivent avec le Département de l'Agriculture américain concernant l'équivalent du PIMV.

La surveillance constante exercée par les inspecteurs de l'ACIA qui travaille sur le terrain pour les divers projets pilotes du PIMV continue de démontrer que les employés de l'industrie ayant été formés et accrédités à titre de « détecteurs d'anomalies » sont aussi efficaces pour déceler et éliminer les carcasses présentant des anomalies que les inspecteurs de l'ACIA. Par ailleurs, les tests microbiologiques montrent que le PIMV offre le même niveau de garantie que les méthodes d'inspection traditionnelles.

On a également noté des progrès dans le **Programme de gestion de la qualité des importations (PGQI)** du poisson et des produits du poisson. On trouvera davantage de renseignements dans le Rapport annuel de l'ACIA 2000-2001 que l'on peut consulter à l'adresse suivante : www.inspection.gc.ca.

En septembre 2000, afin de démontrer l'engagement du gouvernement en matière de salubrité des aliments, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a annoncé que le gouvernement fédéral accordait à même le Fonds canadien d'adaptation et de développement rural (FCADR) une subvention de 11,4 millions de dollars au Programme canadien d'adaptation à la salubrité alimentaire (PCASA). L'ACIA administre le programme et fournit également le soutien scientifique et technique aux industries qui en font la demande et au programme lui-même. Le PCASA partage les coûts des activités de l'industrie alimentaire qui aideront les associations ou regroupements nationaux participant directement ou indirectement à la production, à la commercialisation, à la distribution et à la préparation des aliments, à dresser des stratégies de gestion des risques, à élaborer des moyens et à développer des systèmes visant à améliorer la salubrité des aliments « de la ferme à l'assiette » d'après les principes HACCP. Le PCASA entretient également des liens avec le Programme canadien de salubrité des aliments à la ferme (PCSAF). Le PCSAF est un partenariat entre le gouvernement fédéral et l'industrie qui encourage les associations nationales de produits primaires à élaborer des stratégies et des moyens permettant aux producteurs de mettre en pratique des projets de salubrité des aliments à la ferme fondés sur les principes du HACCP. Le programme est administré par la Fédération canadienne de l'agriculture, mais l'ACIA fournit le soutien scientifique et technique.

Résultat stratégique 1.3 : Règlement efficace et opportun des crises ou incidents liés à la salubrité des aliments

En situation d'urgence, le but principal de l'Agence est de protéger les consommateurs. Parmi les risques auxquels sont exposés les consommateurs, il y a les concentrations dangereuses de contaminants microbiologiques, de substances étrangères ou de contaminants chimiques, ou encore les cas d'allergènes qui n'ont pas été déclarés sur les étiquettes des produits alimentaires. Dans le cadre de leur travail courant, les employés de l'Agence enquêtent sur les plaintes des consommateurs et des commerçants et répondent aux demandes de renseignements sur la salubrité des aliments. L'Agence joue un rôle important dans les activités d'enquête et de dépistage des produits alimentaires potentiellement dangereux et effectue des épreuves en laboratoire pour étayer les enquêtes sur la salubrité des aliments.

À l'ACIA, le Bureau de la salubrité des aliments et des rappels d'aliments (BSARA) est chargé de coordonner les interventions dans les situations d'urgence alimentaire, y compris d'informer le public lorsqu'il y a des rappels. L'équipe d'intervention d'urgence de l'ACIA est constamment prête à intervenir 24 heures par jour, sept jours par semaine. Bien que ce soit le rôle de l'industrie de procéder au rappel d'un produit alimentaire de façon opportune et efficace, l'Agence vérifie l'efficacité du rappel. Les inspecteurs de l'ACIA font des vérifications en vue d'obtenir l'assurance que le produit ayant fait l'objet d'un rappel ne se trouve plus sur le marché.

L'année dernière, 370 rappels[3] ont été administrés par le BSARA par rapport à 243 l'année précédente. De ce nombre, 80 rappels ont été effectués par suite de l'adoption d'une nouvelle méthode d'analyse des protéines du lait non déclarées. Les protéines du lait non déclarées avaient fait l'objet de seulement 11 rappels l'année précédente. Dans 97 pour cent des situations de rappel, l'Agence a informé le public dans les 24 heures suivant la décision de procéder à un rappel, ce qui représente une diminution de un pour cent par rapport à l'année précédente. Il y a eu deux incidents ayant entraîné cinq rappels au cours desquels les avis n'ont pas été émis dans les 24 heures parce que l'on a eu besoin de renseignements additionnels sur les caractéristiques des produits et sur leur distribution.

[3] Afin de garantir l'uniformité à l'échelle nationale, l'ACIA a procédé à de légères modifications de sa méthode de calcul des rappels.

Résultat stratégique 1.4 : Conformité des produits alimentaires canadiens avec les exigences d'inspiration scientifique des autres gouvernements en matière de salubrité des aliments, et contribution à l'élaboration de méthodes opérationnelles communes

Conformité avec les exigences d'inspiration scientifique des autres gouvernements en matière de salubrité des aliments

Avant l'exportation, un certain nombre de pays étrangers exigent de l'ACIA qu'elle certifie que le produit exporté satisfait à leurs exigences. Par exemple, en ce qui concerne la **viande et la volaille** destinées à l'exportation, le personnel de l'ACIA procède à des inspections visant à déterminer si ces produits sont conformes aux normes canadiennes en matière de salubrité et de qualité, et, dans certains cas, à confirmer si des exigences additionnelles imposées par les pays importateurs sont respectées. L'année dernière, le personnel de l'Agence a inspecté 1 480 827 tonnes de viande destinée à l'exportation dans plus de 100 pays. Bien que le taux de rejet ne soit pas disponible pour le moment pour toutes ces exportations, le taux de rejet pour les exportations à destination des États-Unis a été de 0,12 pour cent. Ce taux correspond au taux de rejet généralement assez faible relevé en 1999.

Exportations de viande : Rejet par l'importateur ou par les autorités du pays importateur

	1998	1999	2000
Volume (en tonnes)	1126584	1203528	1480827
Rejet calculé au poids (en tonnes)	1042	341	n/d
Taux de rejet (en pour cent)	0,09	0,03	n/d

Les **produits laitiers** canadiens sont également exportés dans de nombreux pays du monde entier. L'ACIA a mis en place de nouvelles procédures relatives à l'exportation des produits laitiers l'année dernière. Sur le nombre d'expéditions présentées aux inspecteurs de l'Agence l'année passée, 76 pour cent étaient en conformité avec la documentation de l'exportateur et ont obtenu le certificat d'exportation. Les expéditions non conformes ont fait l'objet de mesures correctives et ont finalement obtenu le certificat d'exportation. L'Agence prévoit que le taux de conformité s'améliorera au fur et à mesure que les exportateurs apprendront à appliquer les nouvelles procédures.

Contribution à l'élaboration de méthodes opérationnelles communes

L'ACIA voit continuellement à l'application d'accords relatifs à divers groupements de producteurs spécialisés qui permettent de sensibiliser les industries et les gouvernements étrangers et d'améliorer leurs connaissances des exigences canadiennes en matière d'importation ainsi que les connaissances des exportateurs canadiens de celles des gouvernements étrangers. L'année passée l'ACIA a effectué un certain nombre d'activités ayant trait au maintien et au perfectionnement d'un accord intervenu entre la Communauté européenne et le gouvernement du Canada sur les mesures sanitaires visant à protéger la santé publique et celle des animaux dans le commerce des animaux vivants et des produits d'origine animale. Ces activités comprenaient notamment une réunion du Conseil de gestion mixte ainsi qu'un examen du Système de la Communauté européenne.

Par ailleurs, un certain nombre d'activités ont été entreprises par des groupements de producteurs spécialisés. Ainsi, la *U.S. Food and Drug Administration* (FDA) a procédé à l'examen du Système canadien de contrôle et d'inspection des produits du poisson dans le cadre de l'élaboration d'un accord entre les deux pays visant les produits du poisson.

En 2001, l'ACIA et l'USFDA ont mis un point final au Plan d'action Canada-É.-U.sur la salubrité des aliments. Le Plan d'action vise à améliorer la connaissance réciproque des organismes de réglementation des deux pays en vue de protéger les consommateurs. Grâce à une coopération plus intensive, l'ACIA et la USFDA espèrent améliorer leur efficacité dans leurs interventions visant à protéger les consommateurs contre les risques liés à la salubrité des aliments dans les deux pays et espèrent réaliser des économies dans leurs systèmes régissant les échanges commerciaux bilatéraux. Par la suite, on a amorcé l'étape suivante dans cette direction avec la signature d'un accord sur le Plan d'action sur les contaminants microbiologiques. Ce plan d'action repose sur le partage de renseignements précis et sur la collaboration en matière de réglementation en ce qui concerne les échanges commerciaux bilatéraux pour de nombreux fruits et légumes. L'élargissement de ce plan d'action en vue d'inclure d'autres secteurs de produits est hautement prioritaire pour l'ACIA.

L'ACIA collabore avec de nombreux autres pays à l'élaboration de normes communes, de codes de pratique et d'autres recommandations. La Commission du Codex Alimentarius, l'organisation de normalisation désignée à l'échelle internationale en matière de salubrité des aliments, est un forum important où l'on peut discuter des normes et des codes de pratique reconnus dans le monde entier en matière de salubrité des aliments. L'année dernière, l'ACIA a collaboré étroitement avec Santé Canada ainsi qu'avec d'autres ministères en vue de représenter le Canada au sein de 24 comités du Codex. Le personnel de l'Agence a assumé le rôle de chef de délégation pour neuf de ces comités, y compris le Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires et le Comité sur le lait et les produits laitiers. Le Canada est le pays hôte du Comité du Codex sur l'étiquetage des aliments et a présidé la réunion.

Récemment, des lignes directrices internationales ont été adoptées concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des produits alimentaires biologiques. De plus, l'ACIA dirige toujours un groupe de travail chargé de préciser davantage la ligne directrice concernant l'étiquetage des aliments issus de la biotechnologie.

Résultat stratégique 1.5 : Activités visant à décourager le recours à des pratiques trompeuses

En 2000-2001, l'ACIA a entrepris un certain nombre d'initiatives visant à protéger les consommateurs contre les pratiques trompeuses des commerçants en établissant et en appliquant des normes relatives à l'exactitude de l'information sur les produits alimentaires figurant sur les produits canadiens et importés. Les inspecteurs de l'Agence ont continué de cibler les produits et les établissements à haut risque. Voici des exemples des projets menés par l'ACIA.

Projet sur la falsification de l'huile d'olive

L'huile d'olive est un produit coûteux qui peut facilement être dilué ou auquel on peut facilement ajouter une huile de moins bonne qualité. Des essais de laboratoire complexes et coûteux sont nécessaires en vue de détecter cette pratique illégale. Ces cinq dernières années, il y a eu 14 actions en justice pour falsification de l'huile d'olive, et 5 de ces poursuites sont toujours devant les tribunaux. Bien que les analyses en laboratoire confirment que le taux d'infraction diminue, il y a toujours place à l'amélioration.

Projet sur la dinde fraîche

L'année dernière, avant Noël, l'ACIA a amorcé un projet qui visait certains points de vente au détail et des usines de transformation de la volaille qui offraient ou distribuaient des dindes entières et d'autres volailles entières étiquetées ou commercialisées comme étant des produits frais. L'Agence visait à déterminer si le produit était réellement frais ou s'il avait été décongelé, et s'il avait été congelé au préalable, elle prenait des mesures en conséquence. Le personnel de l'ACIA a visité 82 magasins dans toute la province d'Ontario (61 chaînes d'alimentation et 21 magasins de détail indépendants) et a inspecté plus de 200 lots de dindes. On a trouvé que 55 dindes étaient en partie congelées ou à demi-congelées. Au total, six fournisseurs ont été reconnus coupables de non-conformité. Des mesures correctives ont été mises en place et un suivi a été effectué auprès des producteurs et des fournisseurs non conformes. Lors d'un exercice semblable réalisé durant la période de Pâques suivante, le personnel de l'ACIA a rendu visite à 96 magasins afin d'inspecter 176 lots de dindes. On a trouvé seulement un cas de non-conformité.

Mesures d'application

Il existe plusieurs mesures d'application et de conformité à la disposition de l'Agence en vue de réagir à la non-conformité aux lois et règlements. Les poursuites sont recommandées pour toutes les infractions commises en vertu des lois et règlements administrés ou mis à exécution par l'ACIA, sauf lorsque, conformément à la Politique d'application et de conformité, il est déterminé que l'on peut obtenir la conformité à l'aide de moyens plus appropriés, selon les circonstances particulières. Les mesures prises par l'Agence comprennent notamment une lettre d'avertissement, la suspension ou le retrait d'un permis ou d'un enregistrement, le retour du produit à son pays d'origine, la restriction des déplacement ou l'interdiction de déplacer le produit ou encore l'élimination du produit saisi.

L'ACIA a mené 224 enquêtes actives en vertu de la *Loi sur les produits agricoles au Canada*, la *Loi sur l'inspection du poisson*, la *Loi sur les aliments et drogues* et la *Loi sur l'inspection des viandes*. Quarante-cinq poursuites ont été entamées et ont débouché sur 25 condamnations pour des infractions telles la vente d'un produit ayant été étiqueté de façon mensongère, tendancieuse ou trompeuse, l'importation d'un poisson sans détenir un permis d'importation et le déplacement d'un produit confisqué sans en avoir reçu l'autorisation. Les amendes imposées par les tribunaux pour ces condamnations ont totalisé 211 950 $

Santé des animaux

Engagement clé

Protéger la santé des animaux et prévenir la transmission de leurs maladies aux humains

Programmes de santé pour les animaux

- Santé des animaux
- Aliments

Les ressources animales du Canada — y compris la volaille, le bétail, les porcs et les moutons — contribuent de façon importante à l'économie du pays et à la qualité de vie[4] des Canadiens. Ces animaux sont à la base des industries des produits laitiers, de la viande et des produits de la viande qui représentent le plus important secteur unique de l'industrie de la transformation des aliments. L'existence de millions de Canadiens dépend, directement et indirectement, des industries des produits laitiers, de la viande et des produits de la viande. L'ACIA mène un certain

[4]En 1999, au Canada, il y avait plus de 12 millions de têtes de bétail, 12 millions de porcs et 600 000 moutons sur plus de 30 000 fermes.

nombre d'activités essentielles pour protéger les ressources animales du Canada. Par exemple, l'Agence s'emploie à stopper l'entrée des maladies animales exotiques au Canada aux points frontaliers internationaux. Étant donné la menace croissante que représentent les maladies animales exotiques, et en particulier la fièvre aphteuse, cette responsabilité est plus importante que jamais auparavant. Les efforts de l'ACIA en vue de réduire ces risques nécessitent toujours un important engagement au niveau des ressources, surtout lorsque des circonstances à l'échelle internationale exigent que l'on redouble de vigilance et que l'on renforce les mesures de protection.

Au Canada, l'Agence surveille ou éradique les maladies animales, réglemente la production d'aliments pour animaux, et grâce à ses activités d'essais et de surveillance, elle contribue à prévenir la transmission des maladies animales aux humains. De plus, l'ACIA exerce une surveillance sur les entreprises qui effectuent le déplacement d'animaux à l'échelle internationale ou du Canada afin de déterminer si elles se conforment aux règlements relatifs au transport sans cruauté des animaux.

Estimation des ressources entrant dans la production pour le secteur d'activité, 2000-2001

Dépenses totales (en millions de $) :	80,0 $
Recettes provenant des frais d'utilisation (en millions de $) :	8,0 $
Ressources humaines : (ÉTP = Équivalents temps plein)	835 ÉTP

Réalisations

Résultat stratégique 2.1 : Prévention de l'introduction et de la propagation au Canada des maladies animales réglementées

Contrôle de l'introduction des maladies animales réglementées

Le personnel de l'ACIA, avec l'aide de celui de l'Agence des douanes et du revenu du Canada, inspecte les animaux importés aux points frontaliers internationaux. Au besoin, l'Agence procède à des essais et à des mises en quarantaine, exige le retour des animaux dans leur pays d'origine ou encore la destruction des animaux infectés.

Étant donné l'importance du volume des importations, protéger le pays contre l'entrée des maladies représente un formidable défi. L'année dernière seulement, le Canada a importé 31 millions d'animaux et 200 000 embryons et doses de sperme. De plus, 210 000 bovins d'engraissement ont été importés des États-Unis, ce qui représente une augmentation de 30 000 par rapport à l'année précédente grâce aux précisions apportées au programme de restrictions sur les bovins d'engraissement.

Sur les 31 millions d'animaux importés, 225 000 (0,7 pour cent) furent mis en quarantaine, par comparaison avec 142 000 l'année d'avant. De plus, on a refusé l'entrée au Canada à 1 000 animaux (0,003 pour cent). Bien que le nombre d'animaux auxquels on a refusé l'entrée a été plus élevé que l'année précédente, le nombre total est demeuré très petit, ce qui montre que les mesures de contrôle à l'importation du Canada sont conformes aux normes internationales et respectées par les exportateurs.

Exemples de maladies de la liste A et de la liste B de l'OIE

Liste A
- fièvre aphteuse
- maladie de Newcastle
- fièvre catarrhale maligne du mouton
- maladie vésiculaire du porc
- peste porcine africaine
- variole ovine et variole caprine

Liste B
- anthrax
- rage
- brucellose bovine
- tuberculose bovine
- cysticercose bovine
- encéphalopathie bovine spongiforme

En vertu de la *Loi sur la santé des animaux*, quiconque assume la responsabilité des soins ou de la surveillance d'un animal doit signaler la présence ou la possibilité de l'existence d'une maladie à notification obligatoire à l'ACIA. Sur les 32 maladies énumérées par l'ACIA qui doivent être signalées si l'on soupçonne ou diagnostique leur présence, 24 sont exotiques pour le bétail indigène canadien. Il existe des programmes de prévention et d'éradication pour les autres maladies de la liste.

Étant donné que le Canada est l'un des 150 pays membres de l'Office international des épizooties (OIE), l'organisme international de normalisation dans le domaine de la santé des animaux, l'ACIA doit présenter chaque année à l'OIE son rapport sur la situation de notre pays pour ce qui est des maladies animales. L'Office considère que les maladies figurant sur la Liste A sont celles qui peuvent se propager rapidement et qui présentent le plus de danger pour l'équilibre socioéconomique et la santé publique; ces maladies sont donc à déclaration obligatoire. En 2000, le Canada est demeuré exempt de toutes les maladies figurant sur la Liste A. On peut consulter le rapport présenté par le Canada à l'OIE en 2000 à http://inspection.gc.ca/francais/ppc/science/surv/1997oie_f.shtml.

La fièvre aphteuse est un exemple de maladie de la Liste A. L'an dernier, on n'a décelé aucun cas de fièvre aphteuse au Canada, même si certains pays, et particulièrement la Grande-Bretagne et des régions de l'Europe continentale, ont subi des épisodes virulents de cette maladie ayant entraîné pour des milliards de dollars de pertes directes et de frais connexes, l'érosion de la confiance du public, et un frein ou une menace de frein aux exportations d'animaux et de produits d'origine animale.

En plus des 15 maladies figurant sur la Liste A, plusieurs maladies de la Liste B de l'OIE sont à déclaration obligatoire au Canada. Les maladies de la Liste B sont définies comme des maladies transmissibles ayant une importance certaine pour l'équilibre socioéconomique et/ou pour la santé publique. Le Canada ne se préoccupe pas de plusieurs maladies figurant sur la Liste B parce que notre situation géographique et socioéconomique est différente de celle des autres pays membres de l'OIE.

À l'échelle internationale, on s'entend pour dire que l'encéphalopathie bovine spongiforme (EBS) ou « maladie de la vache folle » est une maladie importante de la Liste B. L'EBS n'a pas été dépistée au Canada depuis 1993, alors qu'un cas unique avait été déclaré chez une vache importée; toutefois, l'ACIA continue de se montrer vigilante en appliquant un programme de prévention actif et intensifié. Lors du dernier exercice, l'ACIA a examiné des échantillons de tissus prélevés chez 995 bovins en vue de dépister l'EBS, alors que l'année précédente elle en avait prélevé 895. Actuellement, tous les animaux adultes amenés à l'abattage qui présentent des signes neurologiques de la maladie sont examinés. Bien que le programme de surveillance de l'Agence respecte les exigences internationales, l'ACIA prévoit continuer à augmenter le volume des essais effectués en vue de déceler la présence de l'EBS. Par ailleurs, lorsque les critères changeront à l'échelle internationale, et que les pays ayant une situation semblable à celle du Canada sur le plan sanitaire commenceront à élargir leur surveillance de l'EBS, le Canada emboîtera le pas avec des programmes comparables.

Afin d'améliorer la capacité de l'ACIA de surveiller et de déclarer les maladies animales, l'Agence fait partie du Réseau canadien de santé animale (RCSA) qui regroupe les réseaux de surveillance de maladies d'animaux au Canada.[5] Bien que l'ACIA soit en mesure de produire de l'information sur toutes les maladies de la Liste A et sur celles de la Liste B à notification obligatoire au Canada, l'organisme compte sur les provinces ainsi que sur ses autres partenaires du RCSA pour obtenir des renseignements sur les autres maladies figurant sur les Listes B et C de l'OIE.

[5] On peut visiter le site Web du RCSA à http://www.cahnet.org/

Empêcher l'entrée de la fièvre aphteuse au Canada

La fièvre aphteuse est une maladie extrêmement grave qui affecte le bétail. L'année dernière, des flambées de fièvre aphteuse se sont produites au Royaume-Uni, dans l'Europe continentale, à Taiwan et dans certaines régions d'Amérique du Sud. Même si la fièvre aphteuse ne présente pas de danger pour les humains, elle peut causer des dommages sérieux aux troupeaux de bovins, de porcs, de moutons et autres artiodactyles. Le virus se propage dans l'air, les matériaux de remplissage et le sol, ainsi que dans la viande et les produits carnés mélangés aux aliments des animaux vulnérables.

Il n'y a pas eu d'épisode de fièvre aphteuse au Canada depuis 1952 grâce aux efforts conjugués des ministères du gouvernement fédéral, des autorités vétérinaires provinciales, de l'industrie et, depuis sa création en 1997, de l'ACIA. Au début de 2001, l'Agence a pris un certain nombre de mesures rigoureuses en vue de protéger le Canada contre la fièvre aphteuse : des bains de pied désinfectants pour les voyageurs internationaux dans tous les grands aéroports et ports maritimes internationaux, des panneaux d'avertissement placés dans les aéroports, une ligne d'information sans frais sur la fièvre aphteuse, une campagne nationale dans les médias, l'ajout de personnel spécialisé sur une base contractuelle chargé de répondre aux questions techniques et l'envoi de six contingents de personnel de l'ACIA, principalement des vétérinaires et des inspecteurs, au Royaume-Uni afin d'aider les fonctionnaires britanniques aux prises avec leur flambée de fièvre aphteuse et d'accroître leurs connaissances de cette maladie pour le bénéfice de l'Agence.

Durant la période d'avril à mai 2001, dans dix grands aéroports canadiens, des mesures de contrôle intensifiées mises en place par le personnel de l'ACIA ont permis d'effectuer environ 14 000 saisies d'articles comme des produits alimentaires particuliers et des objets salis avec de la terre, par comparaison avec 5 500 articles durant la même période l'année précédente.

En novembre 2000, l'ACIA a collaboré avec les autorités américaines et mexicaines à un exercice d'intervention devant une simulation de flambée de fièvre aphteuse. L'exercice a donné l'occasion aux trois pays de mettre en pratique leurs plans d'intervention d'urgence respectifs et collectifs en cas de maladies animales. Plus de 100 employés de l'ACIA, de même que des partenaires du gouvernement provincial et de l'industrie, ont représenté le Canada dans une série d'exercices qui se sont déroulés durant une période de douze mois. La simulation a permis à l'ACIA et à ses partenaires de recueillir une information précieuse dans l'éventualité d'une flambée de fièvre aphteuse au Canada. Les trois derniers exercices se sont terminés avant la flambée s'étant déclarée au Royaume-Uni en février 2001. Dès le mois de mars, la fièvre aphteuse s'était propagée à la France, aux Pays-Bas et à l'Irlande.

Remarque : On peut consulter le rapport sur l'exercice de simulation de l'apparition d'un foyer de fièvre aphteuse à l'adresse suivante : http://inspection.gc.ca/francais/anima/heasan/simulation/trirepf.shtml

Prévention la propagation des maladies animales réglementées

L'ACIA cible les maladies réglementées qui affectent le bétail et la volaille au moyen de programmes de surveillance ou d'éradication. Certaines de ces maladies comme l'anémie infectieuse des équidés et la cysticercose bovine (*C. bovis*) ne peuvent pas être éradiquées en raison de facteurs environnementaux ou liés à l'activité humaine, ou encore parce qu'elles sont endémiques dans la nature. Pour ce qui est de celles qui peuvent être éradiquées, l'Agence a poursuivi ses activités de l'année dernière en vue d'éliminer l'encéphalopathie des cervidés et la rage et elle a surveillé l'éradication réussie de la tuberculose. En 2000-2001, la tremblante (une maladie faisant partie du groupe des encéphalopathies spongiformes transmissibles ou groupe des EST inclut l'EBS et

l'encéphalopathie des cervidés) a été décelée dans 11 troupeaux de moutons (8 au Québec et 3 au Manitoba), ce qui a entraîné la destruction de 4 194 moutons et 12 chèvres. En 1999, on a décelé la maladie dans 14 troupeaux (8 au Québec, 2 en Ontario, 1 au Manitoba et 3 en Saskatchewan), et on a dû procéder à la destruction de 3 001 moutons dans les troupeaux infectés et ayant été exposés à l'infection.

Résultat stratégique 2.2 : Prévention de la transmission aux humains des maladies animales

Prévention des maladies zoonotiques (maladies transmissibles aux humains)

Étant donné que les animaux peuvent être des vecteurs de maladies qui affectent les humains, il est essentiel que l'Agence procède à des activités de surveillance opportunes et efficaces, à des essais et à des contrôles en vue de dépister les maladies zoonotiques préoccupantes. La rage et le virus du Nil occidental par exemple sont des maladies zoonotiques qui présentent une sérieuse menace pour les humains. La rage se transmet des animaux sauvages aux animaux domestiques et, l'an dernier, dans le cadre de son programme de lutte contre la rage, l'ACIA a vérifié des spécimens animaux et a trouvé que 670 ou 7,6 pour cent des 8 762 essais effectués en vue de déceler la rage étaient positifs. Ce chiffre représente une augmentation de 34 pour cent par rapport à l'année précédente. Dans chaque cas, l'ACIA a fait enquête en vue de déterminer si des animaux domestiques ou favoris avaient été exposés. Seulement 7,9 pour cent des cas positifs ont été décelés chez des animaux de ferme domestiques et 4,6 pour cent chez des animaux familiers.

La plupart des cas de rage sont décelés chez les animaux sauvages, aussi l'intervention et les mesures de contrôle incombent à des organismes autres que l'ACIA. Une incidence accrue de la rage chez les animaux sauvages (qui figure également dans le rapport à l'OIE) a été décelée principalement chez les mouffettes au Manitoba et en Saskatchewan, chez les renards dans le nord de l'Ontario, et chez les ratons laveurs en Ontario et au Nouveau-Brunswick. (Pour obtenir de plus amples renseignements, visitez le site Web de la Province d'Ontario à http://www.mnr.gov.on.ca/MNR/rage/RABMENFR.HTM et celui du Nouveau-Brunswick à http://www.gov.nb.ca/0053/fr/dossiers/ragecas.htm).

On trouvera de l'information sur les activités de prévention réalisées par l'ACIA concernant le virus du Nil occidental dans le rapport annuel de l'Agence 2000-2001 à www.inspection.gc.ca.

Produits biologiques vétérinaires

L'ACIA accorde des permis aux produits biologiques vétérinaires destinés à être utilisés à des fins de prévention, de traitement et de diagnostic des maladies infectieuses chez les animaux. Au besoin, l'Agence consulte les fonctionnaires de Santé Canada.

Il arrive fréquemment que des ingrédients d'origine animale soient utilisés dans la préparation des produits biologiques vétérinaires. L'ACIA a introduit des mesures visant à réduire les risques de transmission des agents de l'encéphalopathie spongiforme transmissible (EST) en contrôlant la source des animaux, l'espèce de l'animal et la nature du tissu animal utilisé dans la production de produits biologiques vétérinaires. Par exemple, les fabricants de vaccins à partir de sérum de foetus de bovin doivent certifier que les animaux sur lesquels le sérum a été prélevé n'étaient pas infectés par l'EBS. Les fabricants doivent aussi demander l'autorisation de l'ACIA avant d'apporter quelque changement que ce soit à la liste des sources de matière première.

En conséquence, les employés de l'ACIA ont accordé des permis pour 66 nouveaux produits biologiques, ce qui représente une augmentation importante par rapport à l'exercice précédent au cours duquel on avait accordé 39 permis. Ces changements ont également entraîné une diminution du nombre de permis d'urgence et en 2000-2001, l'Agence a accordé 130 permis pour des situations d'urgence ou encore pour des fins d'utilisation expérimentale de vaccins.

Le Laboratoire d'évaluation des produits biologiques de l'ACIA a effectué des essais postérieurs à la délivrance de permis sur 10 pour cent de plus d'échantillons de produits biologiques vétérinaires qu'au cours de l'exercice précédent. Les rapports faisant état de présumées réactions négatives aux vaccins vétérinaires ont augmenté de 48 pour cent pour atteindre 1 504, par comparaison avec 1 035 l'année précédente. Tous les cas de réactions négatives importantes ont fait l'objet d'un suivi. Cette augmentation peut être attribuée à une sensibilisation accrue de la part du public et au fait que le formulaire du rapport est disponible sur le site Web.

Résultat stratégique 2.3 : Conformité des animaux et des produits d'origine animale canadiens avec les exigences d'inspiration scientifique des autres gouvernement en matière de santé des animaux; et contribution à l'élaboration de méthodes opérationnelles communes

Conformité aux exigences d'inspiration scientifique des autres gouvernements en matière de santé animale

L'ACIA émet des certificats de santé animale pour les animaux vivants et les produits d'origine animale destinés à l'exportation. De plus, le personnel de l'Agence négocie les exigences en matière de santé en vue de l'exportation avec d'autres gouvernements nationaux. Par ces activités, l'Agence joue un rôle important en faisant en sorte que les animaux et les produits d'origine animale canadiens respectent les normes internationales et les exigences des autres pays en matière d'importation.

L'année dernière, 16 millions d'animaux de ferme vivants ont été exportés, par comparaison avec 20 millions l'année précédente. L'ACIA a réussi à négocier avec succès 12 nouveaux protocoles relatifs à la santé animale, ce qui a permis l'entrée de nos animaux sur de nouveaux marchés, et s'est employée à maintenir ou améliorer les conditions d'accès à des marchés d'exportation établis. Pour ce faire, il a fallu visiter des pays étrangers (dont la Chine) et recevoir des visiteurs officiels de gouvernements étrangers (p. ex., l'Iran et le Chili). De plus, les fonctionnaires de l'ACIA ont accompagné le ministre du Commerce international en Algérie en vue de la signature d'un accord vétérinaire visant l'exportation de sperme de bovin. Cette démarche a débouché sur une exportation initiale de 2 000 doses de sperme dans ce pays.

Contribution à l'élaboration de méthodes opérationnelles communes

Les représentants de l'ACIA, de même que ceux de Santé Canada, participent au Groupe de travail de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur l'innocuité des aliments nouveaux et des aliments pour animaux ainsi qu'au Groupe de travail de la Commission du Codex Alimentarius sur les aliments pour animaux. Ce dernier groupe de travail est chargé d'élaborer un Code de pratique pour la fabrication des aliments pour animaux qui s'appliquera à la fois aux fabricants d'aliments industriels et aux producteurs qui préparent les aliments pour animaux à la ferme, ainsi qu'aux ingrédients entrant dans la fabrication de ces aliments. Les représentants canadiens jouent un rôle de premier plan, en s'activant au sein de deux groupes à la rédaction de sections du nouveau Code de pratique. L'an dernier, le Groupe de travail de l'OCDE a terminé un document de consensus sur les éléments nutritifs clés et les substances toxiques à analyser dans le nouveau canola.

Résultat stratégique 2.4 : Conformité des aliments pour animaux avec les lois, les règlements et les normes du gouvernement fédéral

Réglementation des aliments pour animaux

En vertu de la *Loi relative aux aliments du bétail*, l'ACIA administre un programme national qui vise à vérifier si les aliments du bétail fabriqués et vendus au Canada ou importés au Canada sont efficaces, sans danger, et s'ils respectent les règles d'étiquetage. Des aliments du bétail sans danger contribuent à produire de la viande, du lait et des oeufs également sans danger. Des aliments du bétail efficaces contribuent à produire du bétail en santé et à le garder en bonne santé. L'année dernière, l'ACIA a reçu 859 demandes d'homologation pour des aliments ou des ingrédients entrant dans la composition de ces aliments. De ce nombre, 779 ou 91 pour cent satisfaisaient aux exigences de la réglementation et furent approuvées. L'ACIA entame les étapes suivantes de son projet visant à homologuer tous les fabricants d'aliments médicamenteux pour animaux canadiens. En novembre 2000, l'Agence a commencé à travailler à la rédaction d'un manuel de procédures complet. Ce manuel servira de guide d'interprétation aux nouveaux règlements qui devraient être publiés prochainement. L'Agence croit que cette mesure contribuera à améliorer le taux de conformité aux règlements sur les aliments pour animaux et sur l'étiquetage de ces aliments.

On trouvera de l'information concernant les activités de recherche réalisées en vue de réduire les mycotoxines dans les aliments pour animaux dans le rapport annuel de l'ACIA 2000-2001 à www.inspection.gc.ca.

Réglementation des usines d'équarrissage

Les usines d'équarrissage transforment environ 1,7 million de tonnes de matières animales non comestibles chaque année, produisant un certain nombre de produits dont un tourteau de protéines de haute qualité entrant dans la fabrication des aliments pour animaux industriels (90 pour cent) et des aliments pour animaux familiers (dix pour cent). Il est important de préserver la salubrité de ce tourteau afin d'éviter la propagation de maladies animales comme l'EBS. L'ACIA inspecte les usines d'équarrissage et délivre les permis d'exploitation. L'année dernière, l'Agence a constaté au cours de sa tournée d'inspection annuelle que les 32 établissements qu'elle a visités étaient conformes aux exigences réglementaires. De plus, tous les établissements visités se sont révélés conformes à la réglementation en ce qui concerne les exigences de fabrication et d'étiquetage.

Mesures d'application

Dans les situations où l'ACIA constate la non-conformité aux lois et aux règlements, elle dispose d'un éventail de moyens visant à assurer l'application et la conformité. Ces moyens sont notamment : l'envoi d'une lettre d'avertissement, la suspension ou le retrait d'un permis ou d'un enregistrement, l'ordonnance de retourner le produit importé dans

son pays d'origine, le refus de délivrer un permis d'importation ou d'exportation ou encore l'émission d'un avis de mise en quarantaine.

En outre, depuis le 5 juin 2000, la *Loi sur les sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et d'agroalimentaire* confère à l'ACIA le pouvoir législatif d'imposer des sanctions pécuniaires pour les infractions aux lois suivantes : la *Loi sur la santé des animaux*, la *Loi sur la protection des végétaux* et leurs règlements. Le système des sanctions administratives pécuniaires est conçu pour compléter les outils d'applications existants. L'an dernier, l'ACIA a imposé 2 544 sanctions administratives pécuniaires totalisant près de 275 000 $[6].

En 2000-2001, l'ACIA a mené 205 enquêtes actives en vertu de la *Loi sur la santé des animaux* et de la *Loi relative aux aliments du bétail*. Ces enquêtes ont débouché sur dix-huit poursuites ayant entraîné huit condamnations pour des infractions telles : omission de déclarer des animaux et des produits d'origine animale importés, transport d'animaux avec cruauté, et étiquetage insatisfaisant des aliments pour animaux. Les amendes imposées par les tribunaux pour ces condamnations ont totalisé 20 750 $.

Protection des végétaux

Engagement clé

Protéger les ressources végétales contre les maladies et les parasites réglementés

La base de ressources végétales du Canada est essentielle au bien-être socioéconomique et environnemental de tous les Canadiens. Les deux principales activités économiques — l'industrie forestière et l'agriculture et l'agroalimentaire — qui dépendent de cette base comptent parmi les cinq premières industries canadiennes.[7] L'existence de millions de Canadiens dépend de ces industries.[8] L'exercice 2000-2001 a été marqué par une quantité de ces interventions d'urgence à forte intensité de ressources et par des pressions croissantes sur les ressources de l'Agence.

Programmes de protection des végétaux

- Protection des végétaux
- Semences
- Engrais

[6] En raison de limites de nos systèmes d'information, il est impossible d'obtenir des données séparées pour la *Loi sur la santé des animaux* et la *Loi sur la protection des végétaux*. (Voir aussi, le secteur de la Protection des végétaux).

[7] En 1999, l'industrie forestière seule a produit des expéditions pour une valeur estimée à 70 milliards $. Dans le secteur agricole, les céréales, les engrais et les semences ont contribué pour 9 milliards $, 6 milliards $ et 1 milliard $, respectivement.

[8] En 1999, on a estimé que l'industrie forestière fournissait de l'emploi, directement et indirectement, à plus de 877 000 Canadiens. Dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire, les chiffres comparables sont de près du double. De fait, le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire est le troisième plus gros employeur au Canada.

L'ACIA joue un rôle important en assurant la protection de la base de ressources végétales du Canada. Grâce à ses activités de surveillance aux points frontaliers, l'ACIA monte la garde contre l'entrée et la propagation des parasites et des maladies exotiques. Au pays, le personnel de l'Agence s'emploie à à surveiller ou à éradiquer les parasites et les maladies qui comprennent notamment certains virus, des champignons, des bactéries, des mycoplasmes, des nématodes, des insectes et des plantes. Enfin, l'Agence effectue des inspections visant à vérifier si les semences et les engrais respectent les exigences en matière de salubrité et les normes de produits.

Certaines activités faisant partie du mandat de l'ACIA sont exécutées par du personnel certifié de l'industrie ou par des tiers accrédités. Dans ces cas, l'Agence met au point les procédés, certifie les personnes chargées d'effectuer les activités et procède à des vérifications sur leur prestation. C'est notamment le cas avec l'Institut canadien des semences et des laboratoires privés accrédités pour effectuer des épreuves sur les semences et des tests de diagnostic sur les plants de pommes de terre.

Estimation des ressources entrant dans la production pour le secteur d'activité, 2000-2001

Dépenses totales (en millions $) :	**73,0 $**
Recettes provenant des droits d'utilisation (en millions $) :	**8,0 $**
Ressources humaines : (ÉTP = Équivalents temps plein)	**750 ÉTP**

Réalisations

Résultat stratégique 3.1 : Prévention de l'introduction et de la propagation au Canada de maladies et de parasites réglementés

Prévention de l'introduction de maladies et de parasites réglementés

Le personnel de l'ACIA délivre des permis aux importateurs canadiens de végétaux et de produits d'origine végétale réglementés et effectue des inspections visant à vérifier la conformité aux lois et règlements du gouvernement fédéral. L'Agence peut interdire l'importation de certaines espèces de plantes et de produits d'origine végétale en vue de prévenir l'introduction et la propagation de phytoparasites et de maladies qui pourraient causer des dommages à la biodiversité canadienne et à la base de ressources végétales du pays. Le longicorne d'Asie, par exemple, n'a pas réussi, a date, à s'établir au Canada.

Prévention de la propagation au Canada de maladies et de parasites réglementés

Le personnel de l'Agence délivre des certificats qui permettent aux végétaux et aux produits d'origine végétale désignés de traverser les zones de quarantaine du Canada. Ce système facilite la prévention de la propagation des parasites et des maladies qui se développent dans certaines régions canadiennes. De plus, le personnel de l'ACIA procède à des enquêtes phytosanitaires visant à détecter l'introduction de parasites exotiques, à définir les frontières d'infestation des parasites désignés dans certaines parties du Canada et à soutenir les programmes d'éradication. Les données de ces enquêtes phytosanitaires servent également à valider les exigences du Canada en matière d'importation et à permettre à l'ACIA de certifier les exportations.

L'an dernier, l'ACIA a mené des enquêtes sur 17 insectes et maladies aux quatre coins du Canada. Les plus difficiles ont été celles portant sur le virus de la variole du prunier, le longicorne brun de l'épinette, et la gale verruqueuse de la pomme de terre. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les enquêtes phytosanitaires, visitez la page Web sur la surveillance des phytoparasites de l'ACIA à www.inspection.gc.ca/francais/ppc/science/pps/ppshpf.shtml

Le **Virus de la variole du prunier** est une maladie grave des arbres fruitiers à noyau, notamment les pêchers, nectariniers, pruniers et abricotiers. Ce virus affecte la qualité, la taille et la quantité de fruits, et contribue souvent à réduire la récolte de façon importante, nuit à la vente et nécessite l'élimination des arbres touchés. Avant octobre 1999, date à laquelle le virus a été déclaré aux États-Unis, il n'avait pas encore été dépisté en Amérique du Nord. En juin 2000, l'ACIA a confirmé la présence du virus de la variole du prunier près de Niagara-on-the-Lake, en Ontario. Cette nouvelle a incité l'Agence à procéder à une enquête phytosanitaire sur les principales zones de production d'arbres fruitiers à noyau au Canada. L'Agence a confirmé la présence du virus en Ontario et également en Nouvelle-Écosse, où un cas a pu être confirmé. Par la suite, l'ACIA a mené un programme d'éradication qui comprenait notamment l'élimination des arbres malades et l'établissement de zones de quarantaine.

Le Service canadien des forêts a fait savoir que le **longicorne brun de l'épinette** est l'agent responsable de la mortalité des épinettes noires, rouges, blanches et de Norvège du parc Point Pleasant, à Halifax. Il s'agit de la première attaque confirmée de ce ravageur envahissant des forêts en Amérique du Nord. On pense que le longicorne se serait introduit au Canada dans des matériaux d'emballage en bois massif ayant transité par le port de Halifax. Si on n'intervient pas, l'insecte pourrait causer d'importants dégâts dans les forêts d'épinettes canadiennes qui constituent une partie importante de notre industrie forestière. En réaction à cette menace, l'Agence a procédé à une enquête phytosanitaire sur une superficie de 172 km carrés, a établi des zones de quarantaine et a amorcé un programme de surveillance et d'éradication. Approximativement 2 500 arbres infestés du parc Point Pleasant et environ 960 autres arbres situés dans un rayon de 15 km du parc ont été incinérés. Les enquêtes phytosanitaires et les activités d'éradication se poursuivent. Jusqu'à maintenant, on n'a pas détecté de longicorne brun de l'épinette à l'extérieur du périmètre de quarantaine.

Jusqu'à tout récemment, la **gale verruqueuse**, une maladie fongique transmise dans le sol, était toujours inconnue au Canada, sauf à Terre-Neuve et dans deux localités isolées situées dans le nord-est québécois où l'ACIA a procédé à une mise en quarantaine. En octobre 2000, la présence de la gale verruqueuse a été confirmée dans une partie d'un unique champ de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard, une province grande productrice de pommes de terre. L'ACIA a immédiatement imposé des restrictions visant à contenir la maladie et a entrepris des enquêtes phytosanitaires afin de déterminer son origine et son étendue. Bien que l'on ait poursuivi les expéditions de pommes de terre à destination de clients au Canada et à l'étranger, les États-Unis ont imposé une interdiction d'importer à toutes les pommes de terre en provenance de l'Île-du-Prince-Édouard. Après avoir analysé des milliers d'échantillons, inspecté les compartiments de stockage et les pommes de terre associées aux semences d'origine, le personnel de l'Agence a confirmé que l'incident lié à la gale verruqueuse ayant déclenché la mesure d'interdiction était un fait isolé. Par conséquent, l'interdiction précoce imposée par les États-Unis aux pommes de terre de l'Î.-P.-É. fut levée en avril 2001[9].

Réglementation de l'introduction de végétaux à caractères nouveaux

L'ACIA réglemente la dissémination dans l'environnement de végétaux à caractères nouveaux. Cette réglementation prévoit l'examen des demandes en vue d'effectuer des essais au champ en conditions confinées, de même que les demandes visant la dissémination dans l'environnement dans des milieux non confinés. Ces examens sont fondés sur des évaluations des risques phytosanitaires effectuées par l'ACIA en vue de déterminer le potentiel des végétaux à caractères nouveaux de devenir un phytoparasite. La plante modifiée est évaluée et l'on essaie de déterminer dans quelle mesure ses caractéristiques initiales ont été modifiées, notamment le risque qu'elle se comporte davantage comme une mauvaise herbe, le risque qu'elle devienne plus nuisible, l'impact possible sur la biodiversité et sur la viabilité de l'agriculture.

En attendant que les évaluations phytosanitaires soient entièrement terminées, les essais au champ dans des conditions confinées permettent aux chercheurs de vérifier le comportement des végétaux à caractères nouveaux dans un milieu contrôlé qui limite les possibilités que ces végétaux aient une incidence négative sur l'environnement ou qu'ils s'introduisent dans les aliments pour animaux et le système alimentaire. Lorsque les chercheurs présentent une demande en vue d'effectuer des essais au champ dans des conditions confinées, ils doivent se conformer à des conditions très précises qui comprennent notamment l'isolement reproductif et des restrictions concernant l'utilisation des terrains après la récolte. Le personnel de l'ACIA inspecte les champs d'essais en cours d'utilisation et après la récolte en vue de déterminer la conformité.

[9]Le 1er août 2001, un nouvel accord a été mis au point avec les États-Unis qui facilitait l'accès des pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard au marché américain et qui a remplacé les mesures d'atténuation comme les formats d'emballage limités, le lavage des pommes de terre et l'application d'inhibiteur de germination par un programme de surveillance complet.

Les cas de non-conformité découverts en 2000 ne présentaient pas de risques sur le plan phytosanitaire et ces anomalies ont été corrigées par les chercheurs après que ceux-ci en furent avisés par l'ACIA.

Résultat stratégique 3.2 : Conformité des végétaux et des produits d'origine végétale canadiens avec les exigences d'inspiration scientifique des autres gouvernements en matière de protection des végétaux; et contribution à l'élaboration de méthodes opérationnelles communes

Conformité aux exigences d'inspiration scientifique des autres gouvernements en matière de protection des végétaux

L'ACIA contribue à faire en sorte que les semences, les végétaux et les produits forestiers canadiens respectent les exigences des autres pays en matière d'importation, y compris celle d'être exempts des parasites justifiables de quarantaine susceptibles de les inquiéter. Cette assurance facilite les échanges commerciaux internationaux et contribue à préserver l'excellente réputation dont jouissent les produits canadiens dans le monde entier.

L'année dernière, l'Organisation nord-américaine pour la protection des plantes a déposé une norme établissant les exigences en matière d'accréditation pour les personnes qui délivrent les certificats phytosanitaires. Ces certificats phytosanitaires, qui indiquent que les exigences d'un pays étranger en matière d'importation ont été respectées, facilitent l'introduction de plantes exotiques. Cette nouvelle norme contribuera à donner l'assurance que toutes les personnes chargées de délivrer des certificats phytosanitaires en Amérique du Nord procèdent de manière uniforme.

En 2000, les inspecteurs de l'ACIA ont délivré un total de 54 389 certificats phytosanitaires. Le Canada a reçu moins de 100 notifications en provenance de pays étrangers comme quoi des produits canadiens ne satisfaisaient pas à leurs exigences en matière d'importation. Après des négociations, la majorité de ces produits qui avaient été rejetés ont pu faire leur entrée dans le pays où ils avaient été expédiés initialement.

Contribution à l'élaboration de méthodes opérationnelles communes

L'année dernière, les travaux bilatéraux Canada-États-Unis sur la biotechnologie agricole ont fourni aux deux pays une occasion valable d'améliorer leur connaissance de leurs systèmes de réglementation respectifs, ce qui a permis de jeter les bases d'une collaboration plus étroite dans le futur. Il en est ressorti un accord unique qui harmonise, dans la mesure du possible, les éléments du processus d'évaluation de la réglementation appliqués aux demandes de dissémination dans l'environnement dans des conditions non confinées au Canada et aux États-Unis. On peut prendre connaissance des renseignements détaillés sur cet accord bilatéral sur le site Web de l'ACIA à http://www.inspection.gc.ca/francais/plaveg/pbo/usda01f.shtml.

Les représentants de l'ACIA ont également participé au comité de biotechnologie de l'Organisation nord-américaine pour la protection des plantes en vue de produire une norme visant à faciliter la circulation des produits transgéniques entre les trois pays membres d'une manière qui ne présente pas de risques pour l'environnement. De plus, grâce à sa participation avec d'autres experts de la biotechnologie au sein de comités de l'Organisation, l'ACIA a contribué à établir la capacité de l'Amérique du Nord en matière d'évaluation des risques phytosanitaires (ERP), ce qui a permis d'améliorer la confiance des membres de l'Organisation dans ces ERP.

L'ACIA a poursuivi ses travaux avec d'autres organisations du gouvernement du Canada, de même qu'avec des instances internationales en vue de se préparer à la mise en oeuvre des exigences découlant du Protocole de Carthagène sur la biosécurité. Cette initiative a débouché sur la création d'un modèle pour le Centre d'échange sur la biosécurité, un mécanisme prescrit dans le Protocole. Cette base de données fournit de l'information sur les divers types d'organismes vivants modifiés (OVM) que divers pays ont approuvés.

Résultat stratégique 3.3 : Conformité des semences et des engrais avec les lois, les règlements et les normes du gouvernement fédéral en matière de salubrité, de production et de transformation

Protection et amélioration des semences du Canada

L'ACIA et l'industrie des semences assument conjointement la responsabilité de la qualité des semences au Canada. L'ACIA règlemente les semences, et assume le rôle de registraire des variétés de semences ainsi que des établissements. Par ailleurs, l'Agence inspecte les semences importées afin de vérifier si elles sont conformes aux normes canadiennes et les semences exportées en vue de confirmer qu'elles satisfont aux normes du pays exportateur. En 1998, en consultation avec l'ACIA, l'industrie a créé l'Institut canadien des semences (ICS). Aujourd'hui, l'ACIA accepte officiellement les recommandations de l'ICS pour l'agrément des établissements de production des semences ainsi que les recommandations de l'Institut concernant l'accréditation des laboratoires privés effectuant des essais sur les semences. L'ACIA procède à des audits des activités de l'ICS qui relèvent de sa responsabilité et continue d'assurer la prestation du programme d'application et de conformité lié à l'industrie des semences. L'ACIA effectue des vérifications visant à déterminer si l'ICS a mis en place un système de qualité acceptable pour effectuer des évaluations de la qualité des établissements importateurs autorisés et pour recommander la reconnaissance de ces établissements.

L'échantillonnage, les épreuves visant à déterminer la pureté et la germination, le classement et l'étiquetage sont des activités réalisées par l'industrie sous la surveillance de l'ACIA et de l'ICS. L'Agence, de concert avec l'Institut, supervise le programme d'accréditation des laboratoires de semences actifs pour 44 laboratoires privés et 100 analystes de semences qui représentent les services d'essais des semences de l'industrie.

Les inspecteurs de l'ACIA ont effectué des inspections visant les établissements ayant déjà eu de piètres résultats sur le plan de la conformité ou ayant fait l'objet de plaintes dans le passé. En 2000, les résultats de ces analyses ont montré que 95 pour cent des semences sélectionnées et 85 pour cent des semences non sélectionnées satisfont aux normes. De plus, les résultats des analyses effectuées en 2000 sur les semences importées ont montré que 95 pour cent de ces lots de semences satisfaisaient aux normes. Les taux de conformité sont semblables à ceux des années précédentes.

L'Association canadienne des producteurs de semences (ACPS) est responsable de l'élaboration de normes relatives à la pureté génétique, de la réglementation de la production des récoltes de semences sélectionnées, et de la certification de la pureté variétale des récoltes de semences. Le personnel de l'ACIA, après avoir reçu des demandes de l'ACPS, procède à des inspections des récoltes afin de vérifier la pureté variétale et les conditions de croissance des semences sélectionnées. Les rapports d'inspection rédigés par le personnel de l'ACIA sont présentés à l'ACPS qui, à son tour, délivre des certificats indiquant que les récoltes sont conformes aux normes variétales. L'année dernière, les semences sélectionnées ont été cultivées dans 21 578 champs par 3 875 producteurs de semences sélectionnées de l'ACPS. Les inspecteurs de l'Agence et les inspecteurs de récoltes privés accrédités par l'ACIA ont procédé à ces inspections totalisant 519 724 hectares et ont trouvé que seulement un pour cent des superficies cultivées inspectées ne respectaient pas les normes de l'ACPS. (Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le site Web de l'ACPS à l'adresse suivante : www.seedgrowers.ca et le site Web de l'ICS à www.csi-ics.com).

Mesures d'application

Dans les situations où les établissements visités ne sont pas conformes aux exigences, l'Agence dispose de plusieurs mesures d'application et de conformité. Ces mesures comprennent notamment : l'envoi d'une lettre d'avertissement, la suspension ou le retrait du permis ou de l'accréditation, l'ordonnance de retourner les produits importés dans leur pays d'origine, le refus de délivrer un permis d'importation ou d'exportation ou encore l'émission d'un avis de quarantaine. De plus, l'Agence peut avoir recours à son Système de sanctions administratives pécuniaires, qui lui évite d'avoir recours à une action en justice. L'année dernière, l'ACIA a imposé 2 544 sanctions administratives pécuniaires ayant totalisé près de 275 000 $[10].

[10]En raison de limites de nos systèmes d'information, il est impossible d'obtenir des données séparées pour la *Loi sur la santé des animaux* et la *Loi sur la protection des végétaux*. (Voir aussi, le secteur de la Santé des animaux).

En 2000-2001, l'ACIA a mené 25 enquêtes actives en vertu de la *Loi sur la protection des végétaux*. Ces enquêtes ont débouché sur deux poursuites et deux condamnations, l'une pour avoir omis de déclarer des végétaux et des produits d'origine végétale importés et l'autre pour avoir déplacé des produits consignés sans autorisation. Les amendes imposées par les tribunaux pour ces condamnations ont totalisé 12 000 $. De plus, l'ACIA a mené 26 enquêtes en vertu de la *Loi sur les semences*, enquêtes ayant entraîné deux poursuites judiciaires qui ont débouché sur une condamnation pour avoir vendu des semences non enregistrées. L'amende imposée par les tribunaux pour cette condamnation a été de 2 500 $.

Protection du travail des sélectionneurs

L'ACIA protège le travail des sélectionneurs en vertu de la *Loi sur la protection des obtentions végétales*. Après avoir élaboré une nouvelle variété, le sélectionneur doit présenter une demande à l'ACIA en vue d'obtenir le droit de contrôler la multiplication et la vente du matériel reproducteur de la nouvelle variété. Pour obtenir ce droit, le demandeur doit démontrer à l'ACIA que la variété à l'étude est nouvelle, distincte, uniforme et stable. Le tableau suivant donne les résultats des études des demandes présentées.

Demandes des sélectionneurs visant la protection de leurs droits

	Demandes de protection des droits*	Approuvées	Renouvellements	Recettes de l'Agence provenant de ce service
Année civile 2000	405	193	485	627 500 $
Année civile 1999	549	147	362	511 000 $

*Les demandes visant à obtenir la protection des droits des sélectionneurs ne sont pas approuvées tant que les exigences relatives à l'examen ne sont pas satisfaites. Ce processus peut s'étendre sur plusieurs années, dépendant de l'espèce du végétal. Par conséquent, les demandes présentées au cours d'une année civile ne sont pas approuvées durant la même année. La colonne des renouvellements fait référence aux variétés ayant obtenu l'approbation antérieurement et qui ont bénéficié d'un renouvellement.

Protection et amélioration des engrais canadiens

Au Canada, l'industrie des engrais génère des produits d'une valeur supérieure à 6 milliards de dollars. La gamme de produits réglementés est vaste et comprend, notamment : les engrais mélangés en vrac pour la production de cultures agricoles, les engrais pour les jardins domestiques, les engrais contenant des pesticides, les suppléments tels que les produits microbiens viables utilisés pour améliorer la croissance ou le rendement des végétaux, les produits recyclés tels que le compost et les eaux d'égout traitées ainsi que les produits chimiques synthétiques tels que les régulateurs de croissance et les agents mouillants des sols.

Les engrais importés ou produits au Canada sont réglementés et doivent donc satisfaire à des exigences ou à des normes de produits pour obtenir une certification de leur salubrité, de leur efficacité et de leur étiquetage. Ces produits sont réglementés en vue de vérifier leur innocuité pour la santé des humains et pour l'environnement, leur efficacité et l'exactitude des renseignements d'étiquetage permettant de les représenter sur le marché. L'ACIA surveille tous les produits réglementés afin de déterminer s'ils respectent les normes et prend les mesures nécessaires dans le cas contraire.

L'année dernière, l'Agence a surveillé l'échantillonnage et les essais effectués dans le cadre du Programme d'assurance qualité des engrais canadiens. Ce programme volontaire réunissant l'industrie et le gouvernement du Canada prévoit que les usines de mélange d'engrais prélèvent des échantillons de leur production, les acheminent dans des laboratoires accrédités et communiquent les résultats des analyses à l'ACIA. L'Agence a compilé les renseignements obtenus par usine de mélange et a publié une cote pour les usines de mélange d'engrais dans le Rapport canadien de vérification de la qualité des engrais. La majorité des échantillons, comme on peut le constater dans le tableau ci-après, se sont révélés conformes aux règlements canadiens. Le taux de conformité est demeuré relativement stable à 84,5 pour cent. Le Rapport en question constitue un programme efficace de surveillance tout en permettant à l'Agence de consacrer ses ressources aux vérifications de contrôle qualité, aux questions de salubrité et de sécurité ainsi qu'aux enquêtes sur les plaintes.

Taux d'échantillonnage et de conformité de l'industrie dans le cadre du Programme canadien de contrôle de la qualité des engrais (PCCQE)

	1997	1998	1999	2000
Échantillons	3 581	3 483	3 273	2 887*
Conformité de l'industrie (en pour cent)	84,6	82,9	84,4	84,5

* La baisse du nombre d'échantillons est due en partie au fait que le nombre de participants peut varier étant donné que la participation au PCCQE est volontaire.

En plus de superviser l'échantillonnage effectué par les sociétés en vertu du PCCQE, l'Agence a surveillé la production d'engrais mélangés en vrac dans environ 1 220 usines de toutes les parties du Canada. Les inspecteurs ont prélevé dans ces usines environ 800 échantillons afin de vérifier les garanties et ont obtenu un taux de conformité de 83 pour cent. Certains échantillons ont été prélevés dans des installations participantes au PCCQE.

Les inspecteurs de l'ACIA ont également prélevé 179 échantillons d'inoculants pour légumineuses (p.ex., des bactéries fixatrices d'azote) et de semences pré-inoculées et ont obtenu un taux de conformité de 90,7 pour cent. L'échantillonnage a surtout visé les produits pour lesquels les risques sont élevés de ne pas respecter les normes et les produits nouvellement arrivés sur le marché.

Durant l'année, les inspecteurs de l'ACIA ont prélevé plus de 178 échantillons d'engrais et de suppléments afin de déterminer si les produits réglementés étaient conformes aux normes de sécurité relatives aux métaux lourds comme le cadmium, l'arsenic, le plomb et le mercure ainsi qu'aux normes relatives aux pathogènes comme la *Salmonella* et les coliformes fécaux. Les produits qui ont été échantillonnés comprennent les engrais contenant des micronutriments, les engrais phosphatés, les eaux d'égout traitées, le compost et la chaux. Le taux moyen de conformité pour ces programmes a été d'environ 89,6 pour cent. Les produits non conformes ont été retenus et, à moins que l'on n'ait pu obtenir la conformité, ils furent éliminés suivant une méthode appropriée.

Gestion des ressources humaines

Cette année, l'Agence a procédé au lancement de sa Stratégie en matière de ressources humaines qui vise à orienter la gestion des ressources humaines de l'organisation au cours des trois prochaines années. La *Stratégie* est passée d'un mode où elle visait à répondre aux besoins d'une organisation en développement à ceux d'une organisation qui est arrivée au stade de la mise en oeuvre et du peaufinage de programmes et de systèmes destinés à la soutenir dans ses activités. Les trois objectifs stratégiques contenus dans ce rapport constituent la base de l'analyse du rendement de la gestion des ressources humaines de l'organisation.

Premier objectif stratégique : maintenir une main-d'oeuvre qualifiée

L'Agence a vu ses effectifs grandir de huit pour cent ces deux dernières années, surtout dans les groupes scientifiques et professionnels et chez les techniciens. Cette croissance a été rendue nécessaire pour assurer la prestation efficace de nos services aux Canadiens et pour répondre à la demande engendrée par les crises internationales comme la flambée de la fièvre aphteuse en Europe, au cours de l'hiver 2001.

L'Agence a investi environ 3,2 millions de dollars pour former sa main-d'oeuvre, en insistant particulièrement sur plus de 80 projets nationaux de formation scientifique et technique. L'Agence a également donné des ateliers non techniques à ses employés et à ses gestionnaires afin de les perfectionner dans un éventail de domaines.

Une solide expertise en matière de conception et de prestation de programmes, de même que dans le soutien aux programmes, est essentielle si l'on veut conserver la confiance dans les programmes et les normes de l'ACIA, tant au pays qu'à l'étranger, alors que le volume et la diversité des produits échangés commercialement ne cessent de s'accroître. Le mouvement vers une approche plurisectorielle de la conception et de la prestation de programmes, la nécessité d'avoir des employés polyvalents, le passage de l'inspection à la tenue de vérifications, et l'utilisation de nouvelles méthodes de prestation des services ont entraîné un besoin de formation permanent dans un certain nombre de domaines clés. Parmi ces exemples de formation, notons : le Programme d'amélioration de la salubrité des aliments, le Programme de gestion de la qualité, le Programme d'inspection modernisée de la volaille, le Transport sans cruauté des animaux, l'Introduction à la vérification, l'Application des règlements de l'ACIA et les Modes substitutifs de règlement des différends. Étant donné la complexité grandissante des technologies utilisées dans la transformation des aliments, une formation sur l'intégrité des boîtes de conserve et les automates programmables a également été donnée aux employés dans le cadre du mandat sur la salubrité des aliments. Par ailleurs, la nécessité d'être bien préparé dans les situations de rappels d'aliments et de flambées de parasites ou de maladies des végétaux et des animaux a également créé un besoin pour de la formation dans des domaines comme la gestion des situations d'urgence et les simulations, les procédures de rappel ainsi que les rôles et les responsabilités.

Afin de s'assurer que le personnel comprend les fondements scientifiques des stratégies de prévention efficaces des parasites et des maladies, les actuels programmes de formation et de perfectionnement ont été améliorés. Une formation pertinente est offerte dans des domaines comme les maladies animales exotiques, le programme de surveillance de l'encéphalopathie bovine spongiforme (EBS), l'inspection des silos à céréales et la délivrance des certificats phytosanitaires. De plus des ateliers sur l'encéphalopathie spongiforme transmissible sont donnés aux diagnosticiens des laboratoires provinciaux et aux vétérinaires de l'ACIA travaillant sur le terrain.

De plus, l'Agence continue de collaborer avec des institutions d'enseignement en vue de faire en sorte que la science et la technologie les plus avancées soient utilisées dans le cadre de ses programmes de formation.

Des méthodes de formation novatrices, notamment des vidéos, des CD-ROM et des outils intranet, ont été utilisées en vue de relever certains défis sur le plan géographique, des besoins opérationnels et du coût inhérent à la participation aux cours de formation donnés par des instructeurs.

Deuxième objectif stratégique : Attirer et retenir des employés compétents

En vue d'évaluer les besoins de l'Agence en matière de recrutement et de maintien des effectifs, on a procédé à une analyse approfondie des 31 groupes professionnels, ce qui a permis de déterminer dans quels groupes professionnels les besoins seront les plus criants à cet égard au cours des cinq prochaines années. Des stratégies relatives au recrutement et au maintien des effectifs seront mises au point ultérieurement en vue de répondre aux besoins de chacun de ces groupes.

Au total, 209 employées, principalement des membres des groupes scientifiques et professionnels, sont admissibles à la retraite et 779 autres employés le deviendront d'ici la fin de 2005-2006. Le nombre de départs à la retraite potentiels représente un défi important que l'Agence entend relever au moyen d'activités de recrutement et de maintien de l'effectif.

Les *initiatives de recrutement* suivantes ont été élaborées et/ou mises en oeuvre en 2000-2001 :

- une campagne de recrutement à l'échelle nationale a permis de recueillir 1 400 curriculum vitae et de procéder à l'engagement de 45 nouveaux employés;
- en partenariat avec 22 universités canadiennes, l'ACIA a mis sur pied un Programme de formation des agents qui a permis d'engager 25 finissants;
- 139 étudiants ont été engagés dans le cadre de programmes d'alternance travail-études, soit 26 de plus que l'année précédente;
- en collaboration avec la faculté de médecine vétérinaire de Saint-Hyacinthe, l'ACIA a participé à un projet visant à accroître la visibilité des formes non traditionnelles de pratique de la médecine vétérinaire en vue d'attirer les futurs diplômés;
- le programme de stage d'étudiants a été restructuré et il inclut désormais un éventail complet d'outils destinés à aider les gestionnaires à recruter des diplômés récents en vue de leur offrir des postes difficiles à combler.

L'Agence a mis au point et lancé un Programme de relève pour les gestionnaires de la région du Québec en vue de faciliter le perfectionnement de dix stagiaires qui pourront perfectionner leurs aptitudes à la gestion et leurs connaissances.

L'Agence a entrepris des activités conjointes avec des organisations des secteurs public et privé, notamment la tenue de forums scientifiques, l'établissement d'un Programme de stages en biotechnologie et d'un Comité de gestion des ressources en biotechnologie. Dans le cadre du Programme d'aide aux diplômés du Président, l'Agence a aussi accordé une subvention de 25 000 $ à deux étudiants de l'Université de Guelph qui mènent des études supérieures dans des domaines scientifiques.

L'Agence reconnaît que pour retenir des employés compétents, nous devons favoriser des relations positives entre employeur et employés, offrir de bonnes conditions de travail et des salaires concurrentiels. La création de l'Agence a regroupé les inspecteurs provenant de quatre ministères. L'intégration de ces services en un seul organisme a fait réapparaître les problèmes qui existaient depuis quelque temps et qui n'avaient toujours pas été réglés au sujet de la classification des postes d'inspection. Il fallait donc procéder à une étude approfondie des fonctions exercées par les inspecteurs de produits primaires (groupe PI), afin de s'assurer que les niveaux de classification soient justes et convenables. À la suite d'un examen effectué par un comité mixte syndical-patronal sur les inspecteurs de produits primaires, le groupe PI a été transféré au groupe Soutien technologique et scientifique (EG), représentant environ 45 pour cent de l'effectif de l'ACIA.

La conversion a permis à l'Agence de rémunérer les employés affectés aux inspections en fonction du niveau de complexité du travail qu'ils accomplissaient. Cependant, la mise en oeuvre présentait des défis à certains membres de l'effectif courant, en raison des restrictions qui leur étaient imposées en matière d'avancement professionnel et qui se rapportaient aux diverses compétences techniques et non techniques nécessaires pour passer d'un type de produit à l'autre. Les préoccupations des employés à cet égard sont en cours d'étude. En outre, l'Agence mène présentement une étude portant sur une gamme étendue d'initiatives visant à appuyer l'exercice de conversion, dont l'élaboration d'un cadre de gestion et d'avancement de la carrière.

L'Agence continue d'offrir son Programme de rétroaction et d'examen du rendement qui facilite les communications permanentes entre employeur et employés. Cette année, à la lumière de commentaires faits par des employés et des gestionnaires de l'Agence, le processus du Programme de rétroaction et d'examen du rendement a été simplifié et les communications ont été améliorées en vue de mettre en valeur l'importance du programme.

L'Agence a signé sa première convention collective avec le groupe des scientifiques et des analystes et le groupe de l'informatique et a amorcé un deuxième cycle de négociation avec l'AFPC[11] ainsi qu'avec trois unités de négociation de l'IPFP.

Troisième objectif stratégique : continuer à développer un milieu de travail positif

L'Agence s'emploie à mettre en place des politiques, programmes et systèmes de ressources humaines qui favorisent nos activités et notre main-d'oeuvre diversifiée et qui sont de nature à offrir aux employés des conditions de travail satisfaisantes pour s'acquitter de leurs tâches efficacement et en toute sécurité.

Afin de promouvoir un milieu de travail sain et sécuritaire, notre Comité national de la

[11] En date du 13 juin 2001, l'unité de négociation de l'AFPC et l'Agence avaient ratifié leur convention collective et, comme prévu, l'entente a été signée et est entrée en vigueur le 6 juillet 2001.

santé et sécurité au travail a developpé et approuvé une Directive nationale sur les examens de santé. Les accidents du travail ont diminué de neuf pour cent au cours de l'année dernière.

L'Agence continue de reconnaître les réalisations professionnelles de ses employés au niveau régional, local et à l'échelle de l'entreprise. L'année dernière, l'ACIA a décerné le prix d'excellence national du président à 61 employés. Par ailleurs, deux employés de l'ACIA ont reçu le Prix du Chef de la fonction publique décerné par le Secrétariat du Conseil du Trésor dans la catégorie « Excellence dans la prestation des services ».

La représentation des francophones au sein de l'Agence était de 26,5 pour cent, ce qui représente une légère augmentation par rapport au chiffre de 23 pour cent correspondant au pourcentage de représentation dans la population canadienne en général. La représentation a augmenté dans les quatre groupes désignés au titre de l'équité en matière d'emploi (voir le tableau A). L'Agence s'est employée à sensibiliser davantage la direction aux questions d'équité en matière d'emploi et l'a encouragée à adopter une approche plus ciblée de recrutement au sein des groupes désignés. Pour ce faire, elle a fait appel à divers moyens, dont une analyse statistique de la disponibilité sur le marché du travail et de l'équité en matière d'emploi ainsi qu'un guide de planification d'équité en matière d'emploi. On pense que ces outils devraient favoriser l'élaboration de programmes sectoriels en EE visant à corriger les lacunes éventuelles.

Tableau A

Groupes désignés en vertu de la LEE	Pourcentage de la disponibilité sur le marché (dérivé du Recensement de 1996 de Statistique Canada et de l'ESLA 1991)*	Pourcentage de la main-d'oeuvre de l'ACIA	
		au 31 mars 2000	au 31 mars 2001
Femmes	44,6	40,6	42,2
Autochtones	1,7	1,2	1,5
Personnes handicapées	4,6	2,4	3,4
Minorités visibles	8,6	5,7	6,9

*à partir d'un regroupement des données sur la disponibilité sur le marché du travail pour les groupes professionnels au sein de l'ACIA seulement.

La stratégie des ressources humaines établit clairement l'orientation que nous comptons prendre à l'avenir. En maintenant le cap sur ses objectifs stratégiques et grâce à la motivation de sa main-d'oeuvre, l'Agence pourra continuer à relever les défis qui se présentent et à s'adapter à la croissance de la demande pour ses services.

Annexes

Annexe 1 : Les piliers de nos activités

La crédibilité de l'ACIA repose sur des principes scientifiques éprouvés

À titre de plus important organe de réglementation canadien à fondement scientifique, l'ACIA s'appuie sur des principes scientifiques éprouvés pour réaliser ses activités dans trois grands secteurs. La conception de programmes et la prise de décisions reposent essentiellement sur ces principes scientifiques éprouvés. Sans cette crédibilité scientifique, l'Agence perdrait toute efficacité. La crédibilité scientifique de l'Agence au pays et à l'étranger dépend de son aptitude soutenue à fournir des services experts et des avis scientifiques. L'Agence reconnaît que pour conserver cette crédibilité sur les marchés nationaux et mondiaux, elle doit démontrer que ses méthodes scientifiques sont intègres et inattaquables. Durant les années à venir, l'ACIA continuera de valoriser et de renforcer sa capacité et son infrastructure scientifiques en vue de satisfaire aux besoins croissants de l'Agence.

La réalisation des programmes de l'ACIA s'appuie également sur des méthodes scientifiques éprouvées. En plus de fournir des conseils scientifiques, les chercheurs qui oeuvrent dans les laboratoires de l'Agence procèdent chaque année à des essais et à des analyses d'environ 600 000 échantillons prélevés par les inspecteurs de l'ACIA. Par ailleurs, ils se livrent à des recherches à l'appui des programmes de l'Agence. L'ACIA s'emploie à obtenir l'accréditation de tous ses laboratoires selon les normes internationales (ISO).

Au cours des années à venir, l'Agence alignera ses pratiques actuelles en matière d'avis scientifiques sur celles qui sont décrites dans le rapport fédéral intitulé *Cadre applicable aux avis en matière de science et de technologie : Principes et lignes directrices pour une utilisation efficace des avis relatifs aux sciences et à la technologie dans le processus décisionnel du gouvernement*. En outre, l'Agence coordonnera une démarche stratégique en réponse au rapport du Conseil d'experts en sciences et en technologie (CEST) intitulé *Vers l'excellence en sciences et en technologie* (VEST). En particulier, l'Agence s'efforcera d'appliquer et d'intégrer les recommandations du rapport sur les *Avis scientifiques pour l'efficacité gouvernementale* (ASEG) et du rapport VEST dans la formulation de ses priorités, dans son processus décisionnel et dans les méthodes qu'elle emploie pour procéder à certains examens scientifiques généraux à l'interne.

L'Agence intensifiera par ailleurs la collaboration dans le domaine de la recherche. Elle tirera parti des relations déjà bien amorcées, comme sa collaboration avec la Commission canadienne des grains relativement aux activités biotechnologiques, son partage avec Santé Canada de la direction du Centre scientifique canadien de santé humaine et animale de Winnipeg et son entente avec l'Université de Guelph pour mettre sur pied des programmes sous l'égide du tout nouvel Institut canadien pour l'inspection des aliments et la réglementation.

L'Institut canadien pour l'inspection des aliments, fondé en janvier 2000, représente un grand pas en avant dans le domaine des ententes de collaboration en matière de recherche. Cet institut unique en son genre est le résultat d'un projet pilote de trois ans entre l'Université de Guelph et l'ACIA. L'Institut a mis sur pied un comité chargé de déterminer les priorités de la recherche en matière de réglementation, et l'ACIA a créé une chaire de réglementation pour assurer l'orientation du programme.

L'unité d'évaluation scientifique et les comités scientifiques de l'Agence s'emploient à renforcer les liens qui existent entre la politique et les conseils scientifiques lors de la prise de décisions. Ces comités joueront un rôle essentiel dans la satisfaction des besoins ayant été mis en relief dans les stratégies du Canada dans le domaine scientifique, lesquels consistent notamment à accorder une priorité élevée à la formation et à la réceptivité, à mettre sur pied des laboratoires de pointe, et à tirer le meilleur parti possible des occasions qui se présentent dans les secteurs de la science et de la technologie.

Oeuvrer à l'échelle de la planète en créant un cadre réglementaire international

Les cadres de travail internationaux en matière de salubrité des aliments et de santé des végétaux et des animaux fournissent une architecture essentielle en vue de réglementer les échanges d'aliments, d'animaux et de végétaux dans le monde. Le perfectionnement continu d'un cadre réglementaire international cohérent, ayant à la fois un fondement scientifique et réglementaire, comporte des avantages pour les Canadiens en offrant aux producteurs des marchés stables et aux consommateurs des produits sans risque et de grande qualité. Les produits alimentaires et agricoles canadiens jouissent d'une grande popularité auprès des consommateurs du monde entier. Au pays, l'évolution dans les goûts des consommateurs a incité le Canada à importer un vaste éventail de produits en provenance d'un nombre croissant de pays exportateurs. Par ailleurs, l'émergence de nouvelles technologies et d'innovations comporte des défis pour le système réglementaire international.

L'ACIA est un chef de file en ce qui concerne ces tendances à l'échelle internationale et elle investit des efforts considérables en vue d'influencer les organismes de normalisation. Actuellement, l'ACIA administre un certain nombre d'accords bilatéraux sur certains produits particuliers et des protocoles dans le domaine de la salubrité des aliments et de la santé des animaux et des végétaux. En plus de ce réseau d'accords bilatéraux, il existe des accords internationaux et des institutions axés sur la salubrité des aliments, la santé des animaux, la protection des végétaux et de l'environnement et les échanges commerciaux qui réunis constituent le cadre réglementaire international au sein duquel l'Agence exerce ses activités. Notre principal objectif est de faire en sorte que ce cadre de travail, étant donné ses liens avec le mandat de notre organisation, soit rigoureux, cohérent et fondé sur des données scientifiques et de voir à ce qu'il comprenne un réseau d'ententes individuelles qui se renforcent mutuellement.

À cet égard, l'ACIA, de concert avec Santé Canada, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et d'autres ministères du gouvernement participent à divers forums internationaux, notamment : l'Organisation mondiale de la Santé, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Office international des épizooties, la Convention internationale pour la protection des végétaux, la Commission du Codex Alimentarius, l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'Organisation mondiale du commerce, l'Accord de libre-échange nord-américain, la Coopération économique Asie-Pacifique, les négociations individuelles sur le Protocole de Carthagène sur la biosécurité, la Zone de libre-échange des Amériques, ainsi que les discussions sur la salubrité des aliments et la biotechnologie lors des sommets du G8.

Les nouvelles questions : la biotechnologie

Les défis que pose la réglementation des nouveaux produits de la biotechnologie et les questions du public au sujet de la manière dont ces produits sont réglementés commencent à susciter de plus en plus d'intérêt dans tous les pays. Des pourparlers ayant commencé dans les années 1980 se poursuivent toujours, et l'ACIA est un participant actif et un chef de file dans les discussions qui se déroulent dans ces divers forums comme celui du Protocole de Carthagène sur la biodiversité, la Commission sur le Codex Alimentarius et la Convention internationale sur la protection des végétaux.

Dans le Budget 2000, le gouvernement du Canada a renouvelé son engagement à l'égard de la santé, la sécurité et l'environnement en débloquant une somme de 30 millions de dollars par année dont le tiers est mis à la disposition de l'ACIA afin de lui permettre d'améliorer et de perfectionner son approche de la réglementation qui privilégie la sécurité. Ces ressources additionnelles permettront aux chercheurs de l'Agence de continuer à effectuer des évaluations environnementales essentielles et détaillées, d'améliorer leurs capacités d'inspection et de surveillance et de pousser l'étude de nouvelles questions réglementaires. Dans ce processus, l'ACIA peut compter sur son

Groupe de travail sur la biotechnologie pour l'aider à aborder ces questions, à intégrer les nouvelles connaissances qui émergent des forums nationaux et internationaux et à engager une main-d'oeuvre hautement qualifiée. Ces efforts permettront à l'ACIA de faire en sorte que son approche de la réglementation des produits de la biotechnologie fonctionne suivant un mode cohérent, coordonné et intégré.

Durant l'année, deux organismes mis sur pied par le gouvernement canadien ont mené des travaux d'envergure visant à examiner les dispositions réglementaires et les justifications scientifiques des ministères et organismes qui réglementent les produits de la biotechnologie. Le Groupe d'experts de la Société royale du Canada a déposé son rapport sur l'avenir de la biotechnologie alimentaire en février 2001. Le rapport portait principalement sur les questions de pouvoir de réglementation, de transparence et sur les besoins en matière de recherche visant à améliorer le processus décisionnel en ce qui concerne les futurs produits de la biotechnologie. Le Comité consultatif canadien sur la biotechnologie, dans le cadre de son analyse des aliments génétiquement modifiés, a commandé des études et effectué un certain nombre de consultations auprès d'intervenants auxquels les experts de l'ACIA ont été invités à participer. Un rapport provisoire a été présenté en août 2001.

Le 19 avril 2001, le Canada a signé le Protocole de Carthagène sur la biosécurité, un accord multilatéral visant à réglementer les mouvements transfrontaliers des organismes vivants modifiés au moyen de la biotechnologie moderne. L'ACIA a joué un rôle de premier plan en examinant les répercussions sur le plan réglementaire du Protocole du gouvernement du Canada et en collaborant avec des intervenants susceptibles d'être visés afin de répondre à leurs préoccupations tout en respectant les objectifs du Protocole. À l'étape suivante, le Canada envisagera de ratifier le Protocole en s'appuyant sur les progrès réalisés lors des discussions qui devraient permettre de définir plus précisément un certain nombre de ses dispositions et de décider quelle serait la manière la plus efficace de le mettre en oeuvre au Canada. L'ACIA a fait progresser les travaux en ce qui concerne les dispositions relatives à la documentation du Protocole en assurant la coprésidence d'une réunion d'experts techniques tenue en juin 2001 à Montpellier, en France. L'ACIA s'est également employée à faire avancer les efforts visant à se doter de pouvoirs de réglementation en ce qui concerne les produits de la biotechnologie, cet aspect revêtant une certaine importance à la fois pour le Protocole et dans d'autres instances, comme celui de la Coopération économique de l'Asie-Pacifique (APEC).

Annexe 2 : Tableaux financiers

Tableau 1 - Sommaire des crédits approuvés

Besoins financiers par autorisation (en millions de dollars)

Crédit	2000-2001 Dépenses prévues	Total des autorisations	Réel
Agence canadienne d'inspection des aliments			
25 Dépenses de fonctionnement (1)	274,5	347,3	340,7
30 Dépenses en capital	9,4	18,9	7,6
(S) Cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés	40,8	44,8	44,8
(S) Versements d'indemnités conformément aux exigences établies par les règlements découlant de la *Loi sur la santé des animaux* et la *Loi sur la protection des végétaux* et autorisés en vertu de la *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments*.	1,5	15,3	15,3
Total pour l'Agence	**326,2**	**426,3(2)**	**408,4(3)**

Remarques :

1 Les contributions approuvées totales sont inférieures à 250 K $, par conséquent elles sont incluses dans le crédit pour dépenses de fonctionnement.

2 L'Agence a obtenu des autorisations additionnelles totalisant 100,1 M $ par l'entremise du processus du Budget supplémentaire des dépenses ou au moyen d'un crédit 10 du Conseil du Trésor. Ces sommes se répartissent comme suit :
   a. au titre du crédit 25, l'Agence a reçu un montant additionnel de 72,8 M $, principalement par suite de la négociation de la convention collective (11,6 M $), d'une présentation relative au plan de financement provisoire (26,5 M $), de l'intégrité des programmes (17,7 M $), du financement au titre de la biotechnologie (7,8 M $) et du financement relatif aux épreuves visant à détecter la présence de résidus (5,3 M $);
   b. au titre du crédit 30, un montant de 9,5 M $ a été reporté du précédent exercice;
   c. un montant additionnel de 4,0 M $ pour l'augmentation des coûts relatifs au Régime d'avantages sociaux des employés;
   d. une augmentation de 13,8 M $ pour les paiements compensatoires statutaires. Ces coûts ont grimpé en flèche ces dernières années en raison de flambées de la tremblante, de la cysticercose bovine et de l'anémie infectieuse des équidés et, de façon encore plus spectaculaire depuis deux ans, de l'encéphalopathie des cervidés dans la province de la Saskatchewan.

3. Ne comprend pas les services fournis sans frais par les autres ministères.

Tableau 2 - Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Dépenses prévues par rapport aux dépenses réelles			
	2000-2001		
Salubrité des aliments, Accès aux marchés et Protection des consommateurs	**Prévues**	**Autorisations**	**Réelles**
ETP	4 360	4 678	4 543
Dépenses de fonctionnement	315,1	391,6	385,0
Dépenses en capital	9,4	18,9	7,6
Subventions et contributions (1)	1,7	15,8	15,8
Total des dépenses brutes	**326,2**	**426,3**	**408,4**
Moins :			
Recettes disponibles	47,8	52,8	52,8
Total des dépenses nettes	**278,4**	**373,5**	**355,6**
Autres recettes et dépenses			
Recettes non disponibles	(0,5)	(0,2)	(0,2)
Coûts des services fournis par les autres ministères	25,3	28,7	30,7
Coût net du programme	**303,2**	**402,0**	**386,1**

Remarque : (1) Inclut les paiements d'indemnités législatives.

Tableau 3 - Comparaison chronologique des dépenses prévues par rapport aux dépenses réelles

Comparaison chronologique des dépenses prévues par rapport aux dépenses réelles (en millions de dollars)					
			2000-2001		
Salubrité des aliments, Accès aux marchés et Protection des consommateurs	Réel 1998-1999	Réel 1999-2000	Dépenses prévues	Total des autorisations	Réel
Agence canadienne d'inspection des aliments	335,0	379,0	326,2	426,3	408,4
Total	**335,0**	**379,0**	**326,2**	**426,3**	**408,4**(1)

Remarque :

(1) N'inclut pas les services fournis sans frais par les autres ministères du gouvernement.

Tableau 4 - Recettes

Recettes (en millions de dollars)			2000-2001		
	Réel 1998-1999	Réel 1999-2000	Dépenses prévues	Total des autorisations	Réel
Recettes disponibles	49,7	50,9	47,8	52,8	52,8
Recettes non disponibles	1,1	0,4	0,5	0,2	0,2
Total des recettes	**50,8**	**51,3**	**48,3**	**53,0**	**53,0**

Tableau 5 - Paiements législatifs

Paiements législatifs (en millions de dollars)					
			2000-2001		
Secteurs d'activité	Réel 1998-1999	Réel 1999-2000	Dépenses prévues	Total des autorisations	Réel
Agence canadienne d'inspection des aliments	3,4	3,9	1,5	15,3	15,3
Total des paiements législatifs	**3,4**	**3,9**	**1,5**	**15,3**	**15,3**

Tableau 6 - Paiements de transfert

Contributions (en millions de dollars)					
Salubrité des aliments, Accès aux marchés et Protection des consommateurs					
			2000-2001		
	Réel 1998-1999	Réel 1999-2000	Dépenses prévues	Total des autorisations	Réel
Contributions aux provinces versées conformément au Règlement d'indemnisation relatif à la rage et au Règlement d'indemnisation relatif à l'anthrax pris par le gouverneur en conseil pour les montants accordés par les provinces aux propriétaires des animaux décédés à la suite d'une infection par la rage ou le charbon.	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1
Contributions à l'appui des projets qui contribuent à l'amélioration, au perfectionnement et à la promotion du système d'inspection du gouvernement fédéral	0,0	0,1	0,1	0,4	0,4
Total des contributions	**0,0**	**0,1**	**0,2**	**0,5**	**0,5**

Tableau 7 - Projets d'immobilisations

Dépenses en immobilisations par secteur d'activité (en millions de dollars)					
			2000-2001		
	Réel 1998-1999	Réel 1999-2000	Dépenses prévues	Total des autorisations	Réel
Agence canadienne d'inspection des aliments	5,5	4,5	9,4	18,9	7,6
Total des dépenses en immobilisations	**5,5**	**4,5**	**9,4**	**18,9**	**7,6**

Remarque :

(1) L'augmentation des autorisations résulte d'un report de l'exercice de 1999-2000 au montant de 9,3 M $ et d'un transfert de ressources de Santé Canada au montant de 0,2 M $.

Annexe 3 : Organisation de l'Agence

Le bureau principal de l'ACIA se trouve dans la région de la capitale nationale. L'Agence gère l'exécution de son mandat par l'intermédiaire de quatre secteurs opérationnels - lesquels couvrent l'ensemble du pays. Sous la direction des secteurs opérationnels, on retrouve 18 bureaux régionaux, 185 bureaux locaux, des centaines de bureaux situés dans des établissements non gouvernementaux (c.-à-d., des installations de transformation). L'ACIA compte également 21 laboratoires et installations de recherche dans tout le pays.

L'Agence a plus de 4 800 employés; parmi ce personnel très qualifié, elle compte des inspecteurs travaillant sur le terrain, des vétérinaires, des chercheurs, du personnel de soutien, des spécialistes de l'informatique, des experts-conseils en communications et des gestionnaires.

L'ACIA est dirigée par un président qui relève du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire.

Agence canadienne d'inspection des aliments
Structure organisationnelle

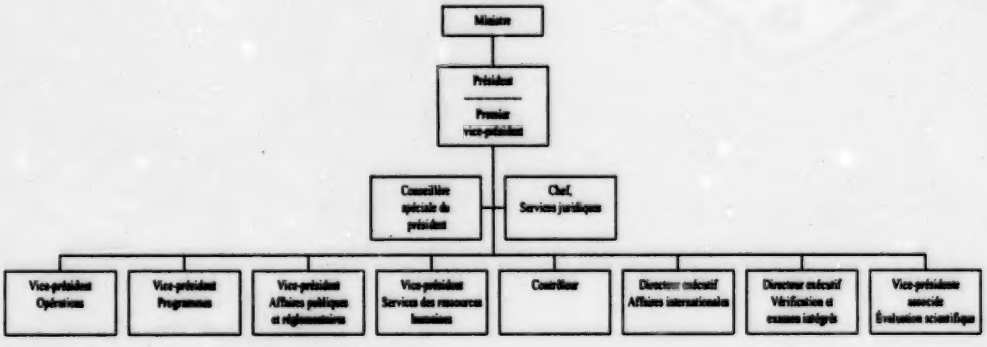

Annexe 4 : Renseignements additionnels

Personnes-ressources

Pour plus de renseignements ou pour obtenir des exemplaires supplémentaires de la présente publication, vous pouvez nous écrire ou nous envoyer une télécopie au Bureau de l'Agence canadienne d'inspection des aliments de votre région.

Vous pouvez aussi consulter notre site Web à l'adresse suivante : www.inspection.gc.ca

BUREAUX DANS LES SECTEURS OPÉRATIONNELS

Ouest
Bureau des communications
Agence canadienne d'inspection
des aliments
620, avenue Royal, pièce 101
New Westminster (C.-B.) V3M 1J2
Téléphone : (604) 666-6513
Télécopieur : (604) 666-1261

Bureau des communications
Agence canadienne d'inspection
des aliments
269, rue Main, pièce 613
Winnipeg (Man.) R3C 1B2
Téléphone : (204) 983-2200
Télécopieur : (204) 984-6008

Bureau des communications
Agence canadienne d'inspection
des aliments
220-4th Ave. S.E., pièce 654
Calgary (Alb.) T2G 4X3
Téléphone : (403) 292-4301
Télécopieur : (403) 292-5707

Québec
Bureau des communications
Agence canadienne d'inspection
des aliments
2001, rue University, pièce 746C
Montréal (Québec) H3A 3N2
Téléphone : (514) 283-8888
Télécopieur : (514) 496-4699

Ontario
Bureau des communications
Agence canadienne d'inspection
des aliments
174, chemin Stone Ouest
Guelph (Ont.) N1G 4S9
Téléphone : (519) 837-9400
Télécopieur : (519) 837-9783

Atlantique
Bureau des communications
Agence canadienne d'inspection
des aliments
1081, rue Main, 5e étage
Boîte postale 6088
Moncton (N.-B.) E1C 8R2
Téléphone : (506) 851-3331
Téléécopieur : (506) 851-2911

Annexe 5 : Lois administrées et règlements connexes

L'ACIA, qui rend compte au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, assume la responsabilité de l'administration et de l'exécution des lois et règlements suivants :

Lois

Loi sur les sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et d'agroalimentaire	L.C. de 1995, ch. 40
Loi sur les produits agricoles au Canada	L.R., ch. 20 (4e suppl.)
i sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments	L.C., de 1997, ch. 6
Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation [12]	L.R., ch. C-38
Loi sur les semences	L.R. de 1985, ch. F-9
Loi sur les engrais	L.R., de 1985, ch. F-10
Loi sur l'inspection du poisson	L.R., de 1985, art. F-12
Loi sur les aliments et drogues[13]	L.R., ch. F-27
Loi sur la santé des animaux	L.C. de 1990, ch. 21
Loi sur l'inspection des viandes	L.R., ch. 25, (1er suppl.)
Loi sur la protection des obtentions végétales	L.C. de 1990, ch. 20
Loi sur la protection des végétaux	L.C. de 1990, ch. 22
Loi sur les semences	L.R., ch. S-8

Ordonnances

Ordonnance sur le nématode doré
Ordonnance sur les maladies à déclarer
Ordonnance sur les variétés de semences
Ordonnance sur les graines de mauvaises herbes

Avis ministériels

Avis sur les prix de l'Agence canadienne d'inspection des aliments

[12] L'ACIA est responsable uniquement de l'administration et de l'exécution des dispositions de la *Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation* en ce qu'elles ont trait aux aliments au sens de la *Loi sur les aliments et drogues* (SI/99-34; P.C. 1999-534)

[13] L'ACIA est responsable de l'exécution et de l'administration des dispositions relatives aux aliments (al. 11(3)a) de la *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments)*, sauf si celles-ci portent sur la santé publique, la salubrité ou la nutrition (al. 11(3)b) de la *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments*).

Règlements

Règlement sur les sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et d'agroalimentaire
Règlement d'indemnisation relatif à l'anthrax
Règlement sur les oeufs
Règlement sur la production d'aubergines et de tomates (Central Saanich)
Règlement sur l'indemnisation en cas de destruction d'animaux
Règlement sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation
Règlement sur les produits laitiers
Règlement exemptant certains animaux de l'inspection et du certificat d'exportation
Règlement de 1983 sur les semences
Règlement sur les engrais
Règlement sur les fruits et légumes frais
Règlement sur l'inspection du poisson
Règlement sur les aliments et drogues
Règlement sur l'exclusion de la définition de couvoir
Règlement sur la santé des animaux
Règlement sur le miel
Règlement interdisant l'importation des abeilles domestiques
Règlement sur la délivrance de permis et l'arbitrage
Règlement sur la classification des carcasses de bétail et de volaille
Règlement sur les produits de l'érable
Règlement de1990 sur l'inspection des viandes
Règlement sur la protection des obtentions végétales
Règlement sur la protection des végétaux
Règlement visant à restreindre la production et à interdire la vente de pommes de terre (Central Saanich)
Règlement sur les oeufs transformés
Règlement d'indemnisation relatif à la rage
Règlement sur les produits transformés
Règlement sur les maladies déclarables
Règlement sur les semences

Rapports législatifs

Le Parlement exige le dépôt des rapports suivants : Rapport annuel de l'ACIA et Plan d'entreprise de l'ACIA (au moins tous les cinq ans).